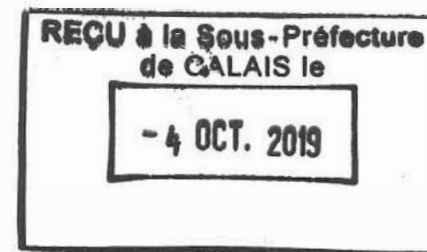


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal "v2"

Délibérations :

- Prescription de la révision générale : 02 avril 2015
- 1^{er} arrêt de projet "PLUI v2" : 12 juin 2018
- 2^{ème} arrêt de projet "PLUI v2" : 25 octobre 2018
- Approbation du "PLUI v2" : 26 septembre 2019



Partie 2:

Analyse urbaine et fonctionnelle

Rapport de présentation

1.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 26 septembre 2019



Marc MEDINE
Président

Cette partie vise à présenter les principales composantes du territoire de Communauté de Communes Pays d'Opale : organisation spatiale (les mobilités), urbaine (morphologie et patrimoine), fonctionnelle (activités et services) et techniques (réseaux).

Outre une meilleure compréhension des composantes urbaines et techniques du territoire intercommunal, cette analyse est destinée à faire émerger les grands enjeux et les idées fortes afin de préserver et de valoriser l'environnement local. Leur synthèse est destinée à **révéler les atouts ou les éventuels dysfonctionnements et à faire émerger les grands besoins intercommunaux** et à définir les grands enjeux des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

SOMMAIRE

A. L'organisation spatiale et les mobilités sur le territoire	7
1. Contexte général : un territoire rural sous influence urbaine	9
2. Organisation territoriale des mobilités	11
2.1. Un lien privilégié vers le Calaisis	11
2.2. Etat et pôles générateurs des déplacements	12
3. Les modes de déplacements sur la Communauté de Communes	15
3. 1. Hiérarchie du réseau routier et trafic	15
3. 2. L'accidentologie sur le territoire	19
3. 3. Inventaire des capacités de stationnement	19
3. 4. L'offre de transports en commun	20
3. 5. Les déplacements doux et circuits de randonnées	23
4. Enjeux	29
4.1. Les enjeux liés à l'organisation spatiale et aux mobilités sur le territoire	29
4.2. Les enjeux liés au réseau viaire de la Communauté de Communes	29
B. Morphologie urbaine et patrimoine architectural	31
1. La morphologie urbaine et son évolution	33
1.1. Une morphologie adaptée à la topographie des lieux	33
1.2. Un étalement urbain important, vers la banalisation des paysages bâtis...	34
1.3. ...au détriment de secteurs de centre-ville ou village à reconquérir	36

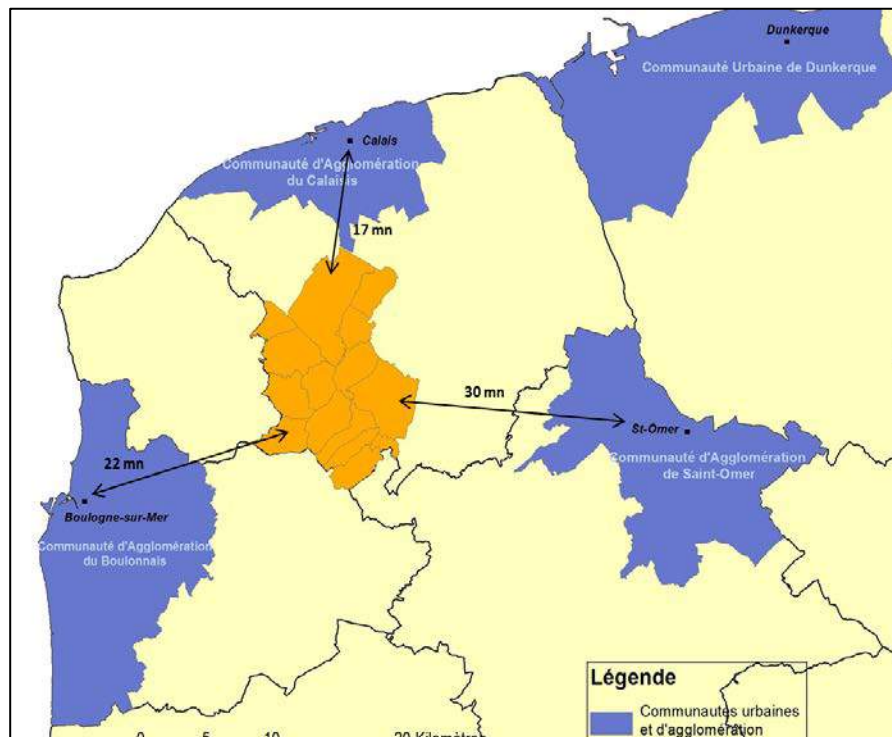
2. Les typologies d’habitat	41
2. 1. L’habitat de centre bourg	41
2. 2. L’habitat traditionnel rural	46
2. 3. Les châteaux et demeures bourgeoises	47
2. 4. L’habitat pavillonnaire	49
2. 5. Les opérations d’ensemble	50
3. Les typologies constructives	51
3.1. Le bâti à pans de bois et torchis	51
3.2. Le bâti en maçonnerie de craie	53
3.3. Le bâti en maçonnerie de grès et calcaires durs du Boulonnais	54
3.4. Le bâti en maçonnerie de briques	56
4. Les typologies fonctionnelles	59
4.1. Les typologies identifiées	60
4.2. Les caractéristiques de chaque typologie	61
5. Le patrimoine bâti remarquable	71
5.1. Le patrimoine protégé	71
5.2. Les sites inscrits	76
5.3. Le patrimoine bâti d’intérêt	81
5.4. Le patrimoine vernaculaire	86
6. Enjeux urbains et patrimoniaux	91
6.1. Les enjeux urbains liés à l’organisation spatiale et à l’évolution des villes et villages	91
6.2. Les enjeux urbains liés à la typologie des constructions	92
C. Les équipements, services et activités du territoire	93
1. Equipements et services publics	95
1.1. Les équipements liés à la vie scolaire	95
1.2. Equipements socio-culturels et sportifs	98
1.3. Equipements de santé	100
1.4. Autre équipements communautaires	101

2. Activités et économie	103
2.1. Les différents secteurs d'activités et l'emploi	104
2.2. L'activité agricole (Cf. 01.Partie 3)	105
2.3. Le tourisme	106
2. 4. Répartition globale des activités	109
3. Enjeux	117
D. Les réseaux et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	119
1. Les réseaux (Cf. 06. Recueil des annexes sanitaires)	121
1. 1. Le réseau d'eau potable	121
1. 2. L'assainissement des eaux usées et eaux pluviales	123
1. 3. Le réseau de défense incendie	129
2. Aménagement numérique : la fibre	131
2.1. Contexte général	131
2.2. Déploiement de la fibre sur le territoire	131

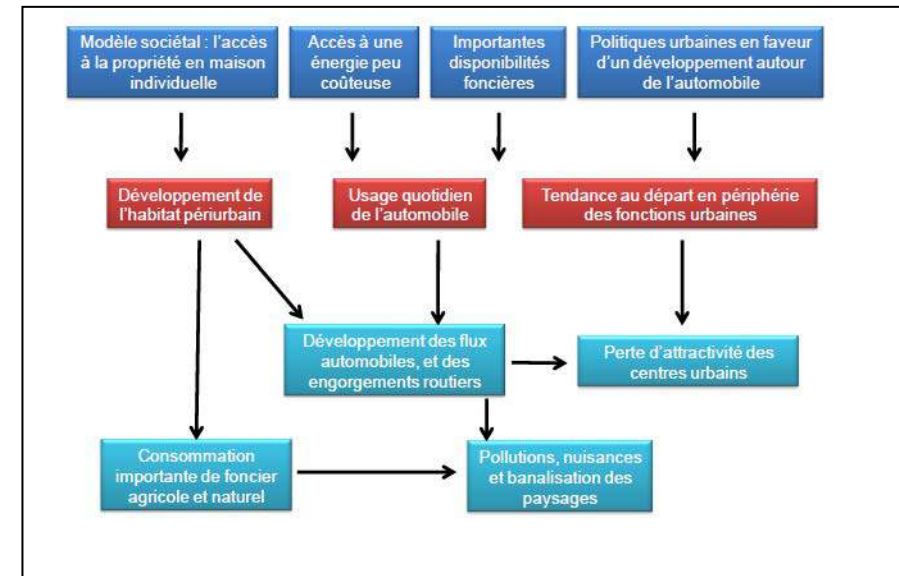
L'ORGANISATION SPATIALE ET LES MOBILITES SUR LE TERRITOIRE

A

La Communauté de Communes Pays d'Opale est située à proximité de plusieurs grands pôles urbains : Calais, Boulogne et Saint-Omer (et à plus grande échelle : Dunkerque, Londres, Lille). La distance pour rejoindre un de ces pôles est inférieure à 30 mn selon la localisation. Cet emplacement explique l'attractivité du territoire pour de nouvelles populations, puisque le déplacement domicile-travail est relativement réduit.



Le modèle périurbain tel qu'il s'est développé depuis les années 1980 s'explique par quatre facteurs majeurs¹. Ces éléments ont des conséquences plus ou moins importantes sur les équilibres des territoires :



Quatre facteurs clefs de l'accentuation de la périurbanisation et conséquences sur les territoires

Source : Conseil régional NPDC, 2011

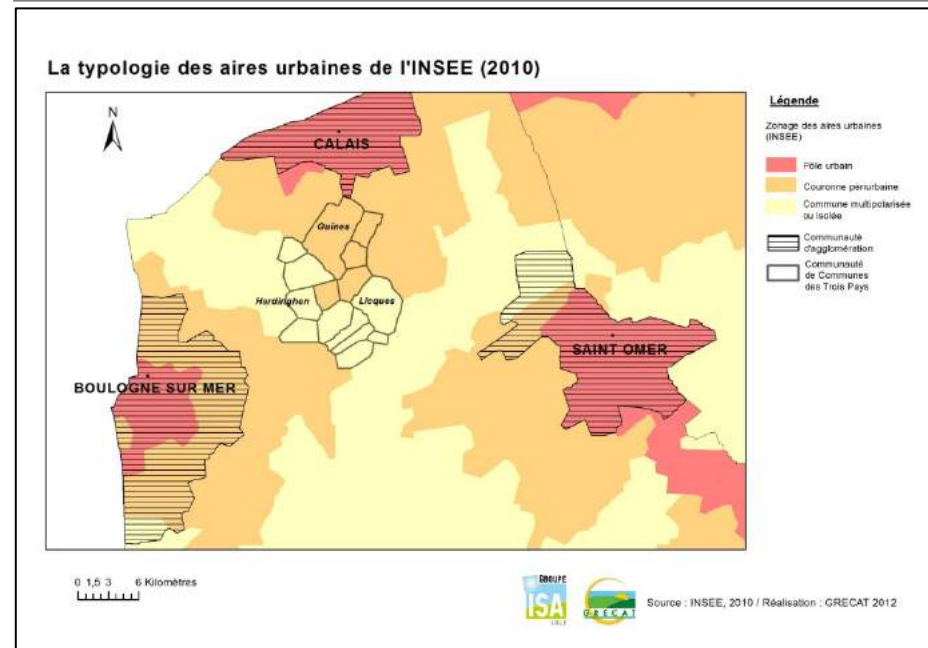
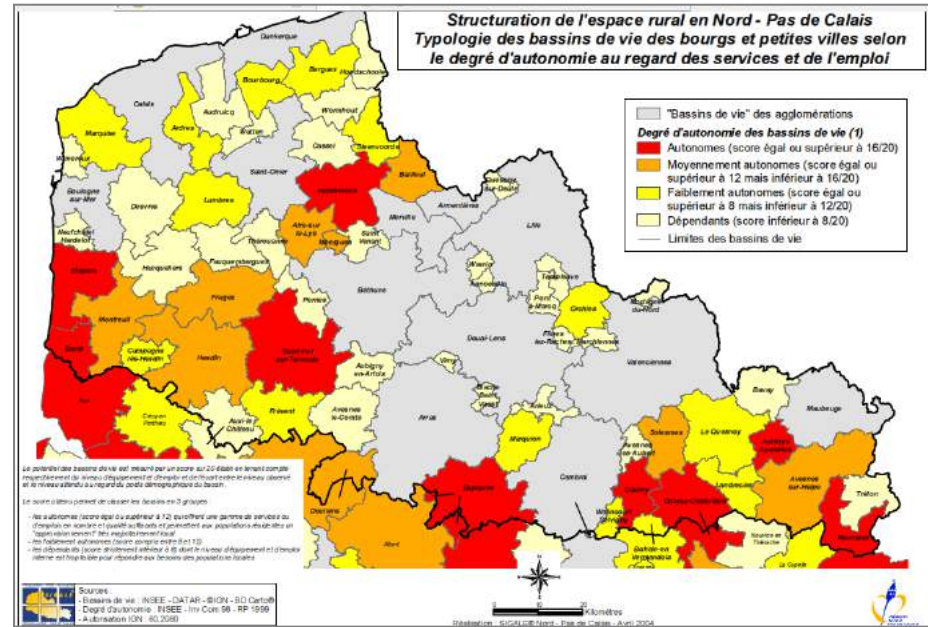
Au regard de la structuration de l'espace régional, la Communauté de Communes Pays d'Opale est reprise pour partie dans le bassin de vie de l'agglomération du Calaisis. Seules les communes de Hardinghen, Boursin et Hermelinghen sont reprises dans le bassin de vie faiblement autonome de Marquise.

¹ Cf. Conseil Régional, 2010, Etude prospective sur l'évolution de l'urbanisation en Nord-Pas-de-Calais à l'horizon 2030-2050, Rapport Final.

Le potentiel des bassins de vie est mesuré par un score sur 20 établi en tenant compte respectivement du niveau d'équipement et d'emploi et de l'écart entre le niveau observé et le niveau attendu au regard du poids démographique du bassin.

Cette classification diffère légèrement de celle issue de la typologie des aires urbaines au sens de l'INSEE. Cette dernière permet d'affiner l'approche sur le territoire communautaire.

Une partie de la Communauté de Communes est soumise à influences urbaines, puisqu'incluse dans l'aire urbaine de Calais. Cette typologie étant basée sur la localisation des emplois, elle montre donc que la Communauté de Communes est plus considérée comme une zone de résidence qu'une zone d'emploi. Les trajets domicile – travail se multiplient et renforcent la dichotomie entre l'urbain et le rural (perte du dynamisme des communes par la diminution des commerces par exemple).



2.1. Un lien privilégié vers le Calaisis

La localisation de la Communauté de Communes Pays d’Opale au sein d’un triangle Boulogne – Calais – St-Omer est l’une des raisons de son attractivité puisque chaque pôle urbain est accessible en moins de 30 mn. Le maillage d’infrastructures routières contribue également à ces échanges, puisque même en l’absence d’autoroutes sur la Communauté de Communes elle-même, la proximité de grandes routes (RD 943, A 16, RN42, A26 …) permet aux habitants de pouvoir accéder rapidement aux pôles urbains.

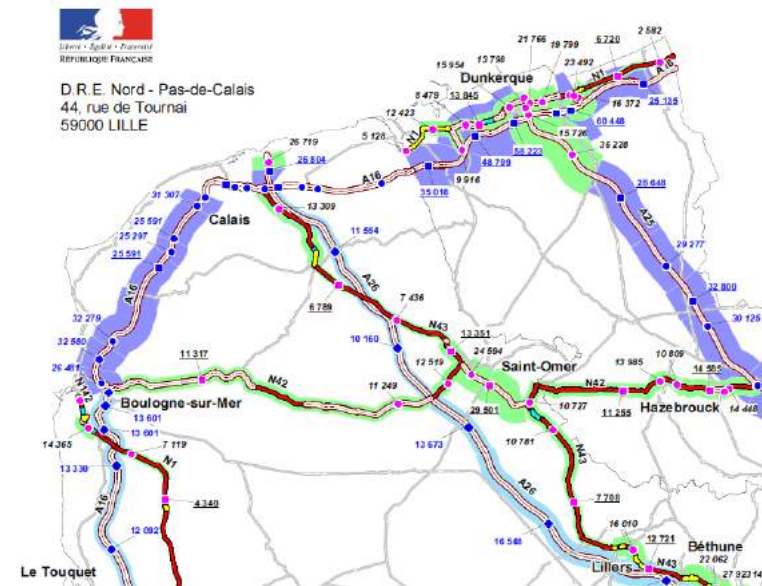
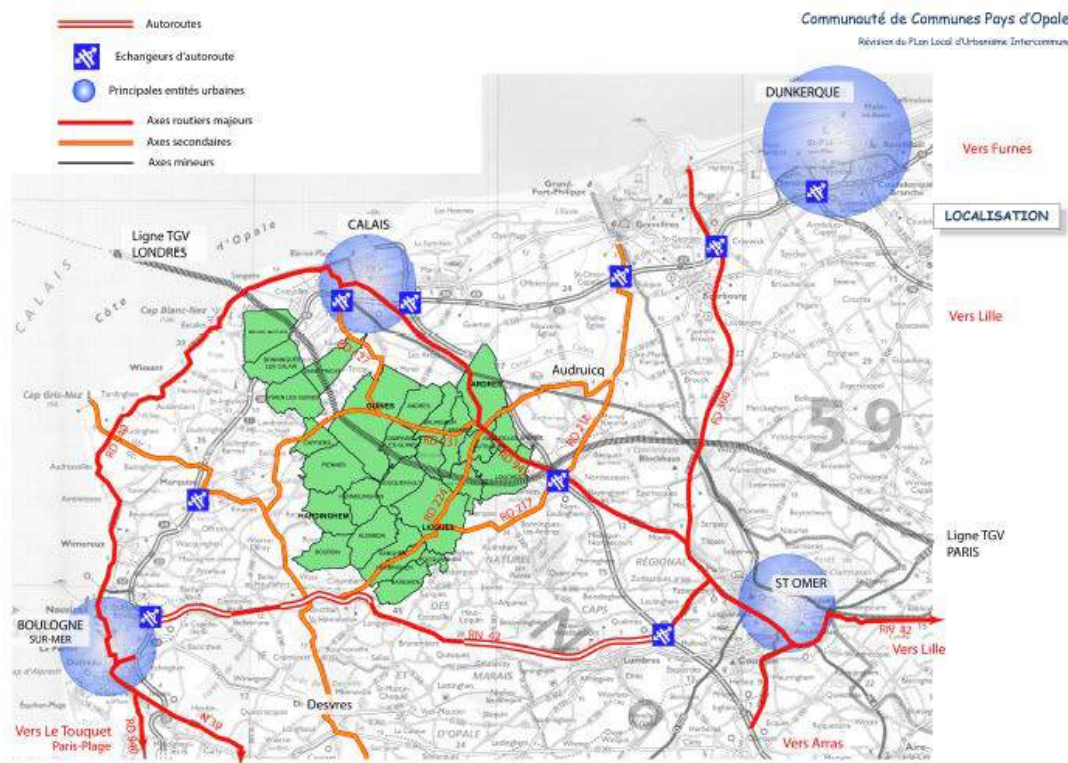
La route départementale 127 constitue l’artère principale de desserte de la Communauté de Communes depuis Calais.

La route départementale 231 permet de joindre Guînes à Ardres, Audruicq à l’est, Marquise et l’échangeur de l’A16 vert l’ouest.

La route nationale 42 qui relie Saint-Omer à Boulogne passe au sud du territoire intercommunal.

L’analyse des trafics journaliers révèle la liaison privilégiée qui existe entre la Communauté de Communes et l’agglomération calaisienne :

- 9 000 véhicules/jour sur la RD 127
- 3 500 véhicules jour sur la RD 231.



Le canal de Guînes: impraticable à la navigation marchande

Si l'on identifie sur le territoire le canal de Guînes, cette voie d'eau n'est aujourd'hui plus identifiée dans le système fluvial régional. Impraticable à la navigation marchande, il reste néanmoins un atout pour le tourisme.

2.2. Etat et pôles générateurs des déplacements

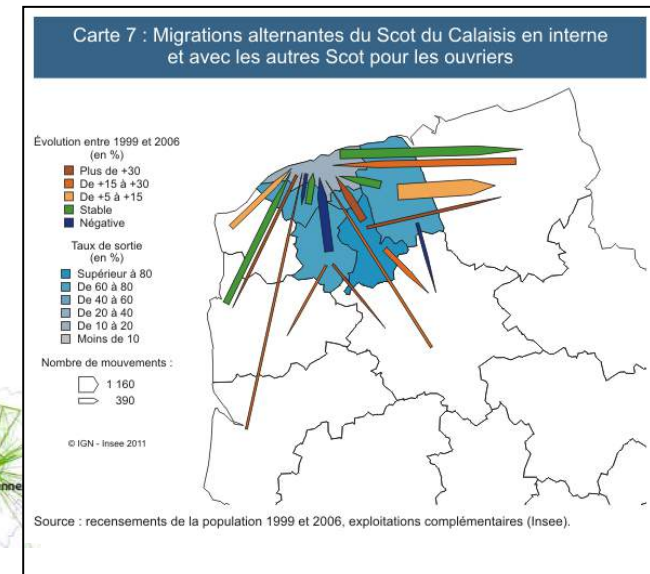
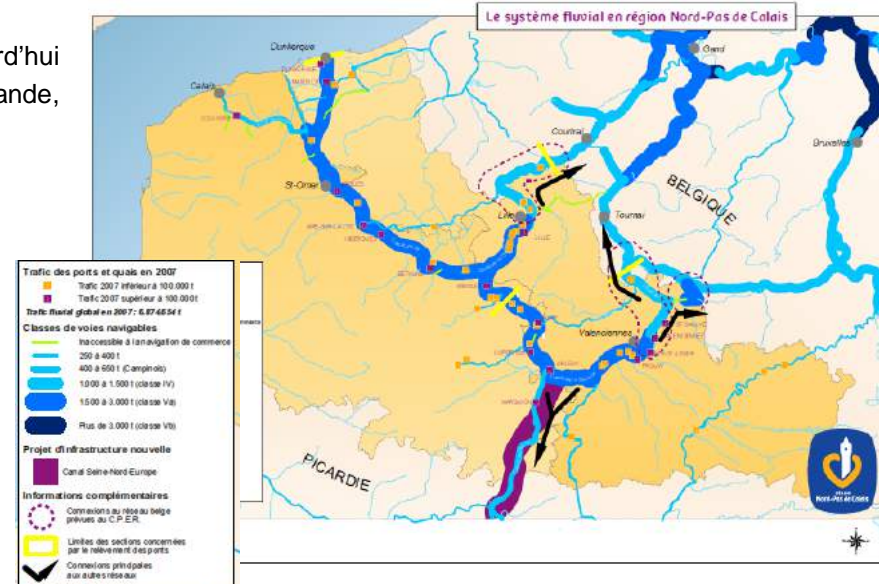
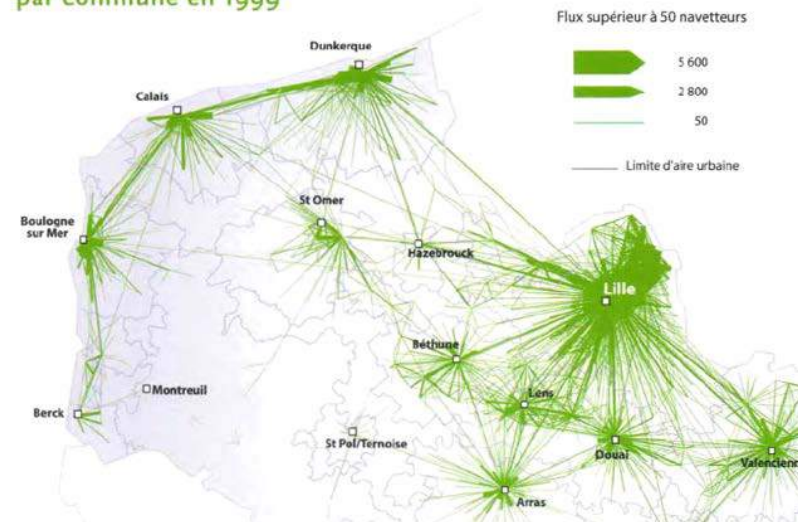
2.2.1. Les déplacements liés à l'emploi

Le processus de périurbanisation est fortement lié au desserrement urbain qui a conduit les ménages les moins aisés et les familles à quitter le cœur des villes et s'installer à la périphérie dans les années soixante et soixante-dix.

Ce phénomène est également à mettre en relation avec la mobilité accrue des populations, liée à la diminution des coûts de transport et la généralisation de la voiture, impliquant une **augmentation des déplacements quotidiens** entre le domicile (rural) et le lieu de travail (souvent urbain).

Ainsi, à l'échelle de la Communauté de Communes (Cf. 01.Partie 4), près de 60% des actifs sortent du territoire de la Communauté de Communes pour travailler. Notons que près de 30% des actifs de la Communauté de Communes des Trois Pays ne travaillent pas au sein du Pays du Calais et se dirigent sur les autres pôles urbains : Boulogne, St-Omer, Dunkerque, Lille ...

Les déplacements domicile / travail par commune en 1999



2.2.2. Les déplacements scolaires

Niveau primaire

Les équipements scolaires sont répartis sur l'ensemble des communes du territoire hormis sur 5 communes qui ne disposent plus d'école (Autingues, Nielles les Ardres, Sanghen, Hocquinghen et Bainghen).

On dénombre deux RPI sur la Communauté de Communes :

- Hardinghen et Hermelinghen regroupant les structures sur Hardinghen et
- RPI Les Sources de la Hem : Bainghen, Escoeuilles, Surques et Rebergue.

La plupart des écoles compte une maternelle et une primaire ainsi que des services variables selon les communes (garderie, cantine).

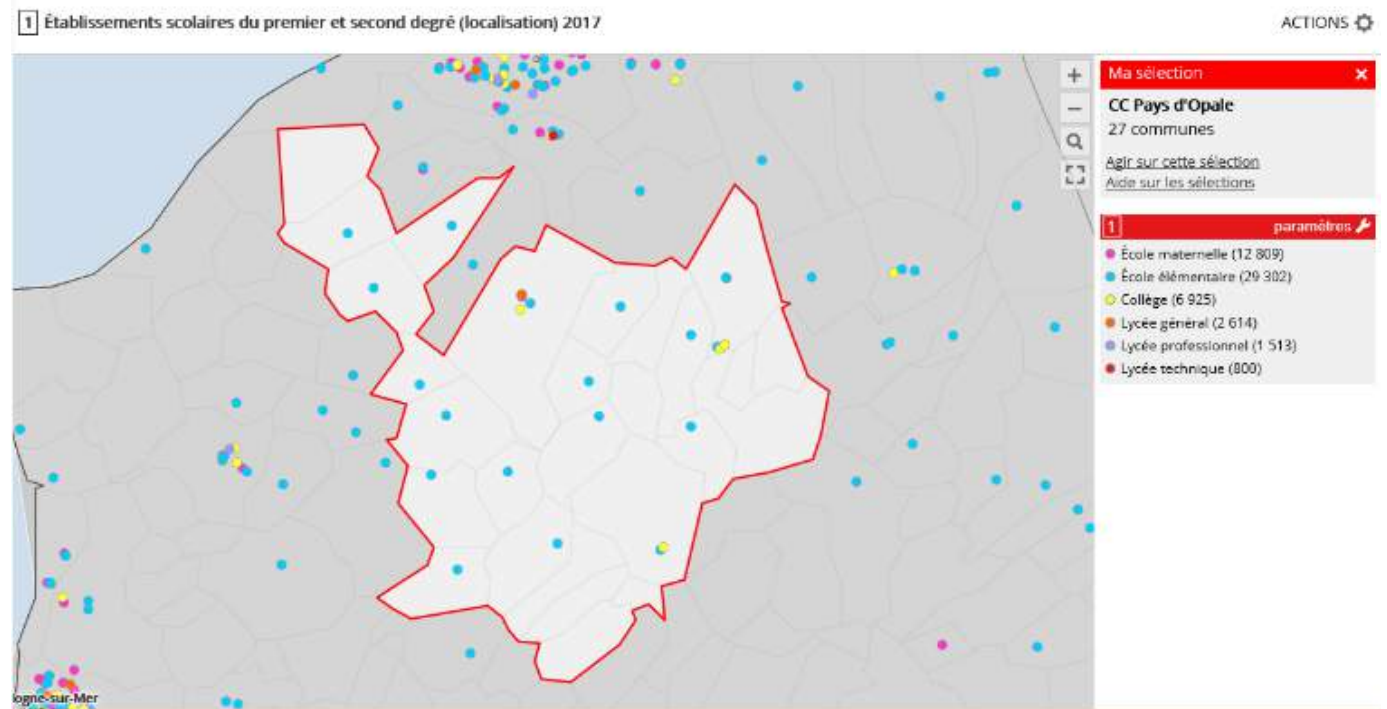


Niveau secondaire

La Communauté de Communes compte trois communes sur lesquelles sont regroupées les structures d'enseignements secondaires :

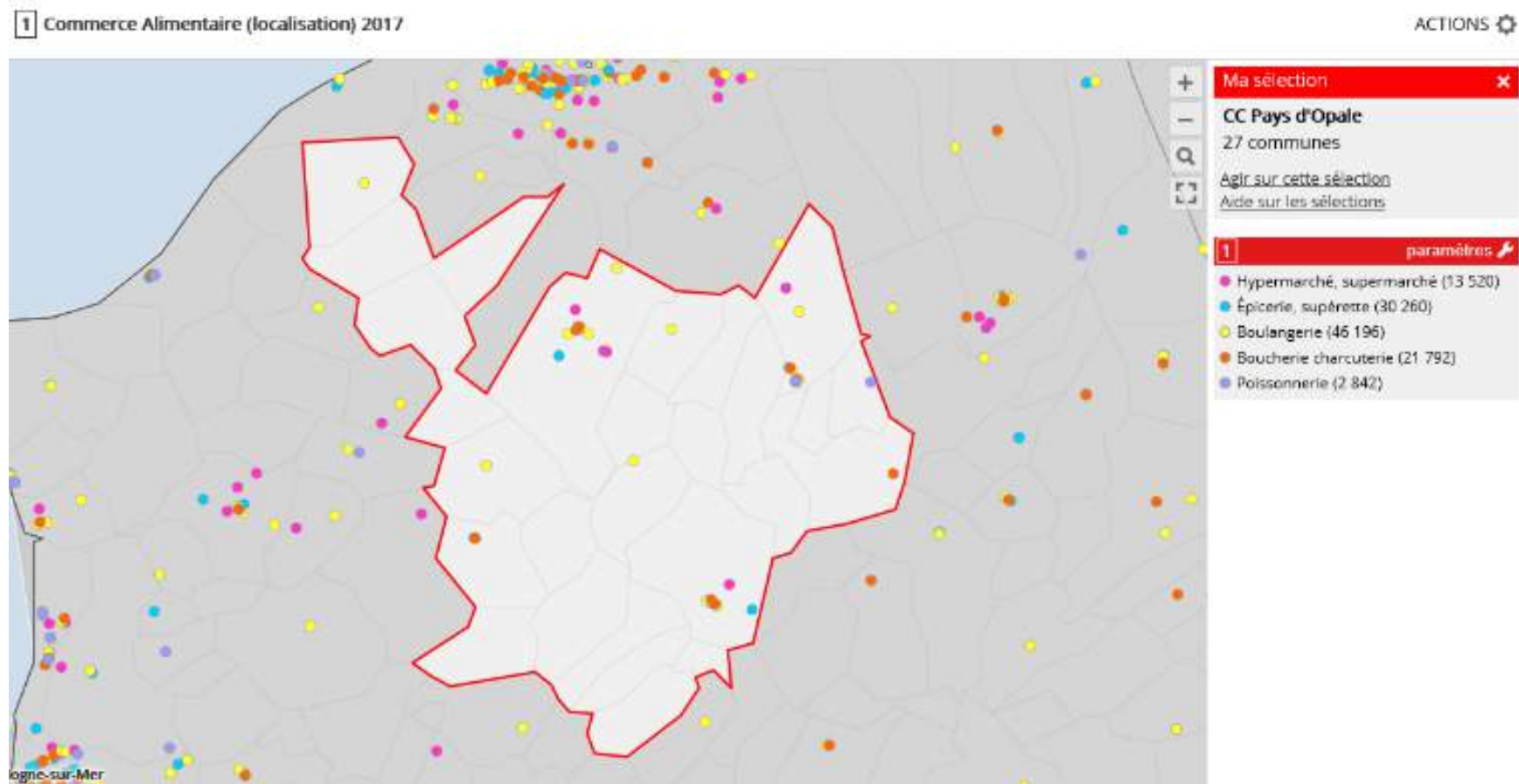
- Guînes : collège « Les 4 Vents » et groupe scolaire « Jean Bosco »
- Ardres : collège de l'Europe et collège Notre Dame
- Licques : collège Jean Rostand.

On note une couverture du réseau bus du Conseil Départemental (ramassage pour les collèges) et des ramassages organisés sur les RPI.



2.2.3. Les déplacements du quotidien : services et commerces

Les activités de commerces et services sont concentrées sur les villes centre de Guînes et Ardres ainsi que les bourgs relais de chacun des pays.



3. 1. Hiérarchie du réseau routier et trafic

La Communauté de Communes Pays d'Opale possède un territoire contrasté en termes de paysages due à une topographie marquée.

3.1.1. Un réseau interne révélateur des trois entités paysagères

A l'intérieur du territoire, on identifie un **système multi polaire**. Depuis les villes centre de Guînes et Ardres, plusieurs **voies** permettent de rejoindre Licques et Hardinghen.

Au sein des pays, et principalement sur le Pays de Licques, les dessertes principales sont donc à la mesure des possibilités d'accessibilité des fonds de vallées. On dénombre de nombreux chemins ruraux carrossables que les locaux utilisent.

3.1.2. Les infrastructures routières départementales

Les routes départementales 127 et 943 en direction de Calais

On identifie deux routes départementales, lien privilégié entre la Communauté de Communes Pays d'Opale et l'agglomération du Calais :

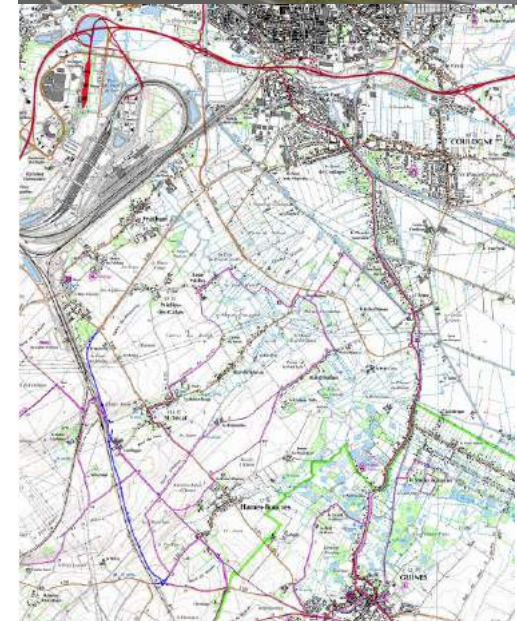
La **RD 127**, du centre de Guînes, elle rejoint la ville de Calais en longeant le canal de Guînes. Une urbanisation continue latérale accompagne la voie puis se distend et devient ponctuelle en approche du marais.



Cette voie a une identité paysagère forte.

C'est à partir de cette dernière que le marais est desservi : l'entrée sur le quartier est marquée par le passage du pont construit en 1889. Ce pont vient remplacer le bac qui assurait la traversée du canal aux habitants voulant se rendre dans Guînes lorsque que le passage par le chemin en rive droite était impossible.

La réalisation du contournement des communes de Hames-Boucres, Saint-Tricat entraîne des modifications dans les habitudes mobilités : cette voie constitue d'être une alternative pour rejoindre Calais.



La RD 943, d'Ardres, elle rejoint Bois-en-Ardres. Une urbanisation latérale accompagne la voie, quelques ouvertures paysagères sur le marais ponctuent la traversée. Cette section de voie a fait l'objet d'un réaménagement : une piste cyclable longe cette dernière jusque Bois-en-Ardres.

Au sud d'Ardres, la RD 943 constitue le lien privilégié en direction de l'agglomération du Pays de Saint-Omer et permet de rejoindre l'autoroute A26 au niveau de l'échangeur de Nordausques.

C'est également en accroche de cette RD, que les zones d'activités communautaires sont implantées.



Les communes d'Autingues, Nielles les Ardres et Louches se desservent à partir de cette section de RD. On identifie également deux hameaux de Louches en accroche directe : Lostrat et Berthem.



La route départementale 224

La RD 224 assure la liaison entre le centre-ville d'Ardres et la ville relais de Licques, distantes de 10 kms. La RD permet également de desservir la commune de Landrethun-lez-Ardres.

La route départementale emprunte la plaine agricole située au sud de la ville puis traverse la forêt de Guînes pour ensuite « redescendre » vers le pays de Licques au niveau du lieu-dit « les Vigneaux ».



La route départementale 127 direction Hardinghen

La RD 127 permet la liaison entre la ville centre et la ville relais de Hardinghen, distantes de 8 Kms. Au-delà d'Hardinghen, la RD 127 permet de rejoindre la RN 42 qui relie l'agglomération de Saint-Omer à celle de Boulogne au niveau de la commune de Le Waast.

La route départementale emprunte la plaine agricole située au sud de la ville de Guînes puis traverse la forêt de Guînes pour ensuite « redescendre » vers le pays d'Hardinghen.



La route départementale 231

La route départementale 231 traverse le territoire sur un axe est-ouest, permet de rejoindre Ardres à Guînes en traversant la plaine agricole.



La RD 231 constitue le lien privilégié entre les 2 villes centre. C'est en accroche de cette voie, que se desservent les communes de Brêmes, Balinghem et Andres. C'est également sur cette voie qu'est accrochée la zone d'activités communautaire du Moulin.



La RD 231 traverse la commune de Guînes, au niveau de la rue Leulings au sud du centre-ville.

Cette voie a une double identité, paysagère le long du cimetière et plus urbaine à partir du collège.



Au-delà, la RD 231 constitue une accroche à l'autoroute du littoral A 16 au niveau de la commune de Marquise.

Notons que les voies structurantes ne traversent pas l'hyper centre de la ville, mais longent le cœur de bourg en empruntant les contours.

La route départementale 215

La RD 215 permet la liaison entre la ville centre et la ville relais de Licques, distantes de 12 Kms.

Au-delà de Licques, la RD permet de rejoindre la RN 42 qui relie l'agglomération de Saint-Omer à celle de Boulogne au niveau de la commune d'Escoeuilles.

La route départementale emprunte la plaine agricole située au sud de la ville de Guînes puis traverse le massif forestier entre le Bois de l'Abbaye et le Bois de Licques qui sépare la commune de Licques du hameau d'Ecottes, pour redescendre au creux de la forêt de Guînes pour ensuite « redescendre » vers la Boutonnière de Licques.



La RD traverse la commune de Licques via une des deux voies principales de la commune. Le tissu urbain en accroche correspond au cœur ancien, le long duquel on retrouve également les commerces et services de proximité.



3.1.3. Les autres départementales

Les autres départementales sillonnent les vallées en desservant l'ensemble des villages ruraux. Les routes de fond de vallées ont été essentielles au développement des villages.

Parmi ces voies la **RD 191 permet de rejoindre Hardinghen à Licques** et constitue la seconde voie est-ouest du territoire.

A l'est de la communauté de Communes, les RD 244, 243 et 215 permettent de rejoindre les communes des Pihen-les-Guînes, Bonningues, Peuplingues et Saint-Tricat.

La RD 243, entre Pihen les Guînes et Bonningues offre un superbe panorama sur l'ensemble de l'agglomération du Calaisis.



C'est à partir de la RD 244 que l'on accède au contournement de Hames Boucres (RD 304) qui permet de rejoindre Calais depuis la sortie est de Guînes. Cette voie longe la ligne TGV.

3.1.4. Les dessertes communales

Le réseau de routes secondaires répond à la desserte des villages et s'adapte au cadre naturel. Ces dessertes suivent la géomorphologie du territoire.

Dessertes communales

Seules les communes relais affichent une réelle identité urbaine qui se retrouve dans la typologie des voiries.

Au cœur des bourgs de Licques, Hardinghen, sur Ardres et Guînes, on retrouve le long des voies principales des trottoirs, des stationnements longitudinaux nécessaires aux circulations piétonnes et au fonctionnement des commerces et services présents dans ces bourgs.

C'est également le long de ces axes, que l'on retrouve l'habitat de ville, dense, implanté à l'alignement et en continuité (front bâti continu).



Sur les autres communes, les dessertes sont d'identité plus rurale : moins larges et le plus souvent accompagnées de bande enherbées qui permettent la circulation piétonne sans dénaturer l'identité paysagère des lieux.

Chemins ruraux

On note de nombreux chemins ruraux carrossables que les locaux utilisent. Les chemins ruraux sont encore nombreux et permettent un accès privilégié aux panoramas.

Certains chemins ruraux sont en revanche restés des chemins privatifs et d'accès aux pâtures.



Les impasses

Quelques voies de dessertes résidentielles et/ou privée en impasse sont visibles sur le territoire : dessertes de lotissements, chemin privé d'accès à une exploitation mais ouvert aux piétons, impasse de desserte résidentiel...

3. 2. L'accidentologie sur le territoire

Dans le cadre du PLUI v1 : l'analyse de l'accidentologie sur la période 2006-10 correspond à la hiérarchie des voies sur le territoire.

Les voies les plus accidentogènes sont celles où le trafic est le plus important : les routes départementales 127, 231 et 215. Les communes qui enregistrent le plus d'accidents sont Guînes et Licques.

Notons la présence de deux points noirs sur le territoire (secteurs où des accidents mortels ont été à déplorer) : Licques et le croisement entre les RD 231 et 248 sur la commune de Andres.

Dans le cadre du PLUI v2, les données fournies dans le cadre du Porté A Connaissances, ne nous permettent pas de situer avec précision les secteurs accidentogènes.

Ci-joint nombre d'accidents par commune

ACCIDENTS PAR COMMUNES

Commune	Popul.	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	dont BH
62 397 GUINES	5644	10	1	1	14	13
62 038 ARDRES	4223	6	1	1	5	4
62 203 CAMPAGNE-LES-GUINES	450	3	1	1	5	4
62 174 BREMES	1296	3	1	1	2	2
62 334 FIENNES	886	2	0	0	2	2
62 020 ALEMBON	604	1	1	1	0	0
62 059 AUTINGUES	298	1	1	1	0	0
62 031 ANDRES	1515	1	1	1	0	0
62 412 HARDINGHEN	1122	1	1	1	0	0
62 531 LOUCHES	930	1	1	1	0	0
62 439 HERMELINGHEN	347	1	0	0	1	1
62 078 BALINGHEM	1126	1	0	0	1	1
62 506 LICQUES	1562	1	0	0	1	1

3. 3. Inventaire des capacités de stationnement

3.3.1. Capacité de stationnement des véhicules motorisés

Au sein des villages de la Communauté de Communes, le stationnement ne présente pas un problème majeur.

Les villes-centre de Guînes et Ardres dispose de plusieurs zones de stationnement, situées à proximité des équipements, des services et commerces :

- Sur Guînes, des réflexions sont en cours sur l'aménagement des espaces publics de stationnement : Place Foch (environ 80 places), Place D'Angerville (environ 25 places) et Place des Tilleuls (environ 50 places)
- Sur Ardres, des travaux de restructuration de l'ensemble des espaces de stationnement du cœur de bourg sont en cours de finalisation : place d'Armes, Place belle Roze (environ 28 places), Esplanade du Maréchal Leclerc

On identifie également des places de stationnement au droit des équipements sur l'ensemble des communes.

3.3.2. Capacité de stationnement des véhicules hybrides et électriques

Trois sites sont identifiés pour le rechargement des véhicules hybrides :

- sur l'aire de co-voiturage de la Minoterie à Guînes,
- sur l'aire de co-voiturage en entrée de ville d'Ardres
- sur la place de Licques

D'autres sont en cours de réalisation au droit des équipements : notamment à Ardres, au niveau de la Maison de Pays d'Ardres.

3.3.3. Capacités de stationnement de vélos des parcs ouverts au public

Aucun parking spécifique n'est identifié sur le territoire

3.3.4. Possibilité de mutualisation de ces capacités

Compte tenu des caractéristiques des places de stationnement sur le territoire, aucune mutualisation n'est envisagée.

3. 4. L'offre de transports en commun

La Communauté de Communes Pays d'Opale étant un territoire à dominante rurale, seule la commune de Guînes bénéficie d'une ligne régulière de bus vers Calais. Notons cependant que le territoire dispose de plusieurs haltes ferroviaires sur les communes de Pihen-les-Guînes, Ardres et Caffiers, qui assure la desserte vers Calais, Boulogne et Lille.

Afin de proposer aux habitants une solution de transport alternative, depuis 2006, la mise en place du Taxi-Vert, service de transport à la demande permet de faciliter les déplacements à l'intérieur de la Communauté de Communes.

Et puisque les déplacements ne sont pas uniquement internes au territoire, un nouveau service est proposé pour faciliter, tant que faire se peut, le covoiturage.

3.4.1. Le taxi-vert : transport en commun de proximité

La Communauté de Communes Pays d'Opale dispose d'un service de transport de personnes créé dans la cadre du contrat de développement durable signé avec le conseil Départemental et ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes. Le Taxi-vert est utile à ceux qui connaissent des difficultés ponctuelles ou régulières pour se déplacer (absence de véhicule, etc.). Il permet d'effectuer des déplacements d'une commune à l'autre, sur l'ensemble du territoire intercommunal.



On recense un point de départ du Taxi-vert sur chaque commune, le plus souvent au centre, à proximité des équipements.

On constate une utilisation en forte progression : de 47 usagers en 2006, on en compte aujourd'hui près de 150 avec environ 1500 courses réalisées par an.

Les usagers ayant recours au Taxi-Vert le justifient pour :

- les achats de proximité,
- l'accès aux services administratifs et médicaux.

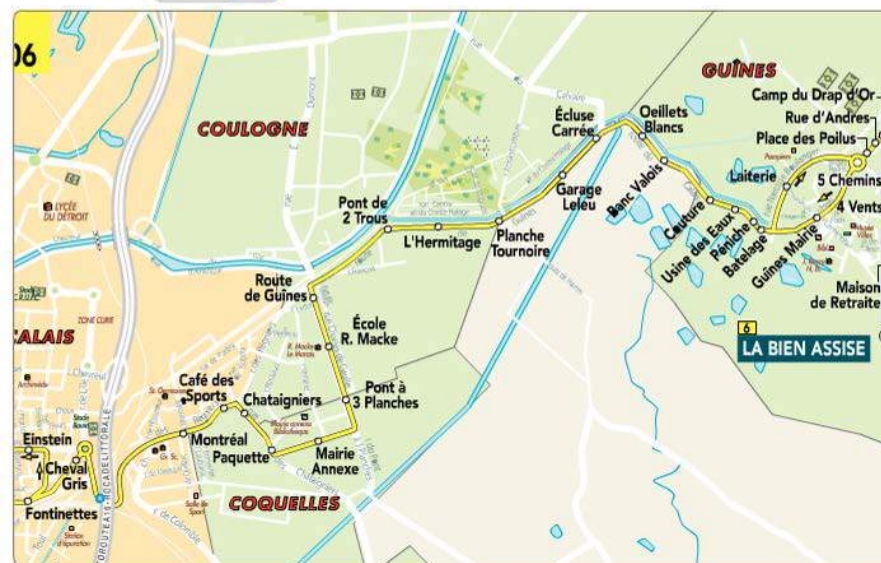
3.4.2. Le réseau SITAC : un lien privilégié vers Calais

Seule la commune de Guînes bénéficie d'une desserte bus régulière du réseau du SITAC : cette ligne assure la jonction entre Guînes et Calais avec une fréquence de l'ordre de 20 passages par jour entre 6 et 21 heures. La ligne est également mise en place en soirée le week-end.



Nuit Opale Liaison Nord-Sud			Nuit Opale Liaison Sud-Nord		
MAIRIE DE GUÎNES	20:05	22:30	CITÉ EUROPE	21:30	00:20
ÉGLISE DE COULOGNE	20:50	22:45	MAIRIE DE SANGATTE	21:45	00:30
SAINT PIERRE HALTE	20:25	22:50	ÉGLISE DE BLERDOT	21:47	00:37
PRAIRES	20:30	22:55	TOUR DE BERT	21:55	00:45
THÉÂTRE	20:35	23:00	THÉÂTRE	22:00	00:50
TOUR DU GUET	20:40	23:05	PRAIRES	22:05	00:55
ÉGLISE DE BLERDOT	20:45	23:10	SAINT PIERRE HALTE	22:10	01:00
MAIRIE DE SANGATTE	20:50	23:15	ÉGLISE DE FONTAINES	22:25	01:05
CITÉ EUROPE	21:00	23:25	MAIRIE DE GUÎNES	22:25	01:10

Ligne 6 Théâtre ↔ Fontinettes ↔ Coulogne ↔ Guînes



3.4.3. Le réseau Colvert en frange du territoire

Le transport en car dans le département du Pas-de-Calais comprend deux offres:

- le **réseau interurbain du Pas-de-Calais**, plus connu sous le nom de réseau "Colvert", qui compte 46 lignes régulières accessibles à tous les usagers munis d'un titre de transport. **Deux lignes traversent le territoire de la Communauté de Communes :**
 - la ligne Ardres Calais
 - la ligne Boulogne / Licques.

- **les circuits scolaires :**

Depuis le 1er septembre 2017, la Région Hauts-de-France prend en charge l'organisation des transports scolaires exercés jusqu'ici par le Département du Pas-de-Calais.



Le réseau scolaire sur le territoire

3.4.4. Le co-voiturage : un nouveau mode de déplacement



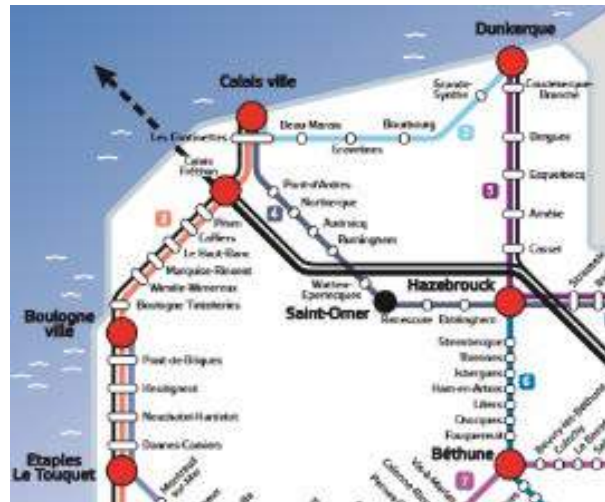
Afin de faciliter et promouvoir l'organisation du co-voiturage sur le territoire de la Communauté de Communes, l'espace Multi-Services met en relation les personnes qui désirent s'y essayer. D'autre part, le co-voiturage peut s'organiser à partir de la plateforme régionale.

Plusieurs parkings de co-voiturage existent sur le territoire (à Guînes et Ardres), équipés de bornes de recharge pour voiture électrique.

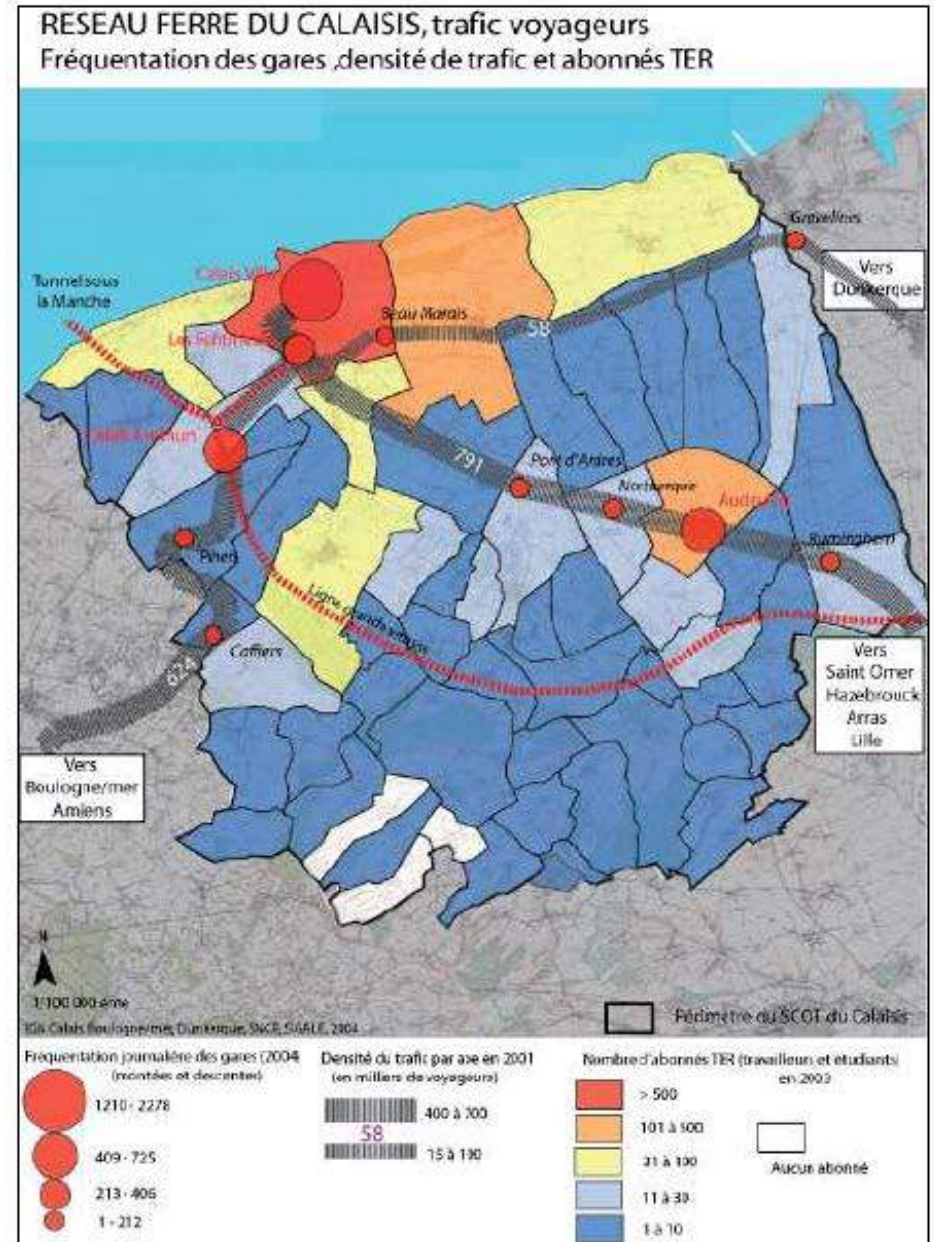
3.4.5. La gare de Caffiers et les haltes ferroviaires de Pihen et Ardres : un atout

Le territoire intercommunal est traversé par la ligne TGV Paris-Londres, qui forme une rupture sur certains secteurs du territoire. La gare TVG la plus proche se situe à Frethun.

Les haltes ferroviaires permettent de rejoindre Calais, Boulogne-sur-Mer et Lille à raison d'environ 5 passages par jour par haltes : Pihen les Guînes, Caffiers et Pont d'Ardres.



Le réseau TER des Hauts de France que le territoire communautaire



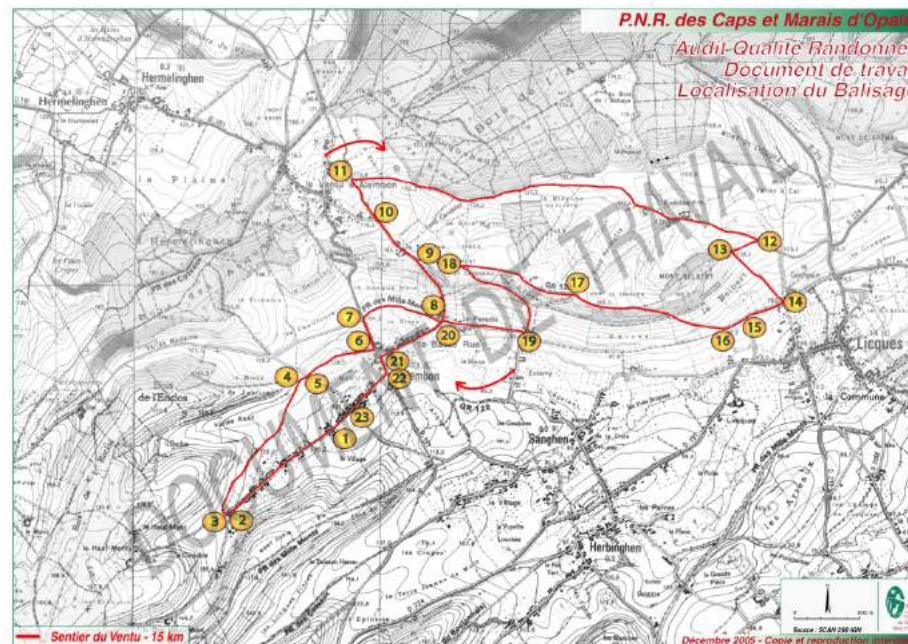
3. 5. Les déplacements doux et circuits de randonnées

L'ensemble du territoire bénéficie d'un réseau de déplacements doux. Il existe un maillage piéton au travers des chemins d'exploitation notamment sur l'ensemble de la Communauté de Communes qui permet de rejoindre les villes et villages entre eux. Des points d'accroches avec le tissu urbain et les centres bourgs sont nombreux.

3.5.1. Les chemins de randonnées

Territoires de nature, la Communauté de Communes compte de nombreux chemins de randonnées gérés et entretenus par le conseil général mais également par la collectivité.

4 GR traversent le territoire communautaire : GR 128, 145, 120 et 127.



Liste des chemins de randonnées recensés sur le territoire :



Sentier des Têtards – 1.8km



Sentier du Bois Ballon – 3km



Sentier du Halage et de la Calaisienne – 5/6 km



Sentier des Neudins -5/11/ 16.5km



Sentier de la Vieille Motte – 6.5/9.5 km



Sentier du Funquet – 7km



Sentier des Crêtes – 8km



Sentier des Ecottiers – 9km





Sentier du Tilleul – 9km



Sentier du Colombier – 10.5km



Sentier du Chemin de la Folie – 10km



Sentier des Croisettes – 10.5km



Sentier de la Boucle des Marais – 11km



Sentier des Fonds – 11km



Sentier du Cah-Licqu'Co – 11km



Sentier des Deux Moulins – 11km



Sentier du Camp du Drap d'Or – 12km



Sentier de la Garenne – 12km



Sentier des Trois-Calvaires – 12km



Sentier Philippe de Montgardin – 14km



Sentier Saint-Martin – 14km



Sentier du Ventu – 15km



Sentier des Mille Monts – 27km

La Via Francigéna : un axe de pèlerinage

(Données extraites de l'Office du Tourisme Pays d'Opale)



Les historiens nous proposent différentes approches de l'origine de cet ancien itinéraire de pèlerinage, aujourd'hui ressuscité en itinéraire de randonnée de loisirs et de découverte de notre région.

Ce chemin remonte en 58 avant JC, à l'époque où Jules César ouvre une « Route de Rome » à travers la

France. Cette voie fut appelée « voie des Lombards », puis « Iter Francorum » ou « Via Francisca » à partir de 725 après JC.

La « Via Francigena » est mentionnée sous ce dernier nom pour la première fois dans l'Actum Clusio, un parchemin de l'Abbaye de San Salvador al Monte Amiata en Toscane en 876.

C'est l'itinéraire de pèlerinage majeur du Nord de l'Europe jusqu'à Rome. L'initiateur de cette itinérance est l'Archevêque de Canterbury, Sigenic, qui se rend lui-même à Rome à pieds en 990 pour rencontrer le Pape Jean XV pour recevoir le pallium et le manteau de son investiture.

De cette Via Francigena historique, sont connus avec certitudes les villes de Guînes, Théroutanne, Bruay, Arras dans le Pas-de-Calais puis Cambrai, Reims, Besançon, Pontarlier, Lausanne, Aoste, Pavie, Sienna et Bolsena pour arriver à Rome. Soient 80 lieux d'étapes incontournables issus du journal de voyage de l'Archevêque saxon.

Au Moyen Age, on appelait « Via Francigena » l'ensemble des parcours suivis par ceux qui voyageaient entre l'Angleterre, la France et l'Italie, dont Rome constituait l'un des buts principaux, sans en être le seul.

Cet ensemble de chemins traversait les territoires actuels de la France, la Suisse et l'Italie où se côtoyaient Marchands et pèlerins.

Tombée en désuétude à partir du XVème siècle par la décadence des foires de Champagne, les guerres, les désaccords politiques et sociaux et l'ouverture de nouvelles routes qui traversaient les Alpes centrales et orientales, il faudra attendre 1985 pour que l'archéologue Giovanni CASELLI finalise un long travail des reports cartographiques du réseau des routes connues de la « Via Francigena », constitué au cours des siècles.

Reconnu par le Conseil de l'Europe en 1994 comme faisant partie des « Caminos de Europa », la Via Francigena, au même titre que le chemin de Saint Jacques de Compostelle, est aujourd'hui un projet d'itinéraire qui relie comme un fil conducteur l'histoire, la religion, l'art et l'économie de l'Europe.

A l'initiative du territoire d'Artois-Lys, la Via Francigena est devenue dans le Pas-de-Calais un projet d'itinéraire de randonnée transversale reliant Calais à Arras.

Il est proposé des étapes d'environ 20 kilomètres, privilégiant des sentiers de petites et de grandes randonnées pédestres existants et reconnus pour leurs qualités : faible taux de bitume, mais surtout favorisant la découverte des paysages et du Patrimoine.

De Calais, le randonneur reliera Wissant, le long du GR du Littoral de la Côte d'Opale. C'est ensuite l'étape de Wissant à Guînes entre la plaine de Flandres et les derniers contreforts du boulonnais. De Guînes, c'est un itinéraire au cœur des Trois-Pays qui nous mènera sur les pas des moines de l'Abbaye de Licques.

3.5.2. Les itinéraires cyclables

Les itinéraires cyclo touristiques

Véloroute des marais	Cyclo	10 kms
Sentier Chapelle Saint Louis	Cyclo	30 kms
Sentier La Colonne Blanchart	Cyclo	30 kms
Sentier Les Cinq Ruisseaux	Cyclo	37 kms

Les itinéraires VTT

Sentier Entre les Bois	VTT	20km
Sentier de la Vallée Madame	VTT	19 km
Sentier du Mont Condé	VTT	10km



Nota : Les estaminets de randonnées sont des bistros de Pays situés dans certaines communes du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, à proximité de parcours de randonnée pédestre, équestre, VTT ou cyclotouristique. Ils constituent de relais multiservices à destination des randonneurs et des touristes mais sont également des lieux de vie animés au sein des villages.

Cinq communes de la Communauté de Communes comptent un ou plusieurs estaminets randonnées : Guînes, Licques, Hardinghen, Hermelinghen et Caffiers.

3.5.3. Les pistes équestres

Circuit départemental n°7 : Inxent à Alembon

Circuit n°7

Cartes IGN 1/25000° : Inxent-Neufchâtel : 2105 E - 2104 ET, Neufchâtel-Alembon : 2104 ET - 2204 E

<p>Parkings et Départs : Club d'Inxent, Centre de T.E. d'Alembon, Club de Neufchâtel-Hardelot</p> <p>Distances : A. Inxent-Neufchâtel 25 km B. Neufchâtel-Alembon 37 km Total : 62 km</p> <p>Temps estimé : 9 heures</p> <p>Balisage Equestre : Région de Neufchâtel, Hardelot et Ecames</p> <p>Goudron : A. 6 km - B. 13 km Total : 19 km</p> <p>Pourcentage Goudron : A. 24 % - B. 35 % - Total : 31 %</p>	<p>Niveau : Moyen</p> <p>Balisage Non Equestre : GR et/ou PR à partir du Waast</p> <p>Points dangereux : N1 à Bernieulles, N1 à Hesdin l'Abbé, le long de la D252</p> <p>Intérêt de cet itinéraire : Liaison Sud-Nord du Département ; bien vallonné</p> <p>Variantes et Liaisons : Itinéraires N°6, 8 - Région de Neufchâtel Banque d'itinéraires : 03 21 82 17 94</p> <p>Correspondants locaux : H. Bourdon K. Derrar - M. Mantel - A. Envain</p> <p>Offices de Tourisme : Le Touquet Bernieulles - Hardelot - Licques</p>
--	---

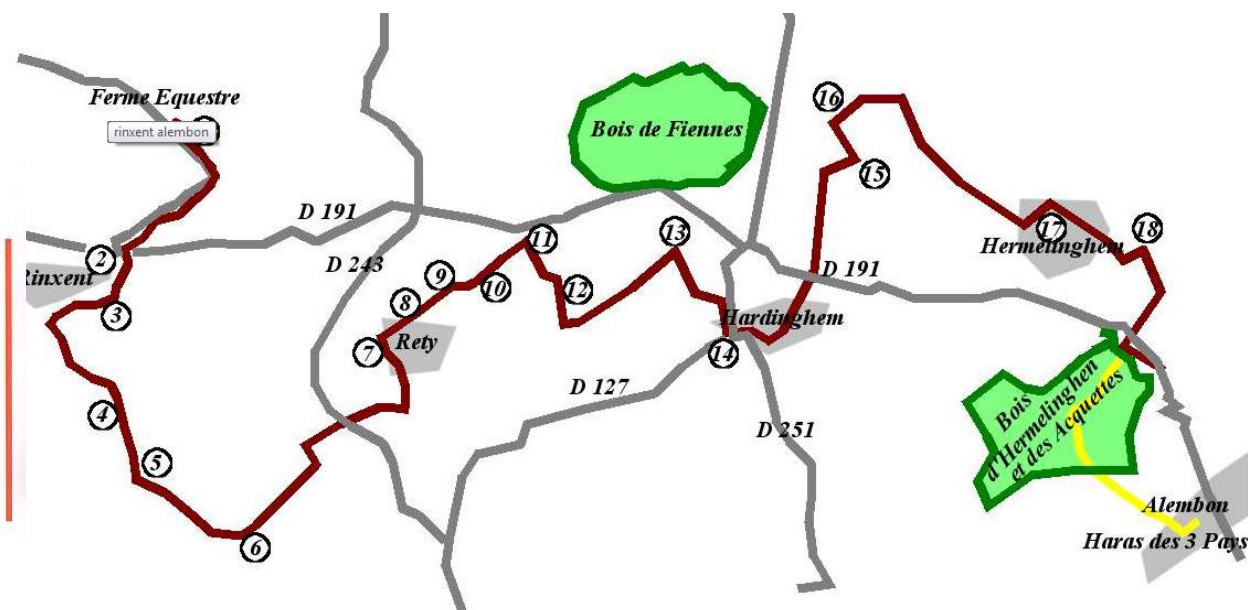


Circuit départemental n°9 : Rinxent à Alembon

Circuit n°9

Cartes IGN 1/25000° : 2104 ET - 2204 E

<p>Parkings et Départs : Club de Rinxent, Gîte de Lumbres</p> <p>Distance : 23 km</p> <p>Temps estimé : 3 h 20</p> <p>Balisage Equestre : Non</p> <p>Goudron : 5 km</p> <p>Pourcentage Goudron : 22 %</p> <p>Niveau : Facile</p> <p>Balisage Non Equestre : GR et PR à partir de Wierre-Effroy</p> <p>Point dangereux : Descente à Rety sur la D 232</p>	<p>Intérêt de cet itinéraire : Relie le Club de Rinxent-Hydequent à Alembon et, au-delà, au Département complet, y compris aux deux caps (N°13), par St-Inglevert (N°10), itinéraire préférable à la route directe, trop goudronnée</p> <p>Variantes et Liaisons : Itinéraires N°10, 11, 7</p> <p>Correspondants locaux : M.H. Lecoutre, A. Envain</p> <p>Offices de Tourisme : Marquise, Licques</p>
---	---

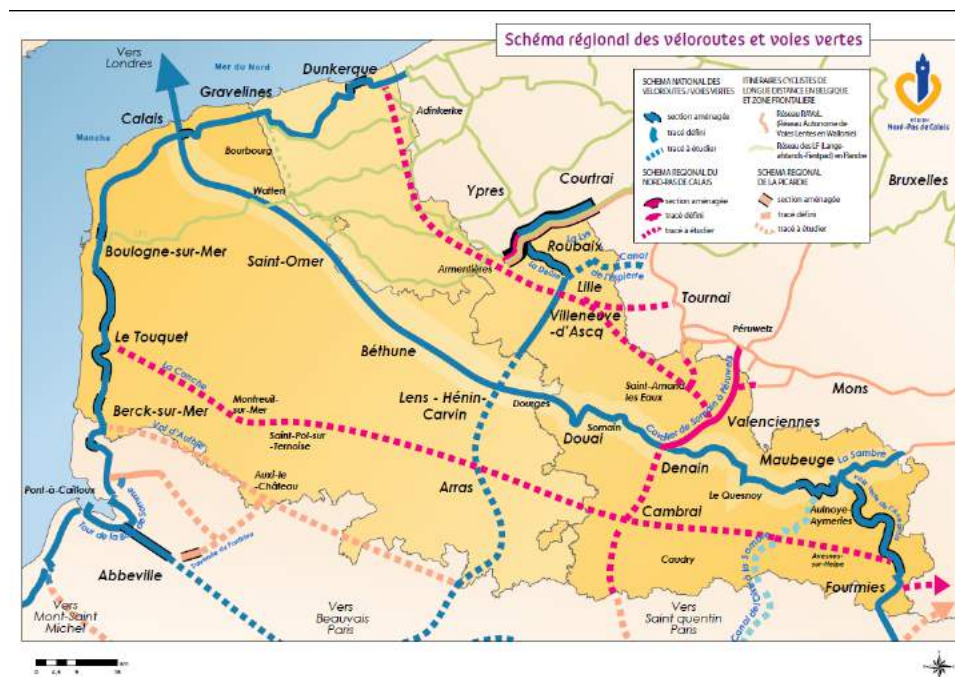


Circuit départemental n°10 : Alembon à Saint-Inglevert

3.5.4. Une vélo route entre Calais et Anvin, qui traverse le territoire entre Ardres et Guînes

Les véloroutes et voies vertes (VAV) répondent à la volonté de développer dans le Nord-Pas de Calais l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile pour les déplacements occasionnels et quotidiens des habitants.

Dans le cadre du schéma régional des vélos routes voies vertes, la voie verte entre Anvin et Calais est en cours de réalisation : elle permettra de relier Guînes à Calais et à Ardres de manière privilégiée.



4.1. Les enjeux liés à l'organisation spatiale et aux mobilités sur le territoire

Structurer un réseau d'échanges entre les polarités du territoire et les offres de transports en commun :

- **Promouvoir le rabattement vers les villes centres de Guînes et Ardres**
- **Mise en place de parking pour co-voiturage au départ des communes relais** (Licques et Hardinghen), sur les villes centres (Guînes / Moulin Boutoille) et vers Calais (Ardres/ positionnement en entrée de ville RD 943). Les aires de co-voiturage sur les villes centres sont aménagées, réflexion sur les villes relais.

Les pôles gare de Caffiers et Pont d'Ardres : une opportunité pour une mobilité plus « durable » / proximité de la gare de Frethun

Promouvoir l'usage des transports en commun par le développement des zones d'habitat, d'activités et d'équipements à proximité (aire d'attractivité)

- **Développer le recours aux transports en commun en proposant des interconnexions** : proposer une alternative au « tout voiture » et une mutualisation des déplacements particuliers
- **Conforter la ligne de bus du SITAC** : étendre la ligne aux nouvelles zones d'habitat et à la zone d'activités (privilégier les arrêts couverts)

Décliner et développer le maillage des modes doux relais : des pôles générateur au réseau TC existant, à l'intérieur des zones de développement

- **Offre de stationnements vélo à développer**
- **Renforcer la sécurité de certains espaces pour les piétons**

Mutualiser les aires de stationnement pour réduire leur impact

4.2. Les enjeux liés au réseau viaire de la Communauté de Communes

Sécuriser la circulation et les déplacements et adapter l'offre à la demande :

- Renforcer la signalisation (éclairage, passages piétons, proximité école...)
- Proposer des stationnements adaptés à proximité des équipements publics et des commerces

Prévoir l'aménagement des espaces de stationnement sur la ville de Guînes et Ardres

Prévoir des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite

MORPHOLOGIE URBAINE ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL | **B**

1.1. Une morphologie adaptée à la topographie des lieux

L'implantation des villages, des hameaux et des habitations présente une extrême variété de formes : de l'habitat isolé à leur regroupement en gros bourg, en passant par de nombreuses situations intermédiaires.

La notion de village associe diversement les acteurs de la vie communautaire rurale : agriculteurs, commerçants, artisans, enseignants... à la population des paysans sur un mode d'implantation concentrée ou, à l'inverse, dispersée.

A l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale, une majorité d'implantations dispersées des foyers villageois émerge dans la partie sud-ouest et la partie est alors que la partie nord (en direction de la plaine maritime) tend à les voir se concentrer.

L'implantation dispersée fixe la population sur l'ensemble du territoire communal. Elle se caractérise par des «écarts» ou des hameaux périphériques reliés entre eux par un réseau complexe de chemins. Elle regroupait à l'origine une population de paysans-exploitants tandis que les artisans, commerçants, autres paysans... se concentrent dans un noyau très limité, souvent distingué par la présence de l'église.

Le degré de dispersion est variable : les fermes peuvent être groupées en hameaux comme totalement isolées, seulement desservies par un long chemin de terre.

L'implantation concentrée s'articule autour d'un «noyau » (cœur du village), généralement composé d'une place, d'une église et son cimetière, d'une école ou d'un café, plus simplement d'une propriété communale, pré ou

puits. Elle peut identifier certaines communes dont l'occupation humaine est absente sur une très large surface du territoire

L'analyse de la géomorphologie, des paysages et du relief, a mis en évidence plusieurs formes de développement, morphologie urbaine adaptée au territoire.

1.1.1. Les différentes typologies architecturales visibles sur l'ensemble du territoire

Outre la trame urbaine de Guînes et Ardres, qui peut s'analyser à part, les trames urbaines de l'ensemble des villages possèdent diverses typologies liées directement aux usages et aux activités, plusieurs entités peuvent être dissociées :

- la trame initiale, bâti traditionnel, visible déjà sur la carte de Cassini ou celle du 19^{ème} siècle,
- des premières extensions urbaines en continuité du bâti initial : en périphérie immédiate le long du réseau viaire,
- des extensions récentes sur les dessertes résidentielles perpendiculaires où l'on peut retrouver du bâti à l'alignement de typologies aussi traditionnelles.

Ces dernières années les constructions pavillonnaires se sont accrues et sont implantées le long des axes de desserte.

Il subsiste çà et là de manière isolée ou non, des corps d'habitation typique traditionnels, des châteaux ou maison de maîtres, témoins du passé agricole et bourgeois de la Communauté de Communes.

1.1.2. Les différentes morphologies des villages

Le centre village se perçoit à la typologie bâtie et à l'organisation des usages.

La trame initiale est caractérisée par :

- un tissu traditionnel en front à rue souvent autour de l'église et/ou des pôles de vie se retrouvant dans le centre des villages.
- des fermes d'exploitations ou d'habitation faisant aussi partie de la trame initiale, en cœur de village ou dans les enveloppes urbaines hors des villages,
- des maisons de maître et/ou châteaux jouissant de terres d'ancêtres et installées en milieu agricole naturel ou boisé.

L'évolution de l'activité agricole et les changements d'emploi et de mentalités liées à la recherche de la maison individuelle en campagne, expliquent l'évolution des paysages et du bâti des villages de la Communauté de Communes.

Le village noyau

Le village noyau n'offre qu'une seule entité urbaine sur le territoire communal, sur une forme ramassée, plutôt qu'étendue. Le plus souvent, résultat d'une implantation sur un site géographiquement étroit, il ne se rencontre que dans certaines zones, tel une vallée encaissée, un versant,...

La forme radioconcentrique (les voies rayonnent à partir du centre) s'accompagne actuellement d'une extension linéaire le long des routes.

Villes de Guînes, Ardres, Licques et Hardinghen

Le village rue

Celui-ci s'organise le long d'une voie unique, généralement un axe de circulation privilégié, qui lui-même peut suivre le cours d'une vallée, un cours d'eau, une topographie accidentée.

Les rues sont composées de séquences bâties continues pouvant être alternées avec des pâtures, constituant des aérations dans le tissu villageois. Parfois, le cœur de village est difficilement identifiable. De rares espaces publics peu structurants, au niveau de l'église ou de la mairie, ponctuent cette linéarité. Le maillage viaire est limité voire absent.

***Villages du Pays de Licques : Alembon, Boursin, Sanghen, Herbinghen et Hocquinghen
Landrethun-lez-Ardres, Peuplingues, Saint-Tricat,***

Le village en étoile

Les rues convergentes mènent jusqu'au noyau encore fort distinct. Les fermes se disposent le long des routes jusqu'à former quelques hameaux à l'écart. Ces écarts peuvent parfois trouver se raccorder plus naturellement à une commune voisine (Fiennes, Bouquehault, Campagne-les-Guînes,...). Souvent l'organisation villageoise combine à la fois un habitat concentré autour d'un noyau et un habitat plus diffus, suivant différents types :

- un noyau concentré avec des fermes isolées,
- un noyau concentré avec des hameaux.

Pihen les Guînes, Bonningues les Calais

1.2. Un étalement urbain important, vers la banalisation des paysages bâtis,...

Cette classification des organisations villageoises est aujourd'hui profondément bouleversée : les transformations récentes, engendrées par le développement rapide d'un habitat pavillonnaire individuel, tendent à effacer les notions d'implantations dispersées et concentrées, pourtant à l'origine de l'identité propre de chaque village.

Il est donc utile de mener une analyse de la forme historique de la morphologie de la Communauté de Communes avant d'intervenir sur son développement futur. En expliquant les raisons de son établissement, en mettant en évidence une implantation caractéristique du bâti sur la parcelle ou son rapport à la rue ou au paysage... Il devient possible d'intégrer harmonieusement les nouvelles constructions, de leur assurer un meilleur confort et, pour la collectivité, de lutter contre la banalisation de son cadre de vie...

Le **phénomène de périurbanisation** est caractérisé par une grande mobilité des populations notamment dans des déplacements pendulaires domicile – travail. La ville concentre toujours le cœur de l'activité économique et les populations installées dans les zones périurbaines effectuent le trajet périurbain – urbain quotidiennement afin de se rendre sur le lieu de travail.

Les extensions pavillonnaires représentent la majorité de la trame bâtie récente de la Communauté de Communes. Etendue le long des dessertes mais aussi en périphérie immédiate, le pavillonnaire est aussi venu combler les dents creuses et les espaces disponibles.

Les villes centres sont en perte de vitesse démographique au profit des communes rurales qui se développent.

Un étalement linéaire important

Dans ces communes, la maison individuelle est le symbole d'une périurbanisation consommatrice d'espaces, puisque ce mode de construction favorise les logements consommant de grandes surfaces (taille des terrains) sans mutualisation de certains éléments communs (parking, assainissement ...).

Ce développement s'est essentiellement constitué le long des voies.

A noter que selon la morphologie des communes, le développement s'est parfois organisé le long de voies en ligne de crête ce qui entraîne un impact important dans le paysage.

Un comblement des dents creuses en zones sensibles

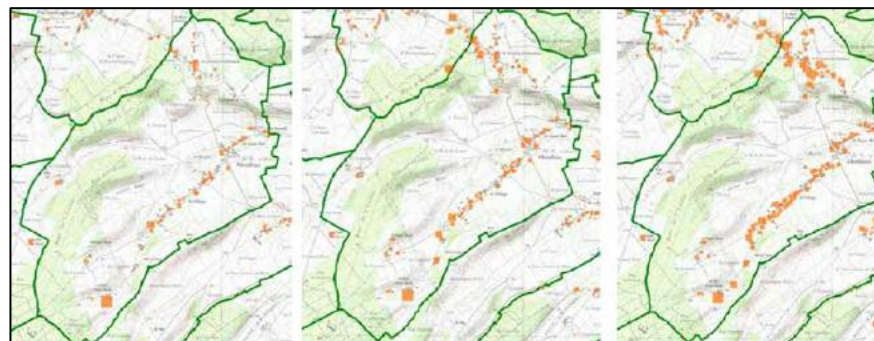
Si le comblement des dents creuses situées au sein de l'enveloppe urbaine permet le renforcement urbain, l'architecture introduite (le plus souvent pavillonnaire) contribue à la perte de l'identité urbaine et architecturale des villages.



Accélération du développement urbain sur la commune de Guînes (1905, 1980 et 2007) - Source : PPIGE, 2012

Ce phénomène est d'autant plus perceptible dans les secteurs les plus sensibles (ex. les marais de Guînes et Andres).

Sur l'exemple ci-contre des communes de Guînes et d'Alembon, on observe les résultats de l'étalement linéaire sur la taille des communes du début du siècle à aujourd'hui. A Guînes, le marais était déjà habité en 1905 mais entre 1980 et 2007, une explosion des constructions a rendu ce secteur très urbanisé.



Accélération du développement urbain sur la commune d'Alembon (1905, 1980 et 2007) - Source : PPIGE, 2012

Un mitage du territoire

La typologie de ces bâtiments n'a pas de règles particulières : pas d'implantation, de volumes, de pentes ou de toiture particulière. Les dernières constructions en rupture avec le bâti traditionnel sont représentées par :

- Une implantation avec recul par rapport à la voie ;

- Une implantation de la construction avec une marge de retrait par rapport aux limites séparatives ;

- Une orientation de la façade parallèle à la voie de desserte.

1.3. ...au détriment de secteurs de centre-ville ou village à reconquérir

Le bâti traditionnel est progressivement abandonné au profit des constructions pavillonnaires:

- abandon des anciennes constructions : basses et allongées / en torchis
- mais également des constructions plus cossues.

On note également la présence de quelques constructions récentes en vente, signe avant-coureur d'une possible inadéquation entre les attentes et le vécu (coût des transports domicile-travail, gestion des déplacements scolaires et péri scolaires,...).

1.3.1. Habitat dégradé et friches

On identifie, un désintérêt pour les constructions anciennes :

Friche Habitat

- un parc logement ancien et dégradé dans les vallées sèches du Pays de Licques (abandon de nombreuses constructions en torchis)
- présence de friche habitat de manière ponctuelle sur l'ensemble du territoire

Friche agricole :

On recense un patrimoine rural issu de l'activité agricole important sur les fonds de vallées au sud du territoire (construction en torchis, pignon bardage clins bois).

1.3.2. Les secteurs stratégiques en renouvellement urbain

On identifie sur Guînes, sur Licques des secteurs urbains au cœur de ville dégradés et/ou abandonnés.

Entre le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal V1 et V2, certains ont fait l'objet de réhabilitation, d'autres sont en cours de finalisation,...

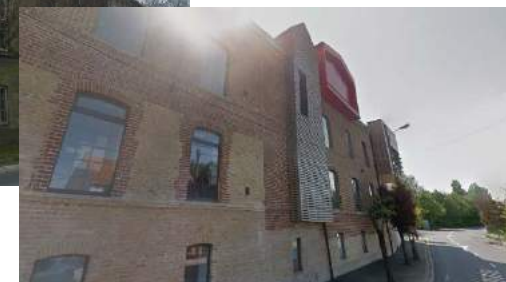
Anciens sites industriels du centre-ville de Guînes : friche moulin Bouteille

L'ancienne minoterie accueille aujourd'hui le siège de la Communauté de Communes Pays d'Opale, la Maison des Services au Public du Pays de Guînes ainsi que l'Office de tourisme Pays d'Opale.

Cette réhabilitation emblématique constitue un acte fort en faveur de la réhabilitation du patrimoine, de la préservation de l'identité des lieux ainsi que la volonté affichée des élus de réduire la consommation des espaces agricoles.



Avant



Après

Site en activités

Le site de La Flandres est aujourd'hui en activités. Toutefois, dès aujourd'hui, ce secteur est identifié comme le futur secteur stratégique au développement de la ville de Guînes.



Habitat remarquable désinvesti (Guînes, Caffiers, Licques)

Corps de ferme en centre-ville (Licques, Guînes)

Habitat traditionnel des villages



Identification des principaux secteurs de renouvellement urbain localisés sur la Communauté de Communes



Commune de Guînes – Ancienne exploitation agricole

Localisation : Rue du Petit Moulin

Superficie : +/- 1 700 m²



Commune de Guînes – Ancienne Perception

Localisation : Rue du Petit Moulin

Superficie : +/- 460 m²



Commune de Guînes – Moulin Bouteille

Localisation : Avenue de la Libération

Superficie : +/- 19 000 m²

Réalisé



Commune de Guînes – Friche Desseille

Localisation : Rue de la Justice

Superficie : +/- 8 000 m²

A plus long terme

Commune de Guînes – Site de la Flandre

Localisation : Rue de Guizelin

Superficie : +/- 18 000 m²

Projet envisagé : veille foncière / site en activités



Au regard de sa localisation, il constitue un site stratégique d'avenir pour la ville de Guînes. Il présente de nombreux atouts et le champ des possibles est important. Toutefois l'activité **présente sur le site de la Flandre** est toujours en exploitation.

Commune de Licques – Ancienne exploitation agricole

Localisation : Rue A et G Parmentier

Superficie : +/- 2 000 m²



Commune de Licques – Ancienne exploitation agricole

Localisation : Rue Neuve

Superficie : +/- 8 000 m²



2.1. L'habitat de centre bourg

On identifie sur le territoire quatre bourgs relais au cœur desquels on retrouve une typologie architecturale plus « urbaine » que sur l'ensemble des villages de la Communauté de Communes. Il s'agit de Guînes, Ardres, Licques et Hardinghen (dans une moindre mesure).

Guînes

L'histoire urbaine de Guînes reste très marquée par deux époques majeures :

- les deux siècles d'occupation anglaise partagée avec Calais,
- les douze « baronnies » qui constituaient le Comté de Guînes.

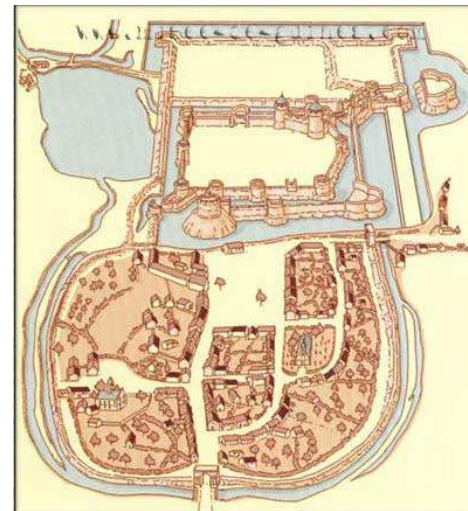
Sur le plan urbain, le réseau très dense du centre bourg, organisé autour de la place rectangulaire, laisse place depuis quelques décennies à la trame viaire plus lâche et « plus individualiste » des opérations pavillonnaires.

Guînes présente une double identité architecturale:

- **une identité urbaine affirmée au pourtour de la place** : patrimoine architectural / implantation à l'alignement, sur limite séparative (continuité du bâti)

Face à la mairie, sur la droite, un plan-dessin figure sur le panneau d'accueil: c'est l'interprétation d'un plan anglais du XIVème siècle marquant bien la distinction entre la partie ville et la partie château.

Rappelons que les Anglais sont restés maîtres de la place de Guînes et d'une grande partie du Calaisis pendant plus de deux siècles (1351 - 1558). Durant cette période, ils ont réalisé d'importants travaux, ce qui explique le grand nombre de plans conservés dans les archives du British Muséum de Londres. La Grand Place représente approximativement la cour intérieure du château fort. Le logement seigneurial se trouvait à l'angle nord, à l'emplacement de l'école privée Jean Bosco.



A l'arrière des habitations côté nord, un pont enjambait les douves du château et donnait accès au donjon construit au sommet de la motte féodale, là où trône toujours la Tour de l'Horloge.

Après la reprise de Guînes par les troupes françaises en 1558, le château fut détruit. L'ampleur des démolitions a entraîné une élévation de quelques mètres du niveau de la place.

Peu à peu, le centre-ville s'est déplacé, depuis la place des tilleuls (près de l'église) jusqu'à cet espace devenu libre. De nombreux ateliers artisanaux sont venus s'y installer, profitant de l'eau omniprésente.

Les immeubles les plus anciens datent du XIX^{ème} siècle. L'édifice le plus remarquable est bien sûr l'Hôtel de Ville construit en 1862 sous le mandat de monsieur d'Angerville. Des vestiges du château fort seront découverts lors des travaux de fondation.

- une identité plus rurale : habitat du marais / constructions en bancs

La place d'Angerville représente approximativement la basse-cour du château fort. La pente de cette rue s'explique par les différents dénivellements existant en ville.

Vous arrivez alors dans le quartier du Batelage. Autrefois, l'eau avançait plus profondément dans la ville et, au temps du château fort, un moulin à eau existait à cet endroit.



Avant que le cordon littoral ne soit stabilisé, la mer envahissait les basses terres. Quelques îlots émergeaient ici et là. Calais était encore sous les eaux. La terre ferme commençait ici même, aux portes du batelage. Au fil des siècles, l'homme a gagné son combat contre la mer avec, notamment, la création des réseaux de wateringues où les moines des proches abbayes ont apporté leur savoir-faire, rejoints ensuite par l'envahisseur anglais.

Au XIX^{ème} siècle, le quartier du Batelage était le cœur économique de Guînes. Grâce au canal, on acheminait le bois, les pierres des carrières proches, etc.

Ardres

(Source : mairie d'Ardres)

Ardres, sa colline sablonneuse à 1 500 m. de la voie romaine dite "Leulène", incite au XI^è siècle, le Sire de Selnesse, Arnoul 1^{er} l'Avoué, baron du Comté de Guînes, à y ériger la Motte et le Donjon d'Ardres.

La ville, fortifiée, devient chef-lieu d'une des quatre châtellenies du Comté de Guînes. Les Seigneurs d'Ardres, s'illustrent à Hastings, aux Croisades, à Bouvines en 1214. Jean II le Bon réunit Guînes et Ardres à la Couronne et à l'Artois en 1350.

Occupée seulement dix-sept ans par les Anglais, Ardres devient Capitale de l'Ardresis ou "Pays Conquis" (sur les Anglais en 1377) ; Gouvernement ou Bailliage d'Ardres formé de 19 paroisses relevant plus tard de la Picardie (1377-1790).

Une première et fastueuse entrevue se tint à mi-chemin d'Ardres et Guînes en 1396 entre les rois Anglais et Français (Richard II et Charles VI) pour le mariage de Richard et d'Isabelle de France.

Un moment cédée à la Bourgogne, la ville fait retour à la France à la Paix d'Arras (1482). Louis XI concède le pays au Grand Bâtard Antoine de Bourgogne, lequel édifie la Tour de l'Eglise (1503), la Chapelle St-Louis de Guémy et la Collégiale de Tournehem.

En 1520, c'est le célèbre Camp du Drap d'Or (1^{er} au 24 Juin) François 1^{er} séjourne dans notre cité à laquelle il confère en cette occasion sa devise bien mérité "BRAVE ET FIDELE" et les trois lis d'or de France sur chef d'azur. Jusqu'à la reprise de Calais (1558)

Ardres demeure entre les possessions anglaises au nord, impériales au sud, la citadelle avancée du royaume.

Le 7 Juin 1546, le Traité d'Ardres clôt les guerres entre François 1^{er} et Henri VIII d'Angleterre. Sous Henri IV, par un siège célèbre (1596), l'Archiduc Albert d'Autriche s'empare d'Ardres, rendue par l'Espagne au Traité de Vervins (1598).

Sous Louis XIV, durant la Fronde (1653), Ardres s'illustre par la répression de la Révolte des Rambures ; c'est l'épisode glorieux de Françoise dite "La Belle Roze" et la mort héroïque de Tassencourt, tué en défendant la ville.

En 1657, le Grand Condé échoue devant Ardres défendue par de Rouville, Blaise de St-Just et le célèbre d'Artagnan. Visitée deux fois par le Roi-Soleil, fortifiée par Vauban, Ardres voit, au XVIII^è siècle, se clore l'ère de ses exploits guerriers.

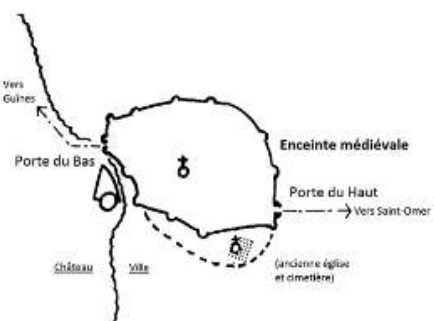
Les fortifications d'Ardres du Moyen Âge au 19^{ème} siècle

Source : PLACES FORTES DES HAUTS-DE-France ; Thomas Byhet et Christine Aubry

La commune d'Ardres est située à la jonction de la plaine maritime et des collines d'Artois. Née au Moyen Âge, elle fut successivement flamande, artésienne et picarde, brièvement anglaise, bourguignonne et espagnole, presque toujours française. Place forte hier, petite ville sous l'Ancien Régime, bourg au XIX^e siècle, elle est aujourd'hui donnée comme exemple de rurbanisation en France.

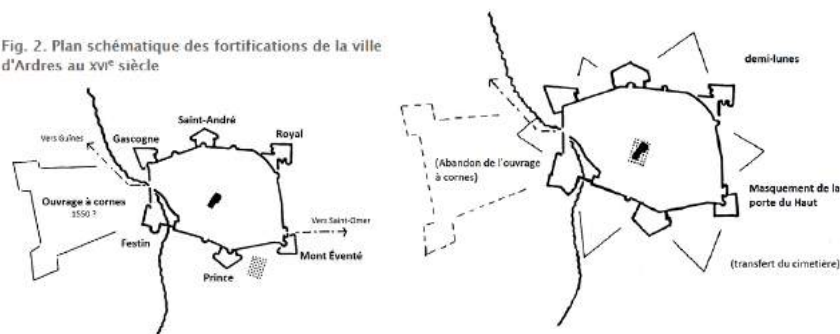
Les fortifications au Moyen Âge

Fig. 1. Plan schématique des fortifications de la ville d'Ardres au Moyen Âge



Les fortifications du 16 au 18^{ème} siècle

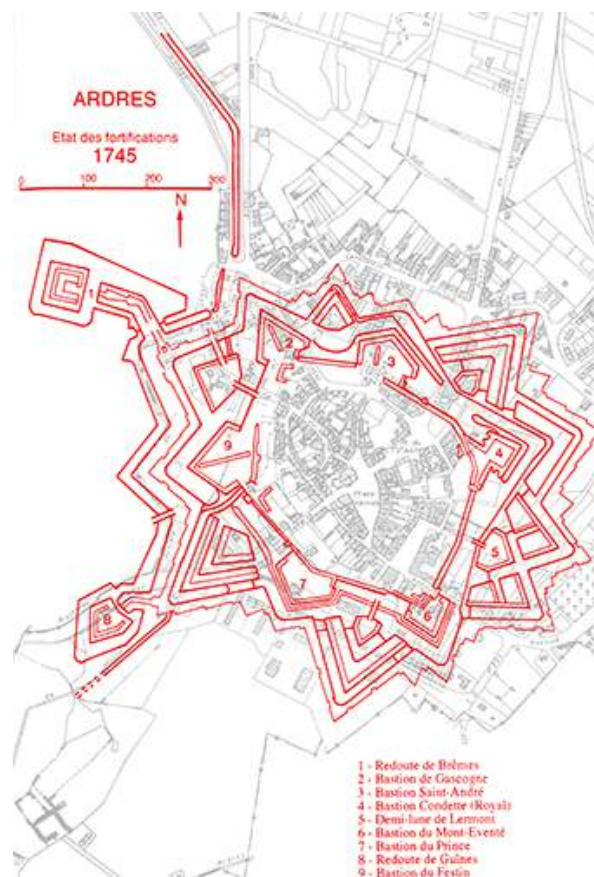
Fig. 2. Plan schématique des fortifications de la ville d'Ardres au XVI^e siècle



Démantèlement des fortifications au 19^{ème} siècle

Au 19^{ème} siècle, le poids militaire d'Ardres ne cesse de décroître. Devenu simple chef-lieu de canton, Ardres veut s'affranchir du carcan des fortifications.

L'arasement des fortifications, hors le bastion Royal et la poterne de l'Abreuvoir, est terminé en 1862.



Depuis la ville d'Ardres s'est étendu vers le nord. On identifie deux entités urbaines :

- le centre-ville d'Ardres : correspondant au centre historique de la ville : riche d'un patrimoine bâti de grande qualité et d'une identité urbaine affirmée.



- Bois-en-Ardres : hameau d'identité plus rurale située au nord du cœur de ville, en accroche sur la RD 943.



Ces deux entités sont également reliées par l'avenue du Lac : voie touristique traversant le lac d'Ardres sur un axe nord-sud.



L'urbanisation récente de la ville d'Ardres vient à combler les espaces agricoles situés à l'ouest de la RD 943 entre le centre-ville et Bois-en-Ardres. On y retrouve plusieurs opérations d'ensemble dont la dernière : domaine de la Ligne d'Anvin (opération programmée en plusieurs phases).



Licques

Contrainte par un dénivelé de plus de vingt mètres, la ville s'étire le long de ses trois voies structurantes. Les nouvelles constructions poursuivent ces linéaires ou comblent les derniers interstices laissés par les implantations aérées du bâti agricole.



Hardinghen

Identité « urbaine » : place du marché – rue du Général de Gaulle



2.2. L'habitat traditionnel rural

On identifie de nombreuses constructions traditionnelles dans les villages :

- Anciennes fermes
- Corps d'habitat plus modeste.

Les principales caractéristiques sont :

- une orientation adaptée à la topographie : parallèle aux courbes de niveau parallèle aux voies dans le fond de vallon/ perpendiculaire sur les coteaux)
- une construction basse et allongée
- des combles non aménagés / toiture à deux versants forte pente
- la présence de constructions en torchis et bois (pignon côté intempéries)

On identifie également quelques maisons du marais subsistant au cœur des nouvelles constructions pavillonnaires.



L'habitat traditionnel lié à l'activité agricole, présente une architecture proche du corps de ferme à cour carré ou en L ou une longère, pignon sur rue.

La plupart du bâti traditionnel visible sur les cœurs de villages, se présente en front à rue, façades ou pignons aveugles. Si la bâtisse n'est pas à l'alignement, on retrouve des murets de matériaux locaux. Les principaux éléments de ce bâti sont :

- une implantation à l'alignement ou une continuité bâtie (par le muret...)
- des maisons plus longues que larges, avec plus de 45° de pente de toiture avec l'horizontal,
- des corps de ferme avec cour carré,
- des constructions d'un seul niveau + combles

Ces constructions traditionnelles sont donc disséminées sur le territoire en cœur de village ou de manière isolée. A la différence de la typologie des constructions récentes, ce tissu traditionnel présente des pentes de toitures, des hauteurs et des volumes, typiques de l'architecture locale et traditionnelle.

Pour la plupart, les bâtisses traditionnelles sont adaptées au terrain naturel.

Les fermes et fermes manoir

Sur le territoire on distingue les fermes et les fermes manoirs :

- les fermes manoirs : fermes de grande qualité architecturale, elles s'organisent autour d'une cour carrée et comptent des éléments architecturaux variés (pigeonniers, mur d'enceinte, logis). Elles sont le plus souvent isolées sur le territoire. Certaines d'entre elles sont encore en activités. Parmi celles qui ne le sont plus, certaines sont partiellement ou totalement dégradées. Pourtant elles constituent une part importante du patrimoine identitaire de la Communauté de Communes Pays d'Opale.



- les fermes : de plus petite taille, et implantées le long des voies, ces exploitations agricoles sont progressivement abandonnées pour des exploitations situées en dehors ou en frange de la trame urbaine et de taille supérieure. Certains complètent le corps de bâti ancien par des constructions modernes adaptés aux outils de travail actuels. Cette juxtaposition des typologies de constructions perturbe la lecture de l'unité architecturale.



2. 3. Les châteaux et demeures bourgeoises

Les châteaux, nombreux sur le territoire, regroupent sous cette appellation parfois abusive des constructions relevant souvent de typologies différentes. Château de plaisance, demeure de prestige ou parfois vaste maison de maître présentent des façades remarquables. Ils se composent généralement d'un corps de logis rectangulaire encadré le plus souvent de deux ailes en avancée. La symétrie des façades est confortée par un avant corps central et un ordonnancement régulier des percements.

Le château est implanté dans un vaste parc paysager attenant au boisement de la propriété, l'entrée est marquée par une grille ouvragée et un alignement d'arbres, annonçant la cour d'honneur.

Les châteaux et demeures bourgeoises sont autant de témoins du dynamisme passé et de l'attractivité du territoire.

On identifie plus particulièrement :

- la commune de Campagne les Guînes sur laquelle on retrouve plusieurs grandes propriétés boisées accueillant de vastes demeures. Leur présence dans ce village rural signe l'une de ses spécificités. Ces demeures datent du temps où la dentelle de Calais, a contribué à l'enrichissement de certains industriels qui résidaient alors sur l'arrière-pays.
- la commune de Caffiers : le château, construit vers 1820, a accueilli la congrégation des sœurs franciscaines de Calais à partir de 1918 : le site est aménagé en maison de retraite. En 2001, une nouvelle maison de retraite, plus fonctionnelle et mieux adaptée aux besoins des pensionnaires, est construite à côté. Aujourd'hui, il est envisagé de réhabiliter le château en complexe hôtelier.



2. 4. L'habitat pavillonnaire

Conséquence de la périurbanisation récente de ces dernières années, on constate une nouvelle identité en rupture avec l'habitat traditionnel :

le pavillon.

Les caractéristiques de cette typologie d'habitat sont :

- la mobilisation de grandes superficies (y compris en centre village),
- une implantation en retrait des voies et des limites séparatives,
- une implantation parallèle à la voie / indépendante de l'orientation,
- une implantation sur talus,
- des constructions plus ou moins intégrées / identité architecturale (choix des matériaux, forme architecturale – gabarit/hauteur),
- un traitement des clôtures en dur/ palissade qui entraîne la disparition des haies bocagères.



On note également :

- quelques constructions bois
- l'absence de construction résolument contemporaine
- l'évolution des matériaux utilisés et le recours de plus en plus fréquent aux enduits ciment.

La volumétrie est souvent cubique et la prise en compte du terrain naturel est souvent bafouée.

Cette typologie de construction produit un tissu urbain plus aéré mais également souvent plus consommateur d'espace, contraire à la philosophie générale du projet communautaire. De plus, elle contraste avec la typologie traditionnelle visible sur le territoire communal.

Les matériaux identitaires



Les matériaux contemporains et divers



2. 5. Les opérations d'ensemble

Il est intéressant de noter la réalisation de quelques opérations d'ensemble réalisées sur le territoire:

- aux abords de la ville de Guînes, d'Ardres,
- au centre des villages (ex repris en photos : Campagne les Guînes, Bonningues les Calais, Peuplingues, Saint-Tricat...)

Toutefois, la plupart on aboutit à la construction de lotissements exclusivement pavillonnaires qui offrent une seule typologie de constructions. Ces ensembles uniquement résidentiels participent peu à la vie de la commune et sont vécus comme des quartiers «dortoirs ».

Les enjeux des opérations d'ensemble:

- favoriser le développement concentré de l'habitat / moindre consommation du foncier,
- promouvoir une unité architecturale tout en garantissant une diversité architecturale,
- assurer leur intégration paysagère.

On dénombre peu d'habitat collectif sur le territoire de la Communauté de Communes.

Hormis dans le centre de Guînes, l'habitat proposé sur le territoire est constitué en très grande majorité par les habitations individuelles.



Dans le cadre du PLUI v1, et à partir des éléments transmis par le Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale, un diagnostic des typologies constructives a été établi à l'échelle des 15 pays de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est, comme pour ses paysages, un territoire de transition dans le domaine architectural. La diversité de l'habitat se caractérise également par les matériaux utilisés. Au travers des multiples combinaisons de ces caractères, quatre typologies constructives prédominent :

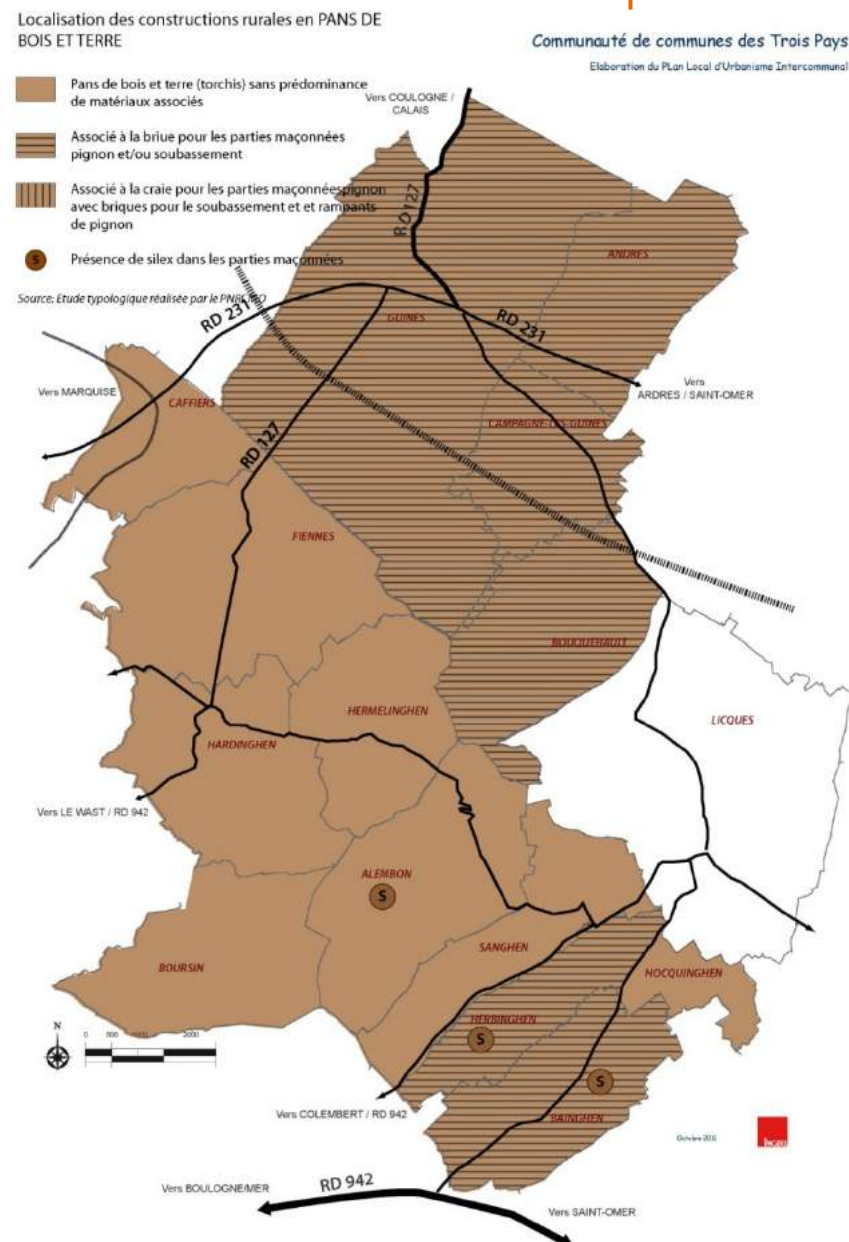
- Les constructions en bois et torchis,
- Celles en maçonnerie de craie,
- Celles en maçonnerie de grès et calcaire dur et
- Celles en briques.

3.1. Le bâti à pans de bois et torchis

Traditionnellement construites à usage d'habitation et d'exploitation, elles sont éparpillées dans la campagne et les petits bourgs. Utilisant une technique de construction simple et peu onéreuse à base de matériaux pauvres, «trouvés» sur place (bois, terre, paille..), elles sont encore nombreuses sur l'ensemble du territoire. Ce mode élémentaire de construction est typique des petites exploitations agricoles de pays sur fond argileux.

Les principes d'économie de matériaux, d'espaces, de temps et de complexité orientent sa constitution. Ce type de construction ne dispose pas d'ornementation particulière : seuls quelques détails sont le fruit des techniques constructives utilisées.

La construction la plus caractéristique est donc définie par un plan allongé, d'une faible profondeur : 4m50 à 5m00 environ, ordonné par la portée des matériaux (poutres, solives..) et les techniques de construction utilisées. La structure bois n'est pas apparente, recouverte d'un épais torchis et enduit.



La silhouette est allongée (longueur en fonction du nombre de pièces), basse, sans étage. Le volume général est trapu. Les façades sont basses et écrasées par le volume de la toiture. La façade principale est orientée Sud ou Sud-Est. Pour résister aux intempéries (vents dominants et pluies de direction Sud-Ouest), la construction est protégée par la masse du pignon Ouest.

Les principales caractéristiques constructives sont les suivantes :

- un soubassement marqué : le soubassement est réalisé en matériaux durs (moellons, grès, silex) et assemblé avec une quantité importante de mortier. D'une hauteur moyenne de 60 centimètres, il est légèrement en saillie par rapport au nu de la façade et assure l'assise horizontale, stable et étanche (par application d'un badigeon à base de goudron) de la construction. Sur un terrain en pente, le soubassement présente des décrochements successifs pour s'adapter au terrain naturel. L'entrée de l'habitation est marquée par une pierre de seuil, le niveau du sol intérieur est légèrement surélevé par rapport au sol naturel.
- le pignon exposé aux vents et aux intempéries est constitué en matériaux constructifs résistants (moellons de grès, craie, briques) et sans ouverture (pignon aveugle). L'ensemble de la maçonnerie est parfois protégé par l'application d'un badigeon de lait de chaux ou de goudron. (ex dans le marais de Guînes, Campagne-les-Guînes). Sur les parties les moins exposées (pignon est) ou les façades des bâtiments annexes, on pose un bardage fait de planches horizontales
- l'ossature bois porteuse est constituée de poteaux verticaux espacés de 35 à 55 centimètres, encastrés en partie basse et en partie haute dans des sablières. Celle du bas repose sur le soubassement afin de répartir la charge de la construction. Le contreventement est assuré par la mise en place de pièces obliques. Les poutres et la charpente sont assemblées dans les poteaux d'appui. Des pièces de bois horizontales forment les liteaux et les appuis de baies. Ce sont ces pièces qui déterminent l'emplacement et la dimension des ouvertures (portes et fenêtres). Les baies ne suivent donc aucune logique d'ordonnement : elles restent limitées aux façades principales avec des dimensions modestes (plus hautes que larges). Néanmoins, ces ouvertures sont plus grandes et plus nombreuses en façade sud-est.
- Le remplissage est réalisé à base de torchis : mélange de limon argileux, sable, fibre végétales, crin animal et eau. Un enduit de finition est ensuite appliqué sur ce torchis : il assurera l'étanchéité tout en laissant respirer la paroi.
- La toiture en bâtière est la forme la plus courante : les versants suivent des pentes de 45 à 50°, avec parfois un léger coyau en bas de versants. A l'origine, la ligne de faîtage est « bourrée » au mortier, à la rencontre des deux derniers lits de tuiles, qui peuvent être lestés par des briques scellées.
- L'ensemble des couvertures est réalisé en tuiles, d'une teinte chaudes, rouge-orangée et brun clair.
- Les ouvertures en toitures sont très rares et se résument à de petites lucarnes.
- Les baies sont toujours plus hautes que larges, d'une dimension proche du format 90*145cm et à petits carreaux « menuiseries à petits bois ».
- La teinte des façades est unique et uniforme, badigeonnée au lait de chaux (le plus souvent blanc mais parfois pigmenté de bleu ou de jaune). Les éléments menuisés (portes, fenêtres, contrevents) sont les supports d'une couleur franche déclinée dans des variations de rouge, de vert, de bleu gris et de brun terre de Sienne, en respectant une harmonie d'ensemble, selon la finition des murs. Le soubassement est en goudron noir ou de couleur contrasté (gris foncé, gris bleuté,...). Le bardage bois est traité en tons noirs (goudron) ou blanchi comme les façades.



3.2. Le bâti en maçonnerie de craie

A la différence des constructions en maçonnerie de gris, la craie est un matériau qui se prête à un travail de taille plus précis et plus élégant, parfois proche de la sculpture et du raffinement. L'usage de la craie fut longtemps réservé à l'architecture monumentale.

Les beaux exemples de constructions en maçonneries de craie à l'appareillage parfaitement dressé, qui nous parviennent aujourd'hui, faisaient partie intégrante d'ensembles liés, à l'origine, à un titre de noblesse ou un titre religieux : maison seigneuriale, ferme fortifiée, manoir (Herbinghen), relais de chasse, lieu de retraite religieux (Hocquinghem...). Cependant, les ensembles associant les constructions en craie au sein d'une même exploitation (dépendances et habitation) sont fort rares et résultent soit de la proximité immédiate d'un lieu d'extraction, soit d'un statut élevé du propriétaire.

La qualité de la craie semble très diverse. Certaines pierres sont fort altérées et laissent présumer que certaines constructions n'ont pas survécues aux altérations du temps. Il subsiste de très nombreux pans de murs en craie (témoins de constructions disparues ou repris dans une nouvelle construction). Les habitations en craie suivent quelques règles incontournables: une orientation sud/sud-est de la façade principale et une relative faiblesse de profondeur conditionnée par la portée des poutres.

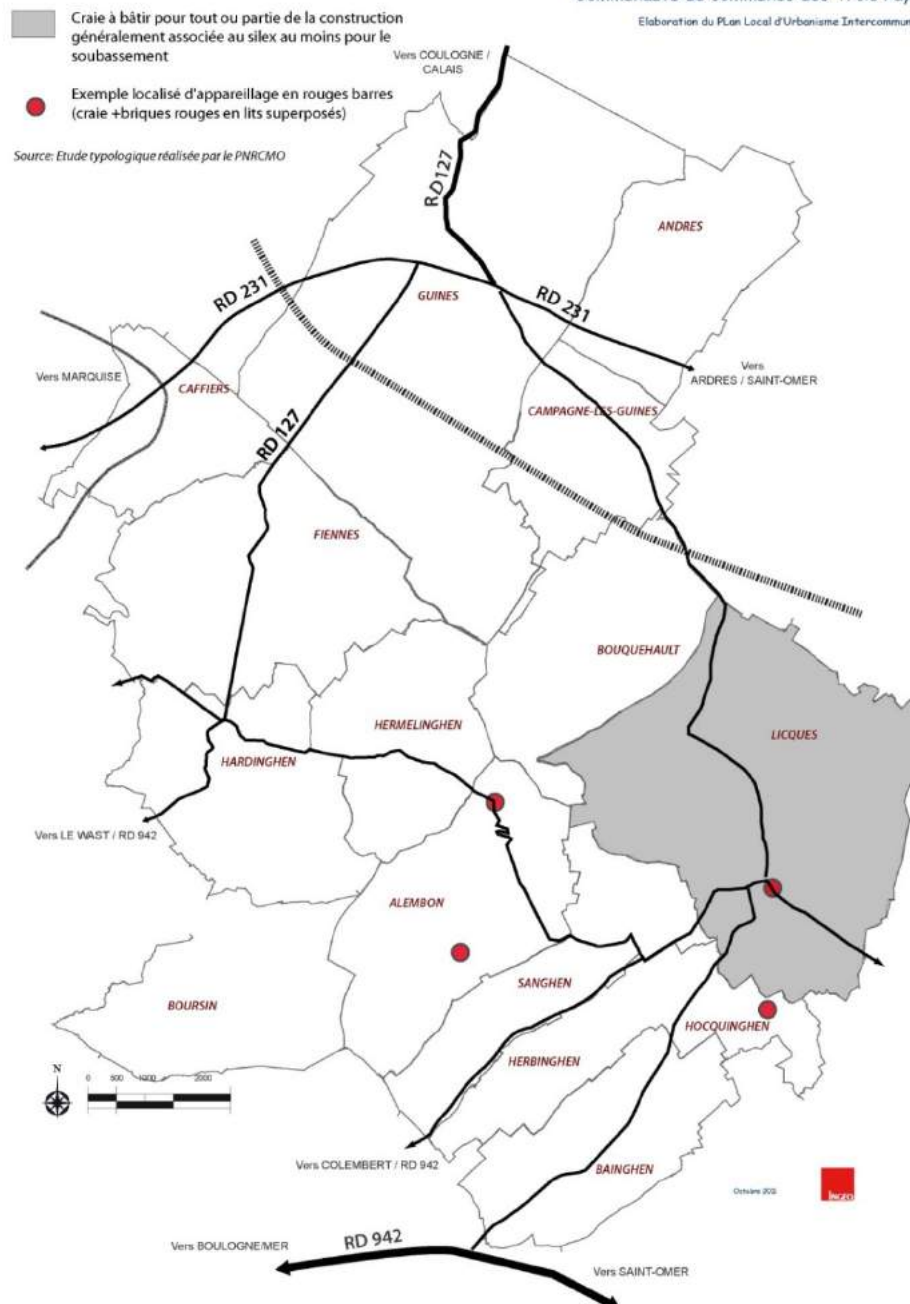
Les principales caractéristiques constructives sont les suivantes :

- Un soubassement constitué soit de caissons de craie, de silex ou de briques. Le soubassement s'arrête avec une assise de pierre taille qui permet la transition avec le mur de craie. L'ensemble est enduit de goudron.
- Un appareillage soigné, en petits moellons équarris disposés en assises régulières, avec une hauteur pour chaque lit d'environ 20 centimètres. La façade est agrémentée par la présence d'éléments moulurés horizontaux, d'un couronnement (corniche) et de blocs plus larges sculptés.

Localisation des constructions rurales en CRAIE

Communauté de communes des Trois Pays

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



- Les pignons reprennent la même technique d'appareillage que celle pour les murs de façade. Ils sont arasés sous le couvert de la toiture ou saillants. La pierre est alors taillée en sifflet, assemblée pour composer un « pas de moineaux », associé à la brique disposé en épis ou couvert d'un rang de tuiles scellées. Les pignons peuvent être percés de baies respectant ou non l'axe de symétrie.
- Les ouvertures sont systématiquement plus hautes que larges mais sont d'une grande diversité formelle. Le clavage² des linteaux est soigné, il peut être droit (composé de blocs taillés en biais avec une clé de voûte plus ou moins saillante) ou légèrement cintré avec un assemblage de blocs taillés et une clé centrale. Cette dernière permet la création d'ouvertures plus larges que hautes, notamment pour les portes des bâtiments d'exploitation. Concentrées sur la façade principale, les baies assurent l'éclairage de toutes les pièces sur la face la mieux exposée. L'encadrement n'est pas souligné, l'appui est réalisé de manière simple par une pierre taille présentant un léger dévers et posée en saillie du nu de la façade.
- La toiture en bâtière est la forme la plus courante : les versants suivent des pentes de 45 à 50°, avec parfois un léger coyau en bas de versants pour rejeter au loin les eaux pluviales.
- L'ensemble des couvertures est réalisé en panne de pays (panne flamande) en forme de S ou pannes mécaniques avec des faitières demi-rondes, posées sur un lit de mortier. Les teintes des tuiles sont chaudes, rouge-orangée. La diversité des tuiles correspond à l'évolution des techniques, le sens de pose est fonction de l'orientation des vents dominants. La couverture peut parfois déborder des murs pignons ou, plus couramment, peut être terminée par un dernier rang de tuiles scellées.

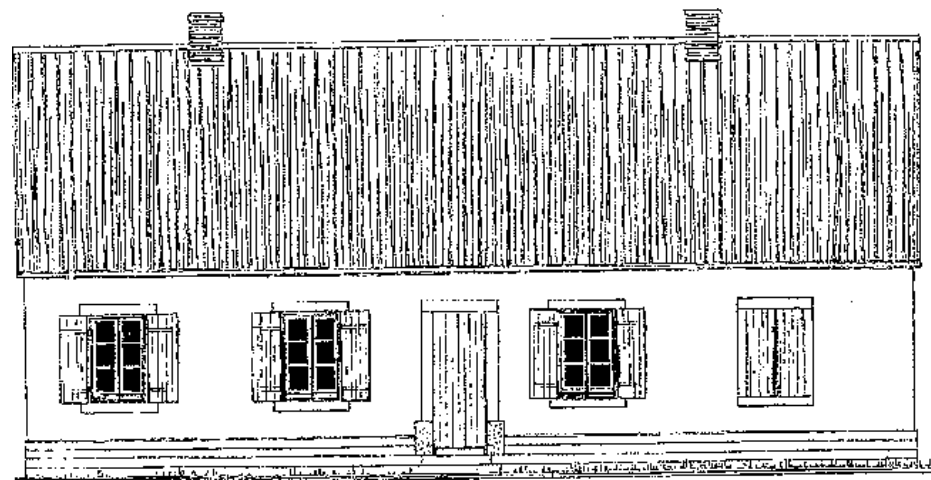
² Le sens premier est celui de mise en place de la clef d'une voûte ou d'un arc formés de claveaux, c'est-à-dire de pierres taillées en forme de coins. La clef est le claveau formant le faite de la voûte ou de l'arc.

3.3. Le bâti en maçonnerie de grès et calcaires durs du Boulonnais

La construction de l'habitation en maçonneries de grès et calcaire du Boulonnais est définie par un plan allongé, d'une profondeur conditionnée par la portée des poutres (5.00 à 5m50 environ), avec la façade principale orientée au Sud/Sud-Est.

Dans ce type de construction, l'échelle et la finition du volume d'habitation peut varier considérablement jusqu'à former trois configurations spécifiques :

Construction de type 1 appelé «habitat élémentaire»: un volume simple, bas et allongé, sans lucarne. Le volume sous comble, accessible depuis l'intérieur, est uniquement ventilé par des pannes chatières ou quelques petits châssis en tabatières. Le sous-sol est peu perceptible en façade et n'offre pas de répercussion notable dans l'élévation de la façade. Le niveau du sol intérieur est surélevé du sol naturel.



Construction de type 2 : un volume simple sur un soubassement haut, avec lucarnes en toiture. Le volume sous comble est ici éclairé de simples lucarnes à fronton de pierre, sur le versant principal au Sud-Est



Construction de type 3 : un volume important sur un soubassement imposant sur une cave et avec un comble de surcroît. Ce type de construction correspond à une catégorie plus aisée de propriétaires ; Il se caractérise par une hauteur de maçonnerie de façade particulièrement importante et tend ainsi à rentabiliser son emprise au sol par l'occupation de trois véritables niveaux.

Le rez-de-chaussée est surélevé, avec un escalier d'accès extérieur réalisé en pierres de Stinkal. Les lucarnes sont remplacées par des petites ouvertures en façades, de forme ronde (oculi) ou carrée, axées sur celles du rez-de-chaussée.

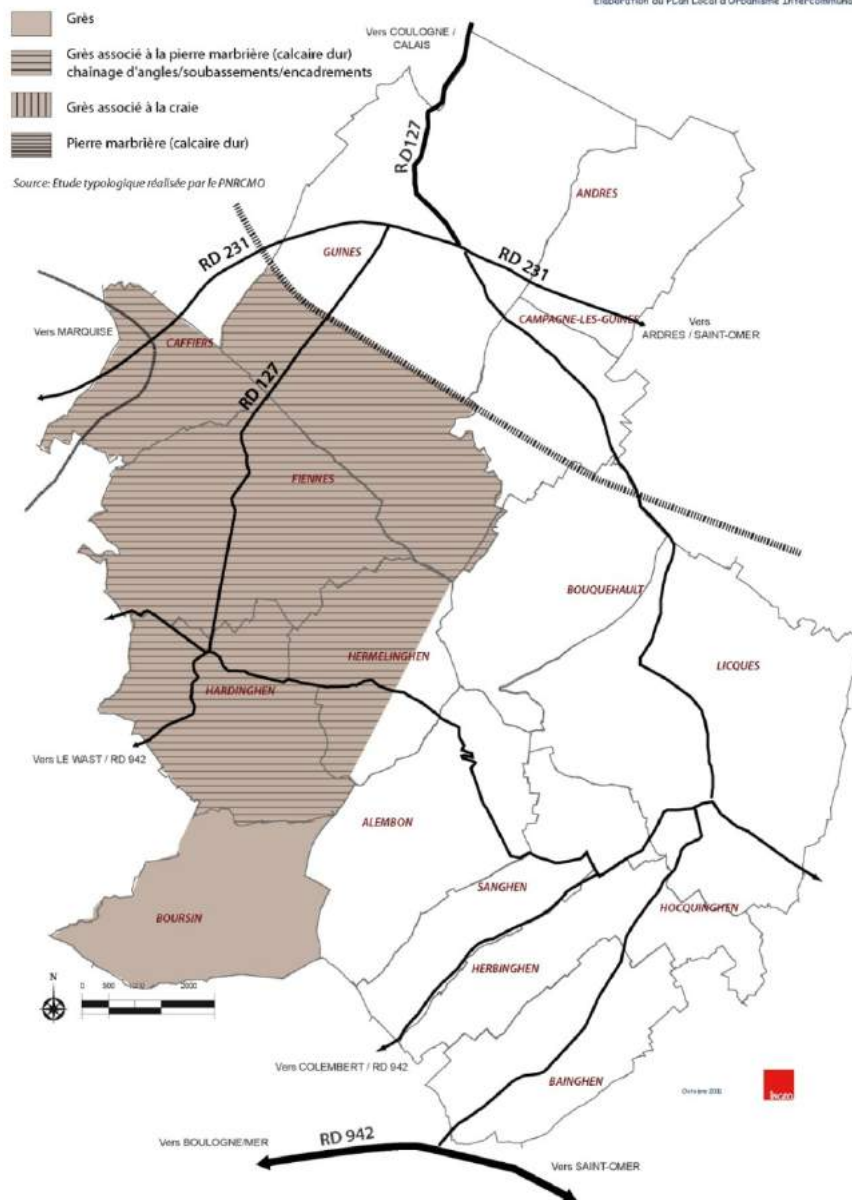
L'ensemble expose un pignon à l'ouest face aux vents dominants et aux intempéries. Les bâtiments annexes, accolés en prolongement de l'habitation, en retour ou à distance, restent d'un traitement plus sobre, uniquement dicté par les besoins fonctionnels.



Localisation des constructions rurales en GRES ET CALCAIRES DURS

Communauté de communes des Trois Pays

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Données issues de la synthèse typologique du patrimoine rural bâti du Parc naturel Régional des Caps et marais d'Opale

3.4. Le bâti en maçonnerie de briques

Comme pour les techniques de construction les plus «savantes», la brique est, à partir du XI^{ème} siècle d'un usage peu courant et d'un coût élevé, leur production passe progressivement dans la construction des demeures seigneuriales pour lesquels on édifie des fours à proximité même des chantiers, là où les bois et forêts, qui subsistent dans la région, fournissent le combustible nécessaire.

Plus tardivement, l'usage de la brique se répand dans les villes, puis les villages, puisqu'elle présente l'intérêt de réduire les risques et la propagation d'incendie. A ce début de l'industrialisation, ce matériau reste coûteux. C'est pourquoi, le paysan, qui désormais peut y prétendre, ne l'utilise que pour les parties constructives les plus sensibles, celles qui demandent le plus de résistance (le soubassement, le pignon, les souches de cheminées, les fours à pains...).

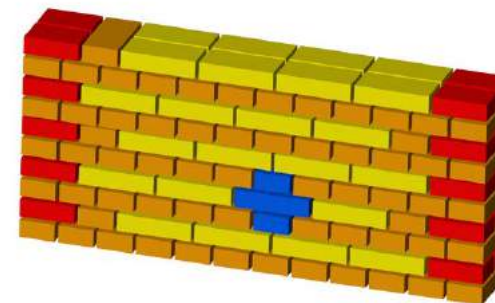
Mais c'est avec l'extraction du charbon à la fin du XVIII^{ème} siècle et la mise en place du procédé industriel pour sa production, que la brique et la tuile deviennent de véritables produits de série, économiques, rapides au montage, exploitant les gisements locaux d'argiles de bonne qualité. Les matériaux traditionnels anciens sont alors délaissés, même si ils restent à portée de main.

L'habitat s'implante toujours selon l'orientation la plus favorable avec une façade principale établie au sud-est ou au sud. L'utilisation des combles comme véritable volume habitable caractérise ce type d'habitat (volumétrie de toiture, ouvertures en toiture...). L'ensemble, habitat et bâtiments d'exploitation, construit en briques, crée autour de l'espace de la cour un développé de façades homogène et harmonieux tout en distinguant les différentes spécialisations de chacun.

Les principales caractéristiques constructives sont les suivantes :

³ En *architecture*, le mot *appareil* est un terme qui désigne la façon dont les *moellons*, les *pierres de taille* ou les *briques* sont assemblés dans la *maçonnerie*

- un soubassement effacé : les murs sont élevés sur un même plan, seul un cordon saillant souligne le soubassement qui est parfois peint (comme pour les constructions de pan de bois)
- l'appareillage³ le plus utilisé est celui de la maçonnerie en losange. La teinte des joints est fonction de la couleur du sable local utilisé. La modénature⁴ permet d'animer les façades (œil de bœuf, corniches des murs denticulée ou en crémaillère, les cordons saillants ou bandeaux filants,...)



- Les ouvertures (baies) sont d'une grande diversité grâce à la maçonnerie de briques qui permet de créer des percements adaptés aux usages : réglage parfait des assises, calibrage et alignement très régulier de chaque percement. En général, pour l'habitation, les baies sont toujours plus hautes que larges, nombreuses, identiques, alignées. Parfois, elles répondent à un rythme affirmé, ou un effet de symétrie. Les linteaux sont plus ou moins cintrés (arc en briques).
- Deux couleurs de façade dominant : une teinte rouge qui fait illusion à la couleur de la brique et un badigeon au lait de chaux légèrement teinté de bleu ou de jaune (s'apparentant alors à la façade des constructions à pans de bois et torchis). Les éléments menuisés (portes, fenêtres, contrevents) sont les supports d'une couleur contrastée, en respectant une harmonie d'ensemble, selon la finition des murs.

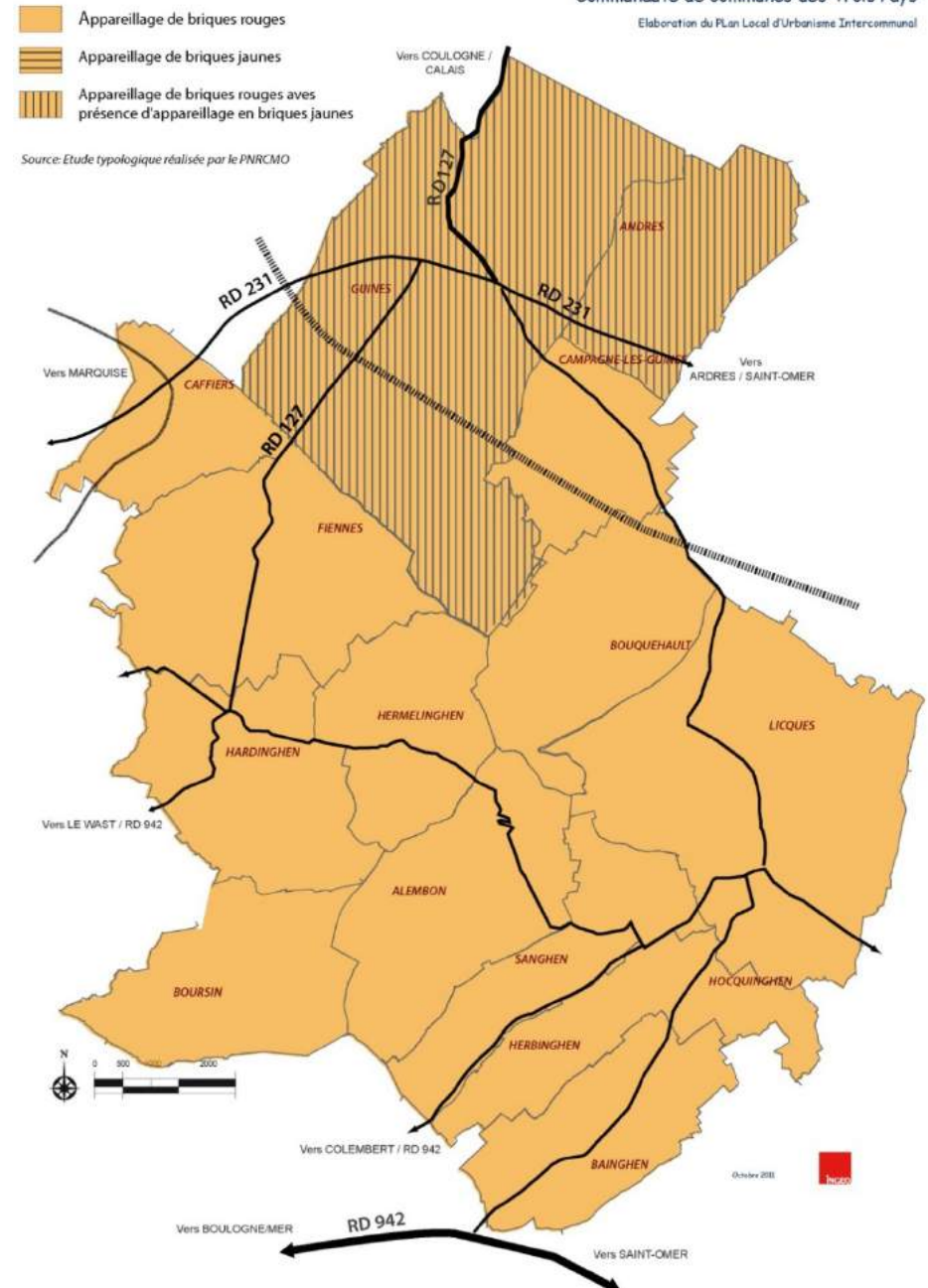
⁴ Traitement ornemental de certains éléments structurels d'un édifice pour en exprimer la plastique. La modénature est obtenue par un travail en creux ou en relief, continu ou répétitif.

- La toiture en bâtière est la forme la plus courante : les versants suivent des pentes de 45 à 50°, avec parfois un léger coyau en bas de versants. Pour accroître la superficie habitable, la toiture prend alors la forme d'une « toiture à la Mansart » : le tiers inférieur de la toiture suit une pente de plus ou moins 80°, la partie supérieure conserve une pente proche des 45°. Les ouvertures en toitures servent à éclairer des pièces habitées, elles sont réalisées soit par des tabatières ou des lucarnes plus hautes que larges.
- L'ensemble des couvertures est réalisé en tuiles, d'une teinte chaude, rouge-orangée. La diversité des tuiles correspond à l'évolution des techniques, le sens de pose est fonction de l'orientation des vents dominants. La couverture peut parfois déborder des murs pignons ou, plus couramment, peut être terminée par un dernier rang de tuiles clouées ou scellées ou une tuile de rives.

Localisation des constructions rurales en BRIQUES

Communauté de communes des Trois Pays

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Complémentaire à l'inventaire des typologies constructives réalisées dans le cadre du PLUI v1, un travail important a été réalisé, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, afin de constituer un guide sur les grandes thématiques abordées pour tout travaux sur le patrimoine identifié.

Ce travail a été réalisé par l'agence Ad'auc, architecte.

Une synthèse des typologies existantes sur le territoire à été réalisée.

LES TYPOLOGIES DU GUIDE :	LES TYPOLOGIES DU RAPPORT DE PRÉSENTATION :	LES TYPOLOGIES DU CAHIER DU PATRIMOINE :	LES TYPOLOGIES DES FICHES DU PETIT PATRIMOINE :
Les constructions en pan de bois et torchis	Les châteaux et les maisons bourgeoises	Les ensembles agricoles	Les courtils
Les constructions en grès et calcaire dur	Les églises, les chapelles et les oratoires	Les dépendances	Les manèges
Les maisons de bourg	Les fermes et les fermes manoirs	Les habitats exploitations	Les moulins à vent
Les maisons villageoises en brique		Les villas	Les moulins à eau
Les constructions en craie		L'habitat	
L'ensemble du batelage		Les cafés	
Les maisons de maraîcher et de tourbier		Les pilastres	
Les puits		Les moulins à vent	
Les fours à pain		Les équipements publics	
Les pigeonniers			

Synthèse des typologies identifiées au Plui v1

4.1. Les typologies identifiées

Les typologies liées à l'activité :

Les fermes à cour et les fermes
manoirs

Les fermes élémentaires

Les maisons de maraîcher, de tourbier et de
batelier

Les granges, les courtils et les manèges

Les moulins à eau

Les moulins à vent et les pigeonniers

Les typologies liées à l'Habitat :

Les châteaux et les manoirs

Les maisons bourgeoises et les villas

Les maisons de bourg

Les maisons villageoises

Les autres typologies :

Les églises, les chapelles et les oratoires

Les puits, les fours à pain et les éléments de
clôture : pilastres, murs ...

4.2. Les caractéristiques de chaque typologie

Pour chacune des typologies, une fiche expose les principales caractéristiques urbaines et/ou architecturales.



LES FERMES À COUR ET LES FERMES MANOIRS



IMPANTATION :	A l'alignement ou en retrait
GABARIT :	Variable de R de C à R+1+Combles
COMPOSITION :	Plutôt horizontale
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Pierre, torchis et brique
PARTICULARITÉS :	Addition de volumes, organisés autour d'une cour intérieure

LES FERMES ELÉMENTAIRES



IMPANTATION :	A l'alignement ou en retrait
GABARIT :	R de c +Combles non aménagés
COMPOSITION :	Horizontale, avec alignement des baies
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Torchis badigeonné
PARTICULARITÉS :	Grande simplicité du volume, soubassement marqué et lien très fort avec le paysage



LES MAISONS DE MARAÎCHER, DE TOURBIER ET DE BATELIER



IMPANTATION :	En retrait et généralement perpendiculaire
GABARIT :	R de C+Combles
COMPOSITION :	Horizontale, avec alignement des baies
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Torchis badigeonné
PARTICULARITÉS :	Toiture en croupe, soubassement marqué et lien très fort avec le paysage

LES GRANGES, LES COURTILS ET LES MANÈGES



IMPANTATION :	A l'alignement ou en retrait
GABARIT :	Rez de Chaussée
COMPOSITION :	Très simple pour répondre à la fonction
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Torchis, pierre, enduit, brique, bardage bois ...
PARTICULARITÉS :	Très grande simplicité du volume

LES MOULIN À EAU



IMPANTATION :	Libre
GABARIT :	Libre
COMPOSITION :	Libre pour répondre à la fonction
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Brique
PARTICULARITÉS :	Addition de volumes simples et rapport à l'eau

LES MOULINS À VENT ET LES PIGEONNIERS



- IMPANTATION :** En retrait
- GABARIT :** R+1 à R+2 + Combles
- COMPOSITION :** Verticale très marquée
- MATÉRIAUX DOMINANTS :** Pierre
- PARTICULARITÉS :** Circulaire pour les moulins, parfois carré pour les pigeonniers et monolithique

LES CHÂTEAU ET LES MANOIRS



IMPANTATION :	Libre
GABARIT :	Libre
COMPOSITION :	Libre
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Pierre, enduit et brique
PARTICULARITÉS :	Tourelles, cheminée, porche, pérons ...

LES MAISONS BOURGEOISES ET LES VILLAS



IMPANTATION :	En retrait, au centre de la parcelle
GABARIT :	R+1+Combles
COMPOSITION :	Très ordonnancée ou plus éclectique
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Pierre, enduit et brique
PARTICULARITÉS :	Très grande diversité de formes et de détails

LES MAISONS DE BOURG



IMPANTATION :	A l'alignement
GABARIT :	R+1+Combles
COMPOSITION :	Horizontale, avec alignement des baies
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Enduit , avec encadrements en pierre
PARTICULARITÉS :	Grande diversité d'enduits et de détails

LES MAISONS VILLAGEOISES



IMPANTATION :	A l'alignement ou en retrait
GABARIT :	R de C+Combles, avec ou sans brisis
COMPOSITION :	Horizontale, avec alignement des baies
MATÉRIAUX DOMINANTS :	Brique et enduit
PARTICULARITÉS :	Badigeon blanc ou rouge avec marquage du subassement

5.1. Le patrimoine protégé

Neuf édifices font l'objet d'un classement (inscrit ou classé) aux Monuments Historiques. Cette servitude instaure un périmètre de protection de 500 mètres autour de chacun des monuments identifiés.

Colonne ou croix de cimetière Hardingen,
inscription par arrêté du 18 août 1988.
La colonne a été construite au 12^{ème} siècle.



La colonne Blanchard, dans la forêt domaniale : inscription par arrêté du 19 avril 1972.

La colonne s'élève à l'endroit où se sont posés les premiers hommes ayant traversé la Manche par la voie des airs le 7 janvier 1785

Silos à blés souterrains dénommés « les Poires » sur Ardres (données Office de Tourisme Pays d'Opale)

Classé par arrêté du 28/10/2003

A la Renaissance, Ardres est la citadelle la plus au nord du royaume de France. Plus au nord, Calais était aux mains des anglais et au sud-ouest, Saint-Omer appartient aux espagnols. Cette situation frontalière, ainsi que les rivalités entre les différents royaumes, font rapidement prendre conscience à François 1er de l'intérêt de renforcer la cité.

Ardres assurait sa défense grâce à plusieurs garnisons de soldats qu'il fallait loger, distraire, et surtout nourrir. Le stockage et la conservation du blé devinrent ainsi une préoccupation majeure, d'où la construction de ces silos à blés au Seizième siècle.

Construites par les militaires, les « Poires » sont d'extraordinaires galeries et silos pouvant contenir jusqu'à 1000 tonnes de blé.

L'architecture de ce lieu est particulièrement pointue pour l'époque : 3 niveaux, galeries et cheminées d'aération, 11,50 mètres sous terre, une descente de 60 marches.



Ce site, véritablement unique en son genre, bénéficie ainsi d'un classement au titre des monuments historiques.

Bastion Condette ou Royal sur Ardres

Classé par arrêté du 28/10/2003

Six bastions furent construits entre 1535 et 1540 environ, afin de consolider les fortifications médiévales : le Bastion Royal est l'un d'entre eux. Probablement le premier à avoir été construit, il est doté d'une architecture très spécifique, témoignage d'une technologie de pointe de la Renaissance.

Le Bastion Royal est le seul vestige des remparts de la ville. Miraculeusement conservé dans le jardin public attenant à l'hôtel de ville, il est un témoignage de la Renaissance, des progrès techniques accomplis à cette époque, et de l'importance de la cité d'Ardres face aux terres occupées alentours.



Chapelle des Carmes sur Ardres

Inscrit par arrêté du 29/03/1974

En 1659, les religieux grands carmes ont reçu l'autorisation de s'installer à Ardres, pour faire œuvre de charité et enseigner le catéchisme. Le couvent fut construit en 1675, la chapelle en 1679. La congrégation occupa les lieux jusqu'à la Révolution.

La chapelle a connu des fortunes diverses : édiflée en 1679 par des religieuses puis démantelée, elle devint Temple de l'Être suprême en 1792, lieu de réunion du club des Montagnards, puis halle municipale.

Les bâtiments furent transformés en 1825, en particulier la chapelle, dont la façade fut modernisée et le volume intérieur coupé dans le sens de la hauteur.

Les Carmes ont été récemment réhabilités, la façade retrouvant son aspect d'origine en 1993.

Aujourd'hui, la chapelle est occupée par l'office du tourisme de l'Ardrésis.



Eglise Notre Dame de Grâces, Place d'Armes

L'église est consacrée à l'origine au culte de Saint-Omer et de Notre-Dame de Grâce depuis 1921. Fondée au XIème siècle, la première pierre est posée en 1503.

Durant la Révolution Française, elle est utilisée comme atelier de fourrage et de salpêtre.

L'édifice de style flamboyant est en pierre calcaire sur plan cruciforme ; le chœur ainsi que la nef sont, à l'origine, flanqués de deux chapelles. La tour carrée qui s'élève à la croisée du transept est surmontée d'une flèche recouverte d'ardoise.

La restauration, en style néogothique, date du XIXème siècle et concerne les chapelles latérales du chœur et la grand'nef.



Ancienne Abbaye des Prémontrés de Licques : Abbatiale Notre-Dame.

Eglise, actuellement église paroissiale

Classement par arrêté du 21 septembre 1983

Façades et toitures du bâtiment d'entrée avec ses deux pavillons.

Cet imposant édifice est ce qui nous reste de l'ancienne abbaye de l'ordre des Prémontrés fondée par saint Norbert. Cette abbaye, fondée en 1132, a compté plusieurs dizaines de religieux et de frères qui se sont occupés à développer l'agriculture et l'élevage, notamment en introduisant dès le XVI^{ème} siècle l'élevage de la dinde qui fait encore aujourd'hui la renommée du bourg. Les chanoines de l'abbaye de Licques étaient aussi curés de campagne et ce sont eux qui desservaient entre autres, les paroisses de Licques, Bouquehault, Herbinghen, Hocquinghen et Ecottes.

L'abbaye de Licques fut maintes fois détruite au cours de l'histoire, par les armées françaises, anglaises et espagnoles. La dernière reconstruction débuta en 1707 pour se terminer en 1747. De cet ensemble il ne reste aujourd'hui que les bâtiments abritant la mairie et l'église abbatiale, le reste ayant été vendu comme bien national.



Eglise de Saint-Omer et de l'ancien presbytère de Hocquinghem

Eglise,

Classement par arrêté du 10 juillet 2015



Eglise Saint-Pierre de Nielles les Ardres

Eglise : inscription par arrêté du 15 janvier 1929

Périodes de construction : 12ème siècle

L'église Saint-Pierre était à l'origine de plan et de style roman. Elle est bâtie de pierres blanches, extraites des carrières de craie du Mont de Guémy, aussi appelé Mont Saint-Louis. L'église comprenait une nef centrale, deux collatéraux, un transept ainsi qu'un chœur à chevet plat. Aujourd'hui, le transept a disparu, et la voûte romane de bois bleu serti d'étoiles du chœur ainsi que son chevet orné de fresques sont cachés par une voûte néo-gothique de plâtre, érigée au XIXe siècle. La façade ne comprend plus qu'un oculus. Une seule grande toiture fut construite à moindre frais pour protéger l'ensemble du bâtiment. L'église se situe au milieu de son cimetière. Elle est inscrite aux monuments historiques le 15 janvier 1929.

Les magnifiques fonts baptismaux du XIIe siècle à cuve carrée sont en pierres bleues de Tournai. Plusieurs reliefs ornent les côtés. Les quatre coins ont été tronqués. Ce baptistère est classé depuis le 1er février 1911.

La tour du clocher fut refaite en bois au XVIIe siècle, l'ancien clocher de pierre étant jugé trop lourd. L'église fut dotée de deux cloches de bronze en 1494, par chance, l'une d'entre elles n'a pas fait les frais de la Révolution française, elle est baptisée Jacqueline, jamais refondue, classée monument historique à titre d'objet le 1er février 1911.

L'église possède un orgue historique construit à l'origine par Guillaume Van Belle de Ypres pour l'église Sainte-Aldegonde à Saint-Omer en 1686. Pendant la période révolutionnaire, le mobilier de l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer est vendu et le bâtiment démoli. L'orgue et sa tribune, vendus à l'église de Nielles, sont remontés mais sans la partie instrumentale du positif par Jean-François II Guilmant en 1795. Fortement modifié au cours du XIXe siècle, le plan sonore du Grand-Orgue a été restauré en 2005 dans le style flamand originel.

Il est classé au titre objet par les monuments historiques, pour le buffet le 1er février 1911 et pour l'instrument le 11 décembre 1995.

5.2. Les sites inscrits

Source : inventaire des sites classés et inscrits du Nord Pas-de-Calais / DREAL Hauts de France

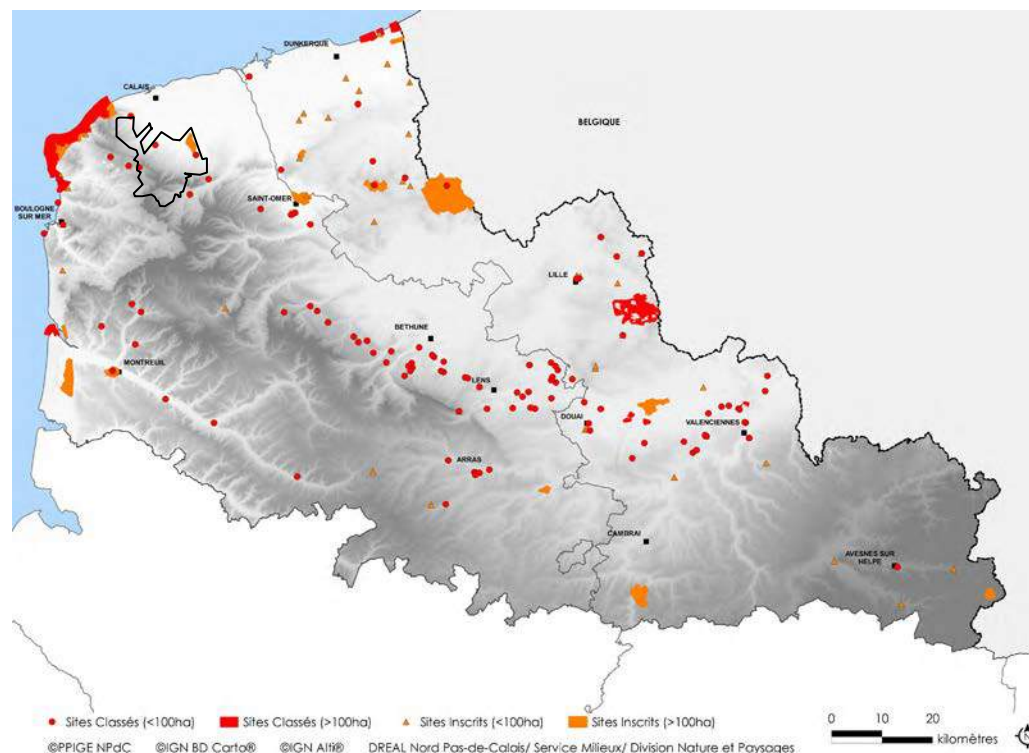
Comme pour les monuments historiques, deux niveaux de protection étaient prévus, l'inscription et le classement, qui pouvaient être complémentaires. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation, mais instituent une servitude d'utilité publique.

Le classement des sites au titre de la loi de 1930 est l'outil de gestion des territoires les plus prestigieux. Il est généralement réservé aux sites les plus remarquables dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les sites sont classés après enquête publique par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

L'inscription était proposée pour des sites moins sensibles ou plus urbanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentaient suffisamment d'intérêt pour être surveillés de près. Cette inscription, qui a montré ses limites, est amenée à évoluer et à s'intégrer dans d'autres politiques de gestion patrimoniale des territoires.

Depuis la loi de 1930, l'Etat protège des paysages ou des fragments de paysage. Dans le département du Pas-de-Calais, ont ainsi été classés ou inscrits le site des deux caps sur le littoral, des centres urbains et des fortifications, des villages préservés et quelques vieux arbres remarquables, des châteaux et leurs parcs, de paisibles pâturages recouvrant d'anciennes mottes féodales et quelques précieux villages, sans oublier plusieurs zones humides

4 sites sont identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale



Motte de la tour de l'horloge de Guînes

Le site classé de la Tour de l'Horloge est composé d'une Motte féodale du X^{ème} siècle et d'une tour lanterne bâtie en 1763. La motte féodale des comtes de Guînes, autrefois bastion principal du château-fort détruit par le Duc de Guise, sert d'assiette aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles à la maison forte qu'on dénomme "le Château" ou "la Cuve". Après la destruction du château en 1558, elle sert de résidence aux commandants de Guînes. La bâtisse menace ruine et sa restauration exige des frais considérables. Vu son peu d'utilité, on décide de la démolir ; mais une horloge ayant été installée là-haut en 1630 avec une cloche qui sonne les heures pour l'ensemble de la ville et les travailleurs des champs, l'assemblée des habitants décide d'édifier sur l'emplacement une tour destinée essentiellement à leur donner l'heure. Décidée en 1761, autorisée par l'intendant de Picardie, cette construction est réalisée grâce à Pierre Lenoir, le tanneur de Guînes.

La tour édiflée en 1763 et sa cloche de 1634 existent toujours. Il y a quelques restaurations en 1884 et en 1988, après que l'occupation allemande de 1940-1944 eut détruit le vieux mécanisme avec ses poids en pierre qu'il fallait remonter à la main. La toiture et le campanile sont alors légèrement modifiés.



Sites classés du Pays-de-Caude




REMARQUES :
Tourbeau, accès par le musée de la tour de l'horloge à Guînes.
Office de tourisme des trois Pays.
Site classé : site de la tour de l'horloge, annexe d'interprétation, chemin pédestre historique.

COORDONNÉES communes

EAU POTABLE : Eau d'origine souterraine
- Site : site souterrain
- Environnement : Centre urbain ancien, quelques constructions modernes mal intégrées.

TERRAINS SOUS-JACENTS :
- Site : site plat
- Environnement : tissu urbain ancien.

SURVEILLANCE (cf. mentions AMM et traverses) :
En haut :
- La motte vue de la place des Récollets
- La motte vue de la rue du Tourbeau
- Vue de la place de Guînes par les Flamands (septembre) - voir place de l'Église Gallica, site, logement et photographie, N°100001014

EN BAS :
- L'ensemble d'accès à la motte, devant le musée de la tour de l'horloge
- Le musée de la tour de l'horloge, rue du château
- Vue des aménagements du sommet de la motte
- La tour de l'horloge

Signe de la volonté d'indépendance des notables de Guînes vis-à-vis de Calais, au sommet de la motte, à l'emplacement de l'ancien donjon. Pierre Lenoir, marchand de Guînes, le réalise, en 1763, la tour de l'horloge. Le bas de la tour servit de prison jusqu'en 1794.

Aujourd'hui, un îlot, repère au cœur de la ville

Guînes a conservé le tracé de ses rues médiévales. L'ancienne motte féodale de la Cuve, vestige de la forteresse construite par les Comtes de Guînes, est située au cœur d'un îlot bâti dans le centre du bourg.

Les rues du château et du Tourbeau contournent la motte sur le parcours circulaire des anciennes douves. Des habitations modestes, ont été bâties au pied de la motte. Cet ensemble architectural grandit sous la motte des rues voisines. Le donjon du château, aujourd'hui détruit, était implanté au sommet.

La motte circulaire de 80 mètres de circonférence offre 10 mètres de hauteur. Cette motte aux parois enherbées, couronnée de la tour de l'horloge, sert de repère dans la ville de Guînes. Un chemin pédestre ponctué de panneaux d'interprétation historique (10 panneaux, tableaux et films) parcourt la ville.

Le site est géré et réhabilité. Un escalier en acier permet d'accéder au sommet depuis le musée de la tour de l'horloge. Celui-ci a été aménagé en 2005, au pied de la motte, rue du château. La tour de l'horloge est en bon état. Si certains aménagements peuvent être critiqués, le musée est fréquenté. Au sommet, la vue s'étend sur la ville et au-delà sur la région de Guînes et le Calcais.

Enjeux :
- Étude d'un accès direct et non payant au site
- Plan de gestion de la végétation sur la motte
- Réhabilitation des abords et des maisons entourant la motte
- Mise en place d'une signalétique avec le logo site

Dossier : Horloges de la région



Dossier : Horloges de la région




Allée des Tilleuls d'Ardres

Ce quadruple alignement de tilleuls fut le premier site classé du département (1912) en raison des dimensions (280 m de long et 26 m de haut) et de la maturité exceptionnelle des arbres, qui formait une voûte végétale. Les tilleuls bordent la route départementale 224 qui contourne la ville d'Ardres par l'Est et joint la route de Licques (D224) à l'entrée sud, à celle de Saint-Omer (D943), au nord.

Français, Anglais, Bourguignons se disputèrent le territoire.

Au 16^{ème} siècle, pour faire face aux Anglais, François 1er, renforça les défenses de la ville par six bastions adossés à l'enceinte médiévale. La ville est célèbre pour l'entrevue du « Camp du Drap d'Or » (1520), entre François 1er et Henri VIII, roi d'Angleterre, qui eut lieu dans la plaine, entre Ardres et Guînes, et pour le traité d'Ardres (1546) qui mit fin à la guerre entre les deux pays. Ardres ne devint définitivement française qu'avec la Paix de Vervins, en 1598.

Au 18^{ème} siècle, la frontière nord du Royaume s'éloignant, Ardres perdit toute fonction militaire. Une véritable opération d'aménagement urbain visant à désenclaver la ville fut proposée. En 1766, à l'extérieur des remparts, l'axe ré ouvert fut planté d'alignements de tilleuls. Il rejoignait le chemin royal allant de Calais à Saint-Omer qui venait d'être modernisé (actuelle D943). En 1776, le cimetière, situé au pied de l'église, fut déplacé le long de l'allée de tilleuls, en dehors de l'enceinte urbaine, conformément aux nouveaux principes hygiénistes pris à la suite de l'arrêt du parlement de Paris en 1763.

Contournant la ville, l'allée de tilleuls resta peu touchée par l'urbanisation. Seules quelques habitations furent bâties aux deux extrémités. L'urbanisation s'est développée par contre à l'entrée sud, le long de la D224 vers Licques (habitat) et à l'entrée nord-est le long de la D943 (habitat et zone d'activité). L'allée de tilleuls bordée à l'ouest par le mur du cimetière et vers l'est par des terres agricoles constitue ainsi jusqu'ici une limite claire à l'urbanisation, à l'Est de la ville d'Ardres.



Le lac d'Ardres

La région d'Ardres est située **au contact du versant continental de l'Artois et de la bordure de la Plaine maritime. Celle-ci comporte une zone de marais où affleure la tourbe de surface et la plaine proprement dite où se sont déposés les sédiments marins lors des transgressions marines (entre le 4^{ème} et le 7^{ème} siècle). Au nord de la ville d'Ardres, le site inscrit, limité à l'ouest par le canal d'Ardres comprend deux secteurs très différents dans leurs paysages et leurs usages :**

- dans la partie Nord, le site archéologique des Noires-terres, entre le pont de Balinghem et le Pont d'Ardres
- dans la partie sud, le marais tourbeux, entre le bourg et le hameau de Bois-en Ardres

Le site des Noires-terres qui s'étend sur une superficie importante, à vocation agricole, correspond à un Vicus gallo-romain ayant succédé à une installation gauloise primitive. Le sol noir comprend de nombreux débris témoins d'un habitat gallo-romain et d'importantes activités artisanales (fabrication de poteries et industrie du sel) qui se sont développées à partir de l'époque de la Tène. L'installation des romains aux terres noires est établie vers le milieu du 1^{er} siècle après JC. La période la plus florissante se situe au cours du II^e siècle, et le site sera abandonné vers la fin du III^e siècle. La couche archéologique, qui peut atteindre 1,50 m d'épaisseur, repose le plus souvent sur la tourbe ou des dépôts lacustres. A l'est, vers Bois-en-Ardres, elle repose directement sur le limon du versant continental ; au nord, elle est recouverte par le sable coquillier de l'assise de Dunkerque qui marque la transgression marine de la fin du ive siècle après JC. Après une interruption prolongée de l'habitat, l'occupation des noires-terres réapparaît au Moyen-Age, vers la fin du 9^{ème} siècle. Cette occupation ne sera que provisoire, le lieu est définitivement abandonné au 10^{ème} siècle, au profit de site de l'actuelle bourgade d'Ardres.

Le marais tourbeux.

Les étangs actuels (improprement appelés lac d'Ardres) couvrent 64 ha et forment des plans d'eau aux contours irréguliers, entrecoupés par d'étroites bandes boisées sinueuses. Ces plans d'eau résultent de l'extraction de la tourbe qui a cessé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, suite à l'abandon de ce moyen de chauffage au profit du charbon. La profondeur maximale atteint 12 m au Trou d'Enfer. Au centre, une avenue rectiligne de 2 kilomètres, ancien chemin des tourbiers, est plantée de saules taillés en têtards. Elle sépare le grand lac à l'est de l'étang Palentin et l'étang du Vivier à l'ouest. Il existe également quelques mares creusées pour la chasse au gibier d'eau.

Aujourd'hui, une zone de loisirs aux abords urbanisés

Grâce à l'attrait de son paysage, le "lac d'Ardres" devient un lieu de villégiature populaire (promenade, canotage, pêche, chasse) dès la fin du 19^{ème}. Le phénomène s'est amplifié, s'accompagnant parfois d'une urbanisation secondaire avec l'implantation désordonnée d'habitat léger de loisirs et de constructions altérant peu à peu la qualité du site (bords des étangs, du canal et des voies).

62-SI 13 Lac d'Ardres
Ardres, Balinghem et Brêmes

Une zone marécageuse

La région d'Ardres est située au contact du versant continental de l'Artois et de la bordure de la Plaine maritime. Celle-ci comporte une zone de marais où affleure la tourbe de surface et la plaine proprement dite où se sont déposés les sédiments marins lors des transgressions marines (entre le 4^{ème} et le 7^{ème} siècle). Au nord de la ville d'Ardres, le site inscrit, limité à l'ouest par le canal d'Ardres comprend deux secteurs très différents dans leurs paysages et leurs usages :

- dans la partie Nord, le site archéologique des Noires-terres, entre le pont de Balinghem et le Pont d'Ardres
- dans la partie sud, le marais tourbeux, entre le bourg et le hameau de Bois-en-Ardres.

Le site des Noires-terres qui s'étend sur une superficie importante, à vocation agricole, correspond à un Vicus gallo-romain ayant succédé à une installation gauloise primitive. Le sol noir comprend de nombreux débris témoins d'un habitat gallo-romain et d'importantes activités artisanales (fabrication de poteries et industrie du sel) qui se sont développées à partir de l'époque de la Tène. L'installation des romains aux terres noires est établie vers le milieu du 1^{er} siècle après JC. La période la plus florissante se situe au cours du II^e siècle, et le site sera abandonné vers la fin du III^e siècle. La couche archéologique, qui peut atteindre 1,50 m d'épaisseur, repose le plus souvent sur la tourbe ou des dépôts lacustres. A l'est, vers Bois-en-Ardres, elle repose directement sur le limon du versant continental ; au nord, elle est recouverte par le sable coquillier de l'assise de Dunkerque qui marque la transgression marine de la fin du IV^e siècle après JC.

Après une interruption prolongée de l'habitat, l'occupation des noires-terres réapparaît au Moyen-Age, vers la fin du 9^{ème} siècle. Cette occupation ne sera que provisoire, le lieu est définitivement abandonné au 10^{ème} siècle, au profit de site de l'actuelle bourgade d'Ardres.

Le marais tourbeux. Les étangs actuels (improprement appelés lac d'Ardres) couvrent 64 ha et forment des plans d'eau aux contours irréguliers, entrecoupés par d'étroites bandes boisées sinueuses. Ces plans d'eau résultent de l'extraction de la tourbe qui a cessé dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, suite à l'abandon de ce moyen de chauffage au profit du charbon. La profondeur maximale atteint 12 m au Trou d'Enfer. Au centre, une avenue rectiligne de 2 kilomètres, ancien chemin des tourbiers, est plantée de saules taillés en têtards. Elle sépare

Motivation de protection. " Le lac d'Ardres est un lieu de promenade et de détente pour la population calésienne. Souvent, les travaux de comblement entrepris par des propriétaires qui veulent agrandir leur parcelle, ont suscité des critiques pour l'avenir de ce plan d'eau. Les environs du lac d'Ardres constituent également une zone d'un grand intérêt scientifique dans les domaines de la géologie, de la paléogéographie et de l'archéologie. Le site géologique et archéologique qui s'étend sur Balinghem et Bois-en-Ardres, s'annule d'année en année, devant la multiplication des constructions autorisées. Il serait souhaitable que la partie la plus importante du site scientifique, qui recouvre le site paléogéologique et se prolonge vers le Nord, soit protégée en même temps que lui." (Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages, 19 déc. 1972)

Site inscrit
Année du classement 1974

Caractéristiques
Superficie : 62,53 hectares
Année de classement : 1974

Caractéristiques
Superficie : 62,53 hectares
Année de classement : 1974

Caractéristiques
Superficie : 62,53 hectares
Année de classement : 1974

Arbres isolés

Les derniers arbres isolés protégés du département Remarquables par leur taille, leur âge ou leur forme, les arbres constituent des points de repère dans le paysage. Ils doivent leur survie à leur situation ou aux traditions qu'ils ont suscitées. Au cours des années 1920 et 1930, certains arbres séculaires isolés ont été classés pour leur valeur symbolique, parce qu'ils évoquaient un souvenir historique ou constituaient une curiosité botanique.


Dans le Pas-de-Calais, sur les huit arbres qui avaient été classés (orme ou tilleul) subsistent seulement deux tilleuls dont celui de Fiennes.

Le « Tilleul du Crocq » est un arbre de la liberté planté en 1848. Il a été classé car il était « plus que séculaire, qu'il est d'une belle venue et embellit le passage ». Il est situé dans le village au croisement de deux rues, la rue de l'église et la rue du tilleul. Sa base est surélevée et entourée par un muret circulaire en pierre du Boulonnais, enduit de blanc et couronné de briques. Au pied du tilleul est planté un massif de fleurs. L'arbre est sain. Il a été taillé et adopte une forme compacte en parasol. Il est éclairé par des spots lumineux alimentés par un fil aérien. Plusieurs lignes de réseaux aériens traversent le carrefour à proximité du tilleul.

A Fiennes, un arbre de la liberté


Les premiers arbres de la Liberté ont été plantés en Amérique au début de la guerre d'Indépendance. En France, l'usage des arbres de la liberté fut introduit à la Révolution, en 1790. Il tire son origine de l'ancienne tradition paysanne d'origine païenne des « fêtes de mai » qui célébraient la venue du printemps. Le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794) la Convention Nationale fixa par décret : « Dans toutes les communes de la République où l'arbre aurait péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal. Elle confie cette plantation et son entretien aux bons soins des citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la liberté fleurisse sous l'égide de la liberté française. » Peuplier, chêne ou tilleul furent les principales essences utilisées. Ces plantations furent négligées sous l'Empire, puis abattues sous la Restauration et souvent remplacées par des croix, symboles du nouveau catholicisme. En 1848, la tradition revint. Les plantations d'arbres de la liberté, souvent bénies par le curé, se multipliaient dans chaque village. Après le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte en 1851, ces arbres seront à nouveau éradiqués avant que de nouvelles plantations n'interviennent au retour de la République en 1870, puis aux dates anniversaires en 1889, 1892, 1939, 1948, 1989.

Sites classés du Pas-de-Calais



62-SC 12 Arbres isolés
Fiennes, Fouquières-les-Béthune

Circuit Nord-Pas-de-Calais
Arbres remarquables - 30/15/2013



A Fiennes, un arbre de la liberté

Les premiers arbres de la Liberté ont été plantés en Amérique au début de la guerre d'Indépendance. En France, l'usage des arbres de la Liberté fut introduit à la Révolution, en 1790. Il tire son origine de l'ancienne tradition paysanne d'origine païenne des « fêtes de mai » qui célébraient la venue du printemps (Arbres Caducés). Le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794) la Convention Nationale fixa par décret : « Dans toutes les communes de la République où l'arbre aurait péri, il en sera planté un d'ici au premier germinal. Elle confie cette plantation et son entretien aux bons soins des citoyens, afin que dans chaque commune l'arbre de la Liberté fleurisse sous l'égide de la Liberté française. » Peuplier, chêne ou tilleul furent les principales essences utilisées.

Ces plantations furent négligées sous l'Empire, puis abattues sous la Restauration et souvent remplacées par des croix, symboles du nouveau catholicisme. En 1848, la tradition revint. Les plantations d'arbres de la Liberté, souvent bénies par le curé, se multipliaient dans chaque village. Après le coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte en 1851, ces arbres seront à nouveau éradiqués avant que de nouvelles plantations n'interviennent au retour de la République en 1870, puis aux dates anniversaires en 1889, 1892, 1939, 1948, 1989.

Au sud-ouest de Guînes, Fiennes est un petit village du Boulonnais. Le « Tilleul du Crocq » est un arbre de la Liberté planté en 1848. Il a été classé car il était « plus que séculaire, qu'il est d'une belle venue et embellit le passage ». (lettre du Préfet à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, 11 janvier 1923). Il est situé dans le village au croisement de deux rues, la rue de l'église et la rue du Tilleul. Sa base est surélevée et entourée par un muret circulaire en pierre du Boulonnais, enduit de blanc et couronné de briques. Au pied du Tilleul est planté un massif de fleurs. L'arbre est sain. Il a été taillé et adopte une forme compacte en parasol. Il est éclairé par des spots lumineux alimentés par un fil aérien. Plusieurs lignes de réseaux aériens traversent le carrefour à proximité du Tilleul. L'arbre bien entretenu est protégé dans le PLU.

SITE CLASSÉ
Arbre du 20 janvier 1923 (Fiennes)
Arbre du 9 décembre 1929 (Fouquières-les-Béthune)

Classe artistique
Qualité de style ou de paysage

DESCRIPTION ARBRE
Surnom : Inconnu
Superficie : 1 hectare
Période : Commune

Autres services
Muséums historiques
Fouquières-les-Béthune - Ancienne ferme et château. Ruelles et toitures de l'ensemble des bâtiments. Inscrit monument historique. 30 dec. 1985

Communes concernées
Fouquières-les-Béthune, Fouquières-Ménin, Béthune (Fouquières-les-Béthune), Boulogne-sur-Mer. 888 habitants
Fouquières-Béthune. 1096 habitants (Insee INSP 2012)

Plus d'infos sur
- Mairie de Fiennes, l'arbre dans le village et les jeux. Rencontre et accompagnement de l'espérance thématique L.T.J. 1984
- Arbre C. Arbre d'un petit village (Fouquières-les-Béthune). Boulogne-sur-Mer 1981. 4 p.
- Arbre caducé. Essai historique et photographique sur les arbres de la Liberté, de 1790 à 1989.
Liens utiles
- Le Tilleul de Fiennes - Vue depuis la rue de l'église, vue de la rue des croix, vue depuis la D 202

5.3. Le patrimoine bâti d'intérêt

La richesse patrimoniale de la Communauté de Communes se découvre au travers des :

- châteaux / maisons bourgeoises
- fermes/fermes manoirs
- églises / chapelles / calvaires

Certaines constructions ne sont pas classées ou inscrites à l'inventaire des monuments historiques, mais sont répertoriées par l'architecte des Bâtiments de France du fait de leur intérêt architectural.

L'article L 151-19° du Code de l'Urbanisme introduit la possibilité de protéger l'ensemble de ces éléments. « A ce titre, le règlement peut : Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

On identifie, entre autres :

Moulin à l'huile

Le Moulin à l'huile situé sur la route qui relie Guînes à Ardres, est le plus visible et le plus connu. Ce moulin baptisé autrefois "Le moulin des trois frères" dépourvu d'ailes apparaît sur le plan cadastral de 1833 ainsi que la maison.



5.3.1. Châteaux, maisons bourgeoises

Le château de la Futaie de Campagne-les-Guînes

Sise à l'orée ouest de Campagne, non loin de la forêt, cette ancienne résidence seigneuriale fut construite, au XVII^{EME} siècle, sur l'emplacement de la maison des pairs de ce village, qui y demeurèrent jusque 1347. Après la libération du Calaisis, lors du partage des terres du pays reconquis, ce domaine devint l'apanage des seigneurs de Verduzan, qui se succédèrent à Campagne jusqu'à la révolution.

Lors de la vente des biens nationaux, cette propriété fut achetée par la famille Francoville qui y demeura et fit construire l'aile gauche du château.

La villa des Glycines de Campagne-les-Guînes

Le plan de la ferme Roger et ses abords, côté sud, démontre clairement que tout au long de l'actuelle route 248, se trouvait une propriété assez importante dont la demeure s'élevait à l'angle de cette route, à proximité du carrefour du Courgain. Depuis cette maison de maître s'étendait un grand verger où croissaient un grand nombre de fruitiers, et qui occupait cette partie du territoire de Campagne jusqu'au-delà du château actuel « Val doré ». La construction de la villa des Glycines et l'agencement de son petit parc seraient de la fin du XVIII^e siècle.

Le château du Val doré de Campagne-les-Guînes

Comme la villa des Glycines, qu'il jouxte à l'ouest, le domaine du Val doré a été construit et agencé en partie sur le même verger ainsi que sur l'emplacement des dépendances de l'ancienne propriété. C'est au cours du XVIII^e siècle, vers 1760, que ces divers bâtiments furent démolis pour faire place à la partie centrale du château actuel.

Cette appellation, « val doré », a été donnée à ce domaine du fait qu'il se trouvait à proximité des terres vallonnées où se sont déroulées les fastueuses entrevues royales du camp du Drap d'Or, en 1520.

Sauveterre de Campagne-les-Guînes

Au carrefour du Courgain, dont le côté nord n'a guère changé d'aspect depuis le temps de Louis XIV, se trouve l'une des plus anciennes fermes de Campagne. Ce corps de ferme a été érigé en 1722, pour le compte d'un Monsieur Roger, membre d'une famille de Dunkerque. Cette ferme très importante demeura la propriété des descendants du Sieur Roger jusqu'au jour où la dernière héritière épousa un Cazin de Caumartin.

Vers 1820, un descendant des Cazin de Caumartin fit supprimer les vastes enclos et les jardins à la Le Nôtre de cette ferme afin de permettre la construction du château et l'aménagement du parc qui l'entoure. Le domaine de Sauveterre était né. Ce nom fut pioché dans un roman de Balzac.

Villa « Les Fougères » de Campagne-les-Guînes

Cette villa, sise aux abords de la rue du Chevalet, est de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Auparavant, sur ce terrain se trouvaient plusieurs chaumières, avec jardins et dépendances, qui s'échelonnaient le long de la rue du Chevalet. Tout cela fut rasé afin de permettre la construction de cette résidence de style anglais, ainsi que l'aménagement du parc de haute futaie qui l'entoure et la protège.

Le Château de la Garenne de Campagne-les-Guînes

Vers la fin du XIX^e siècle cette propriété appartenait à un anglais, Monsieur Stevenson. En 1904, ce propriétaire fit rénover entièrement cette résidence et construire les deux ailes qui la flanquent, ainsi que les dépendances. C'est également à cette époque que le Sieur Stevenson fit agrandir l'ancien parc qui, dès lors s'étendit jusqu'à l'ancien chemin de Boulogne.

Au début du XX^e siècle, ce domaine appartenait à la famille Bigot, qui fit ériger le calvaire qui se trouve à l'orée ouest de cette propriété.

5.3.2. Eglises, chapelles et oratoires

Définitions

L'église est l'édifice réservé aux cérémonies du culte catholique et a généralement la forme d'une croix.

Le calvaire, tire son nom de la colline où le christ fut crucifié. Il désigne une croix en plein air commémorant la passion du Christ.

La chapelle se différencie de l'église par le fait qu'elle ne comporte pas les titres qui y sont rattachés. Il existe plusieurs catégories de chapelle dont l'oratoire, qui prend la forme d'une niche et contient une statue vénérée et la chapelle rurale. Sa façade est en pignon et le chevet est droit, à pans coupés.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, la plupart des églises ont été construites dans le style néo gothique. Certaines, plus anciennes, recèlent cependant des traces de romanité (Bainghen) ou de gothique –(Alembon).

Née au 11^{ème} siècle, l'architecture romane est caractérisée par une construction massive et par de lourdes voûtes tracées en plein cintre (demi-cercle parfait).

C'est au 12^{ème} siècle que l'architecture gothique est apparue dans la construction des édifices religieux. Les voutes sont alors constructives sur croisées d'ogive (plus hautes que larges). Les murs sont renforcés par des contreforts ou par des arcs boutants. Ils laissent la part belle aux vitraux. Les constructions s'élancent vers le ciel.

Le style néogothique (ex Boursin) est apparu au 19^{ème} siècle. Il s'agit d'une architecture d'imitation gothique.



Calvaire de la famille Vidor, rue de l'Abbé Pruvost à Licques



Extraits du Guide des Eglises de la Communauté de Communes des Trois-Pays

Eglise d'Alembon



Eglise de Boursin



Eglise de Bainghen



5.3.3. Les fermes et fermes manoirs

Les fermes manoirs

Fermes de grande qualité architecturale, organisées autour d'une cour carrée, éléments architecturaux variés (pigeonniers, mur d'enceinte, logis) le plus souvent isolées sur le territoire.

Les fermes manoirs se distinguent des fermes dites classiques par leur taille plus importante et leur histoire. Appelées également fermes seigneuriales, elles se caractérisent par les différents éléments qui font le prestige des fermes (pigeonnier sur pied, porche imposant, cour carrée, habitation à deux niveaux et à l'architecture ornée, mur d'enceinte) et une architecture plus riche. Ils regroupent l'ensemble des activités d'une exploitation agricole.

Leur allure, plus défensive à l'époque médiévale laisse place peu à peu à des transformations relevant davantage de l'apparat (travail des encadrements de baies, bas-relief apposé en façade principale).

Les fermes

De nombreux corps de ferme situés en cœur de village ou de manière isolée

De petite taille et implantées le long des voies, ces anciennes exploitations sont progressivement abandonnées pour des exploitations situées sur les pourtours et de taille supérieure.

De grande taille: on repère le corps ancien qui abrite l'habitation des exploitants et auquel viennent s'ajouter des constructions modernes adaptées aux outils de travail.

Les bâtiments agricoles : isolés sur le territoire, abris pour animaux...

De nombreuses fermes isolées, plus ou moins distantes des villages, marquent vallées et plateaux. Les anciens hangars sont progressivement abandonnés pour des constructions plus adaptés : patrimoine en torchis important.

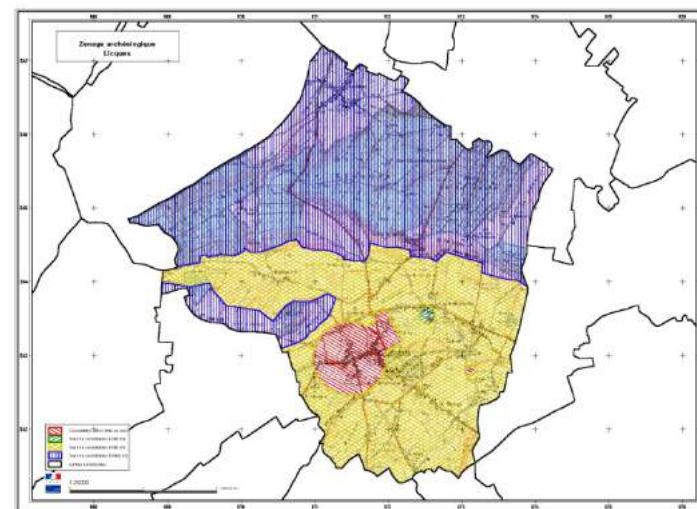
5.3.4. Les sites archéologiques

L'archéologie préventive est définie à l'article L.521-1 du Code du patrimoine : « L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes applicables à toute recherche scientifique. **Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.** Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. » Elle peut impliquer la mise en œuvre de diagnostics archéologiques (sondages), de fouilles (fouilles de sauvetage ou fouilles préventives) et dans certains cas, des mesures de sauvegarde

L'arrêté portant délimitation des zones archéologiques en date du 15 Juin 2004 identifie pour chaque commune les différents zonages à prendre en compte.

Ces différents zonages sont présentés dans la pièce 07. SUP et OD du dossier PLUI.

Ex.
Licques



5.4. Le patrimoine vernaculaire

Un petit patrimoine dit vernaculaire est recensé sur la Communauté de Communes.

Ces éléments bâtis sont identifiés comme représentant un intérêt pour la commune et pour le territoire. Ces éléments ponctuels bâtis ainsi que d'anciennes bâtisses, sont identifiées pour leur participation au paysage et à l'identité rurale du territoire.

On recense de nombreux :

- calvaires
- chapelles
- muret
- pigeonniers
- ...

L'article L 151-19° du Code de l'Urbanisme introduit la possibilité de protéger l'ensemble de ces éléments. « A ce titre, le règlement peut : Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. »

Repérés sur le plan de zonage, ces éléments seront alors préservés :

- en tant qu'éléments de paysage au titre de l'article 151-19 du Code de l'Urbanisme,
- ou font partie des bâtiments agricoles identifiés d'intérêt architectural et patrimonial au titre de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme, et dont le changement de destination est autorisé.

Les pigeonniers

Le pigeonnier est une construction intégrée au sein même de l'exploitation ou d'un domaine, qui abrite dans son intérieur les pigeons logés par couples et par nids. La colombiculture est l'élevage des pigeons de chair et d'agrément. La colombophilie est l'art d'élever et de dresser des pigeons voyageurs. Introduite dans le nord de la France à partir du 19^{ème} siècle, elle est devenue un trait culturel spécifique des régions du nord.

Les pigeonniers prennent de multiples formes au gré du constructeur. Par leur importance et leur positionnement, ils représentent un très fort indicateur du rang social du propriétaire. Il est possible de les classer, des formes les plus sommaires aux plus élaborées :



- *le pigeonnier-caisse, de forme sommaire*

Il s'agit d'une grosse caisse de bois couverte à deux ou quatre pans placée sur un poteau au centre de la cour. Il reste peu d'exemples de ce type de pigeonnier : Hocquinghen et Bainghen.

- *le pigeonnier sous toit dit «attenant» ou «sur dépendances» (ex. Caffiers)*

Ils sont très généralement établis sur un plan quadrangulaire, construits en prolongation des maçonneries qu'ils coiffent (en hauteur, dits «sur dépendances») ou qu'ils terminent (en longueur, dits «atendants»). Elevés sur une dimension, ils tendent à offrir un effet de prestige. Les variations sont nombreuses selon la différence de gabarit entre les bâtiments adjacents et le pigeonnier, selon l'orientation de la ligne de faîtage du pigeonnier par rapport aux bâtiments mitoyens (parallèle, perpendiculaire ou inexistante pour les toitures coniques), selon le matériau de couverture utilisé (différent des autres bâtiments constituant l'exploitation), la finition des maçonneries (qualité des matériaux, modénature...), les éléments de décor...

Cas particulier : le pigeonnier porche : l'accès à la cour de l'exploitation s'effectue sous un grand porche avec arc cintré. Le pigeonnier vient prolonger l'ouvrage (ex. Guînes).



Hocquinghen



Licques



Caffiers



Pigeonnier porche - Fiennes

- le pigeonnier sous toit dit aussi « à fuie » ou « à volée »

Il s'agit d'un pigeonnier aménagé sur palier ou solives au-dessus d'une étable ou cellier.

Des trous sont directement pratiqués dans la façade pour permettre aux oiseaux d'atteindre leur nid. Un cordon larmier permet l'envoi et l'atterrissage des pigeons. Il introduit un rythme horizontal sur la façade.

Pigeonnier Alembon



- le pigeonnier isolé

Ils sont nombreux dans les fermes du Boulonnais où ils semblent constituer une typologie particulière. Les pigeonniers les plus exceptionnels sont liés aux dépendances de châteaux, de maisons seigneuriales ou d'abbayes. Leur implantation dans la cour des fermes moyennes et grandes, qu'elle soit centrale ou excentrée, répond surtout à une composition d'ensemble ou est simplement déterminée par les besoins de circulations usuelles au sein de l'exploitation.



Le pigeonnier isolé est très souvent une solide construction en matériaux durables (briques ou pierres en correspondance avec les matériaux déjà utilisés dans les bâtiments de l'exploitation) couverte d'un toit à deux ou quatre versants. La qualité architecturale peut faire l'objet d'une recherche d'esthétique très affirmée ou, au contraire, s'intègre totalement au caractère fruste des autres bâtiments de l'exploitation. Il comporte au moins deux niveaux.

Pigeonniers isolés sur Guînes



Pigeonnier isolé sur Licques.

Le puits

Le puits est une construction à usage domestique qui servait à puiser l'eau. Sa présence a par ailleurs conditionné l'implantation de foyers humains. Sur les plateaux, à sous-sol crayeux, les puits sont rares et profonds, puisqu'il faut creuser pour atteindre la nappe d'eau. Dans les vallées intérieures, là où les petites nappes d'eau ne manquent pas et là où l'eau est facilement atteinte chaque habitation-exploitation possède son puits.

Le puits est situé dans la cour de l'exploitation, proche de l'habitation, isolé ou même accolé à un des murs. Sur le territoire des Trois-Pays, le puits traditionnel revêt la forme basse d'une simple bâtière maçonnée et badigeonnée de lait de chaux. Une petite trappe permet l'accès au puits. Une manivelle latérale sert à remonter les sceaux. Il subsiste quelques exemples de puits sur les communes de Licques, Hocquinghen, Hermelinghen, Hardinghen, Fiennes, Campagne-les-Guînes, Caffiers, Boursin et Bouquehault.



Puits – Hermelinghen



Hardinghen



Caffiers



Boursin
Licques

Le four à pain

Le four à pain familial, forme une saillie en façade arrière. Cet appendice est abrité sous le prolongement du versant de toiture.

Les clôtures

« En pays Boulonnais, le mur en moellons de grès chaperonné est traditionnel. Il prolonge les bâtiments pour clore la propriété. Ailleurs, dans les Trois-Pays, la clôture est plutôt obtenue par la disparition des bâtiments qui ferment la cour. Une haie basse ou un alignement de tilleuls palissés vient la compléter. Dans les villages, une grille en ferronnerie scellée sur un muret bas peut clore la propriété sans la masquer depuis l'espace de la rue. » *Données issues du Guide de l'habitat des Trois-Pays*



6.1. Les enjeux urbains liés à l'organisation spatiale et à l'évolution des villes et villages

Prioriser le développement sur les villes centre, qui concentrent l'emploi, les services et commerces de la Communauté de Communes :

- *Prioriser le développement (habitat et activités) sur Guînes et Ardres*
- *Renforcer le poids des villes relais au sein de chacun des pays de la Communauté de Communes.*

Eviter de banaliser les paysages :

- *Chercher une alternative au pavillon,*
- *Réfléchir aux formes urbaines en amont, dans le document d'urbanisme.*

de la trame existante :

- *Rechercher les formes de développement adaptées à la morphologie des villages,*
- *Maîtriser l'urbanisation future en intégrant la notion de projet d'ensemble au détriment d'une urbanisation plus ponctuelle.*

Inscrire le développement urbain dans une démarche durable :

- *Œuvrer pour une utilisation économe de l'espace,*
- *Privilégier les opérations de renouvellement urbain*
- *Gestion de l'étalement urbain... dans un souci de maîtrise et de cohérence avec les caractéristiques de chaque entité paysagère.*

Densifier la trame existante afin de ne pas rompre avec la morphologie initiale des villages/ densifier la trame urbaine existante où les typologies sont adaptées :

- *Densifier les centres villages,*
- *Privilégier le développement urbain à proximité du centre des communes,*
- *Pour les projets d'ensemble, proposer des connexions avec l'existant et une mixité sociale et d'habitat,*
- *Investissement des dents creuses.*

Adapter les formes de développement afin de répondre à l'identité morphologique du village :

- *Respecter la trame initiale des villages (respecter les volumes, l'insertion paysagère au sein de l'enveloppe urbaine existante),*
- *Permettre des extensions mesurées le long des dessertes dans les villages rue par exemple.*

6.2. Les enjeux urbains liés à la typologie des constructions

Respecter la typologie identitaire de l'habitat dans la nouvelle construction, sans faire du pastiche :

- *Préserver les paysages par une insertion réfléchie des constructions,*
- *Valoriser l'habitat selon le système constructif identifié (entretien, restauration et utilisation dans les nouvelles constructions),*
- *Préserver les façades urbaines et valoriser leurs abords.*

Soutenir la réhabilitation des friches :

- *Investissement des friches pour du logement et/ou de l'économie (ex Réhabilitation du Moulin Bouteille,...),*
- *Permettre le changement de destination des bâtiments isolés (agricoles ou industriels) en friche pour une valorisation patrimoniale.*

Protéger le patrimoine identifié :

- *Réfléchir davantage aux formes urbaines et à l'insertion du bâti au sein des périmètres de protection,*
- *Intégrer le patrimoine bâti dans la politique touristique intercommunale,*
- *Identifier et localiser les éléments à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique (L 151-19° du Code de l'Urbanisme), bâtisses et/ou petits éléments bâtis.*

Préserver le petit patrimoine et le patrimoine dit rural, identitaire de la Communauté de Communes :

- *Interdire la démolition des éléments remarquables repérés,*
- *Accompagner la réhabilitation par un guide méthodologique*

LES EQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITES DU TERRITOIRE

C

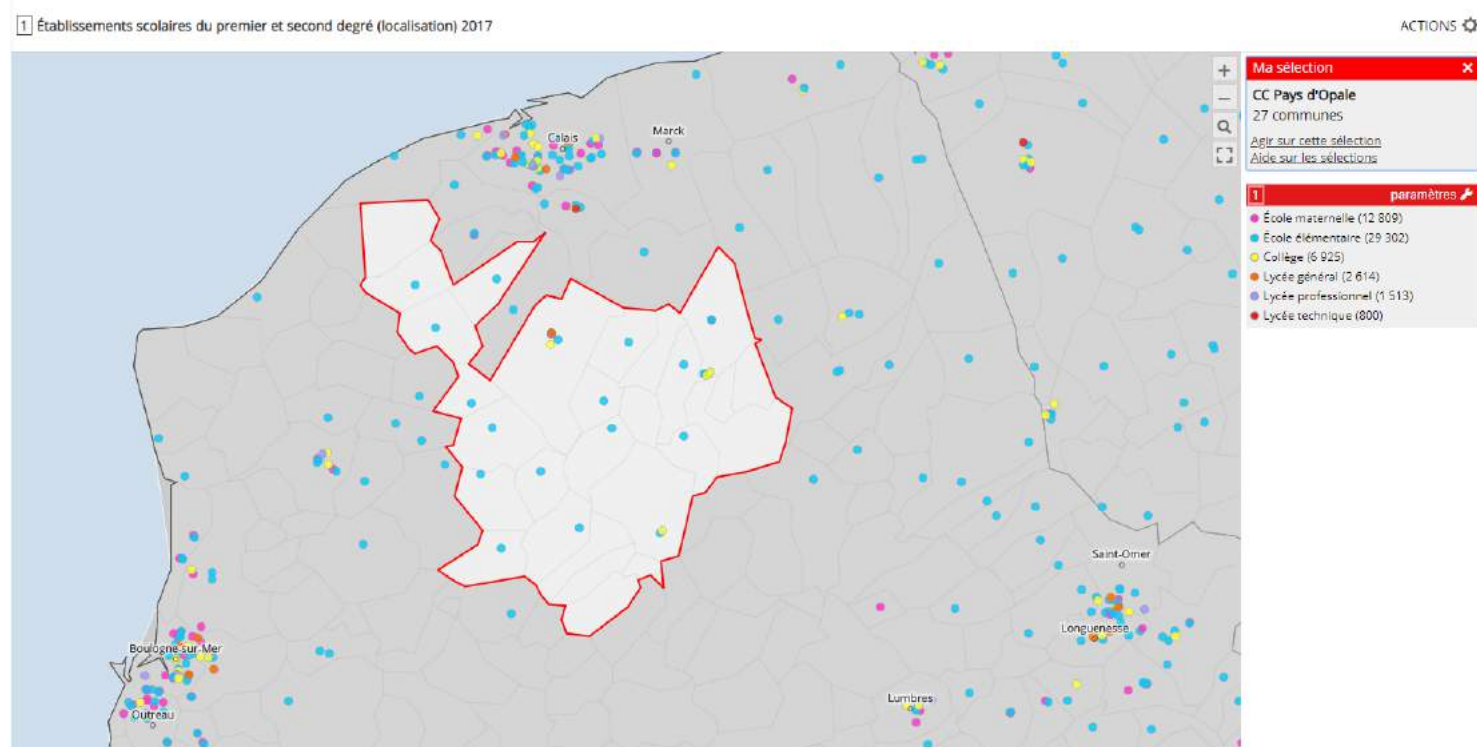
1.1. Les équipements liés à la vie scolaire

1.1.1. Les équipements scolaires

La structuration des équipements scolaires sur la Communauté de Communes s'organise de la façon suivante.

- Les communes de Hardinghen et Hermelinghen sont regroupées au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI),
- Les communes d'Ardres, Autingues et Nielles les Ardres sont regroupés en un RPI
- La commune de Bainghen fait partie du RPI « les sources de la Vallée » regroupant les communes de Rebergues, Surques et Escoeuilles.

Hormis Hocquinghen, Herbinghen et Sanghen qui ne comptent plus d'école sur leur territoire, les autres communes disposent d'une école maternelle et primaire. Les services accompagnant les écoles sont variables selon les communes (garderie, cantine, ramassage).



Guînes et Licques possèdent un collège recevant environ 450 élèves pour le premier et près de 300 pour le second.

Le collège de Guînes compte une section SEGPA.

Ardres compte deux collèges :

Le collège de l'Europe et le collège Notre Dame, de Grâce.



Guînes dispose également d'un lycée : cf. groupe scolaire Jean Bosco.

Le transport scolaire des collégiens, lycéens et des enfants scolarisés est assuré par le Conseil Général du Pas-de-Calais.

1.1.2. Les équipements d'accompagnement

Aussi, grâce à l'effort conjugué des élus, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole et des Professionnels de l'Enfance, plusieurs équipements ont vu le jour depuis 1999. Fonctionnels et structurants, ces équipements jouent un rôle important dans la vie du territoire. Ils sont de réels services de proximité facilitant la vie des familles. Ils contribuent à l'éveil, à l'épanouissement, à la socialisation des enfants et à la prévention des inégalités et des exclusions.

Relais Assistantes Maternelles

Ouvert depuis Septembre 1999 : le Relais Assistantes Maternelles couvre désormais l'ensemble du territoire avec ses **trois antennes (Guînes - Hardinghen - Licques)**.

Le RAM est un lieu d'information, d'échange. Il a pour objectif d'aider les parents et les assistantes maternelles à se rencontrer, à se connaître, et à être mieux informés sur leurs droits et leurs devoirs. L'équipe organise

également des séances d'animations hebdomadaires et des moments festifs avec l'ensemble des utilisateurs du RAM et les enfants (chasse aux œufs, carnaval..).

Maisons de l'enfant

Maison de l'enfance de Guînes

Ouverte depuis 2002 et située face à l'école Bertin Duquesnoy, dans une rue semi-piétonne, la maison de l'enfant regroupe le multi-accueil (crèche – halte-garderie de 20 places). Dans cet espace, les enfants sont accueillis par des professionnels de l'enfance (puéricultrice, EJE, auxiliaires – puéricultrice, animatrices...).

Le projet de l'équipe éducative est d'accompagner les bout' choux dans leurs découvertes, de le socialiser, de leur permettre d'évoluer sur le plan psychomoteur afin de les conduire vers l'autonomie. Les activités sont organisées quotidiennement mais l'équipe accorde aussi beaucoup d'importance aux temps de repas, de sieste, d'accueil et de soins.

Maison de l'enfance de Hardinghen

Ouverte depuis 2004, la Maison de l'Enfant est une structure conciliant architecture traditionnelle et extension contemporaine. Elle est construite en continuité de la salle des fêtes et près des écoles. Comme à Guînes, elle propose divers services dédiés à l'enfance.



Halte-garderie itinérante

La halte-garderie Itinérante permet un accueil ponctuel des enfants de 0 à 4 ans dans des salles mises à disposition par les communes. Les lieux d'accueils sont situés sur Bois-en-Ardres et Brèmes.

Fonctionnant sur réservation et selon les mêmes conditions tarifaires que les multi-accueils, elle peut accueillir 12 enfants en journée et 8 au repas.

Accueillis et encadrés par une Educatrice de Jeunes Enfants et un Animateur, les enfants s'y épanouissent en toute sécurité.

Au sein de la Maison de Pays de l'Ardrésis, en cours de construction, une halte-garderie d'une capacité d'accueil de 25 lits viendra remplacer la garderie itinérante.

Ludothèques

La cyberludothèque est un lieu de rencontre et de partage autour du jeu mais aussi un lieu de convivialité, d'éveil et d'apprentissages multiples. Plus de 550 jeux divers et variés sont à disposition pour jouer sur place ou pour emprunter. Petits et grands peuvent ainsi trouver leur bonheur et partager de bons moments avec leurs parents ou leurs amis. L'espace cyber offre, quant à lui, la possibilité de jouer en réseau ou d'accéder à Internet.

Les cyber ludothèques de Guînes et Hardinghen proposent également différents ateliers manuels, récréatifs ou culturels. Elles sont ouvertes à tous les habitants des 15 communes des Trois Pays.

1.2. Equipements socio-culturels et sportifs

Sur le territoire de la Communauté de Communes, on identifie :

- des équipements d'échelle intercommunale regroupés sur les villes relais,
- de nombreux équipements d'échelle communal, le plus souvent mairie/école/salle des fêtes,
- un tissu associatif présent sur l'ensemble du territoire,
- des équipements de qualité architecturale variable: un patrimoine identifié / une certaine unité architecturale.

« La Culture pour les habitants et avec les habitants »

telle est la philosophie qui anime la politique culturelle de la Communauté de Communes Pays d'Opale : plus encore qu'être spectateurs, les habitants peuvent participer au développement culturel du territoire.

Qu'ils soient constitués en association (théâtre, musique, arts plastiques, lecture publique, patrimoine et histoire...) ou qu'ils agissent à titre individuel (peintres sculpteurs, musiciens...), les habitants sont des acteurs à part entière de la vie culturelle intercommunale.

C'est pourquoi, en collaboration avec le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts-de-France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles en Hauts-de-France, la communauté de communes :

- participe à l'apprentissage de la pratique artistique sur le territoire avec l'école intercommunale de musique,
- propose à travers sa saison culturelle intercommunale des spectacles professionnels, des manifestations mettant sur le devant de la scène les artistes amateurs du territoire,
- soutient les événements organisés par les associations culturelles du territoire,
- soutient et accompagne le réseau de lecture publique du territoire,
- participe à la valorisation de l'histoire et du patrimoine local par des actions de restauration du patrimoine mobilier culturel,
- programme des expositions, des conférences, édite des publications...

Contrat Local d'Éducation Artistique

Animée par la volonté de réduire les inégalités et de généraliser l'accès à l'art et à la culture, la Communauté de Communes Pays d'Opale, en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, la Délégation Académique aux Arts et à la Culture du rectorat de l'académie de Lille et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale) et en lien avec le Département du Pas-de-Calais, lance son **premier Contrat Local d'Éducation Artistique**.

Véritable opportunité de rencontres entre les habitants du territoire et différentes formes artistiques, ce dispositif est destiné à tous les habitants de notre territoire, quel que soit leur âge ou leur situation. Il s'agira pour certains d'un premier contact avec le monde de l'art, pour d'autres une confirmation de leur passion, mais c'est en tous cas pour tous la confrontation à l'imaginaire des artistes et à un regard neuf sur le monde qui nous entoure.

Médiathèque intercommunale "La Rose des Vents"

Située à Bonningues-lès-Calais, la **maison de pays à vocation culturelle "la Rose des Vents"** accueille la médiathèque intercommunale, l'antenne de l'école intercommunale de musique, un "Lieu d'Agitation Culturelle" et une antenne de la Maison de Services aux Publics.



La médiathèque intercommunale propose un fonds d'environ 12 500 documents, livres, DVD, CD, revues, jeux de société et des jeux vidéo mais aussi de nombreuses ressources numériques (livres numériques, musique streaming, logiciels d'auto-formation, etc...) et des liseuses. Un espace multimédia avec six ordinateurs est également à la disposition du public.

L'équipe, composée de trois professionnels et de bénévoles, vous conseille dans votre choix de documents, propose des animations, et assure le bon fonctionnement du service.

L'école intercommunale de musique Pays d'Opale

L'école intercommunale de musique Pays d'Opale dispose de cinq antennes sur le territoire : Guînes, Hardinghen, Licques, Bonningues et Ardres.

Les principales missions de l'école :

- permettre au plus grand nombre l'accès à l'enseignement de la Musique : l'école est ouverte en priorité aux enfants et adultes du territoire. Elle accueille également, en fonction des places disponibles, des élèves extérieurs.
- assurer une véritable formation musicale et instrumentale des élèves, avec des évaluations régulières.
- participer à la vie culturelle de la Communauté de Communes en proposant un véritable service public culturel et en participant aux animations organisées par l'intercommunalité.

L'école de musique propose les disciplines suivantes :

Éveil Musical & Initiation

L'éveil musical participe au développement de l'enfant. La musique permet de développer l'écoute, la concentration, ses relations aux autres... C'est avec des activités ludiques, amusantes et stimulantes que votre enfant s'épanouira dans le monde des sons et des rythmes.

Formation Musicale

Formation instrumentale individuelle

Flûte, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, cornemuse, batterie, percussions, piano, orgue classique, violon, violon alto, violoncelle, accordéon classique, guitare classique, guitare actuelle, guitare jazz, guitare basse, chant musique actuelle, piano actuel, etc...

Pratiques Collectives

La pratique collective permet l'apprentissage du « jouer ensemble ».

Musique Assistée par Ordinateur (MAO) & Musiques Actuelles

1.3. Equipements de santé

Les EHPAD sont des maisons de retraite médicalisées : on en compte 4 sur la Communauté de Communes situés dans les communes de Caffiers, Guînes, Hardinghen. Près de 50 salariés en moyenne sont présents par centre, et deux d'entre eux ont connu des extensions en 2011. Ce sont des structures qui, avec le vieillissement de la population (4^{ème} âge), sont appelés à se développer dans les prochaines années. Par rapport à des centres installés en ville, ils bénéficient dans la communauté de communes d'un environnement agréable (calme, verdure), lequel est un sérieux atout en termes d'attractivité.

Maison de retraite - Résidence de la Haute Porte à Guînes

Maison médicalisée

Hébergement : 70 lits

Accueil Alzheimer

Accueil temporaire L'unité Accueil de Jour de l'EHPAD de Guînes est une structure d'accueil ponctuel.

Elle propose aux aidants de s'octroyer des temps de pause tout en apportant, à l'usager, un accompagnement et des soins spécifiques.

Maison de retraite - Résidence Notre Dame de Campagne à Caffiers

Maison médicalisée

Hébergement : 108 lits

Accueil Alzheimer

Maison de retraite - Hardinghen

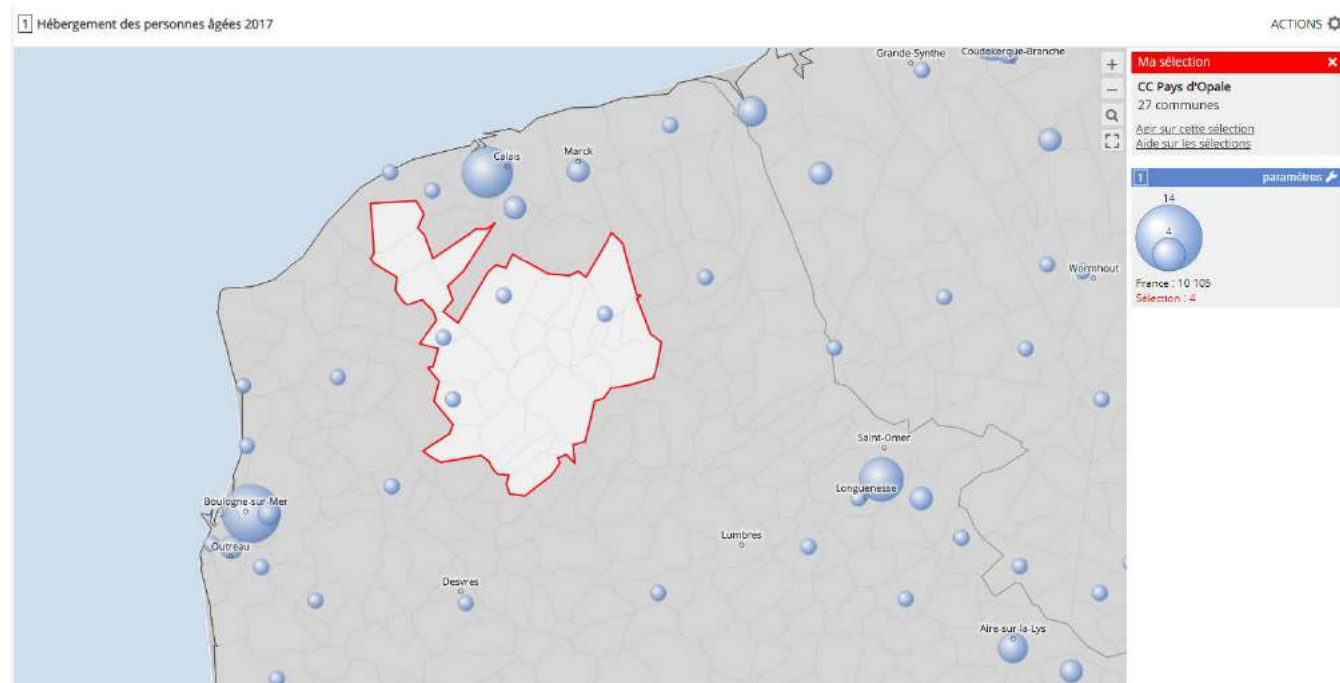
Maison médicalisée

Hébergement : 73 lits

Accueil Alzheimer

Résidence Arnoul à Ardres

La résidence a été créée en 1993 sous le statut public autonome. Elle a fait l'objet d'une rénovation/extension récente portant la capacité d'accueil à 72 lits dont 12 en unité sécurisée Alzheimer.



1.4. Autres équipements communautaires

A été créée en 2006, à Guînes, le premier **Centre Intercommunal d'Action Sociale** (CIAS) du Pas-de-Calais qui s'est vu confier par les élus de l'intercommunalité, la mission de mener la politique sociale et de prévention santé pour le territoire.

Ses principales actions :

- La mission de référent RSA
- La gestion d'une épicerie solidaire,
- La mise en place d'ateliers d'insertion sociale, temps privilégié pour créer du lien social
- Le portage de repas à domicile
- La prévention santé...

Le CIAS est très vite devenu un équipement indispensable pour le territoire en contribuant au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Le CIAS est situé sur le site de la Minoterie Boutoille.

Ecole des consommateurs

C'est un lieu d'information et de formation autour des problèmes de la vie quotidienne. Elle permet aux consommateurs d'être des citoyens responsables et solidaires. On y apprend de manière active et conviviale à comprendre ses droits et devoirs de consommateurs, et à mieux appréhender sa vie au quotidien.

L'Ecole des Consommateurs est aussi un dispositif d'insertion sociale et économique. Ce dispositif est conduit en complémentarité avec les actions menées sur la Communauté de Communes et en partenariat avec les acteurs locaux.

Les objectifs sont :

- **obtenir des résultats concrets dans la vie quotidienne** (connaître ses droits, mieux gérer son quotidien, savoir retransmettre ses savoirs à son entourage, savoir repérer les différents organismes et s'adresser aux services compétents ...),
- acquérir plus de confiance en soi pour s'exprimer et donc **lever les freins à la remobilisation individuelle et collective,**
- **participer à la vie locale et citoyenne,**
- **rebondir vers un parcours d'insertion socioprofessionnel** ou vers un autre dispositif de participation à la vie locale (FPH, Centre Social...).

Les thématiques abordées sont les énergies, le gaspillage alimentaire, le parcours de l'eau, les crédits à la consommation, le jardinage, les produits de consommation locaux et la parentalité.

Service de portage de repas à domicile

Le service a pour but de permettre aux personnes âgées de maintenir leur autonomie en favorisant l'équilibre alimentaire mais également de lutter contre l'isolement.

Un service prévention santé

Le CIAS met en place diverses actions de prévention santé auprès des scolaires et des habitants du territoire sur des thématiques telles que les addictions, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, la lutte contre la sédentarité, l'hygiène alimentaire...

L'épicerie Solidaire

L'épicerie solidaire s'adresse naturellement aux personnes en difficulté mais à de nouvelles formes de précarité. Il s'agit à la fois de traiter une difficulté passagère, d'éviter à certains de sombrer dans une précarité durable ou encore d'engager les plus touchés dans une dynamique d'insertion et de resocialisation.

Cette structure propose un accompagnement individualisé et a pour objectifs :

- d'apporter une aide alimentaire permettant aux personnes accueillies de mieux s'alimenter en proposant un choix et une diversité de produits (répondant à chaque groupe d'aliments), avec une participation financière de 20% sur le total des achats effectués ainsi qu'une implication et/ou une participation du bénéficiaire au sein de la structure,
- de permettre un accompagnement, facilité par un accueil convivial, par la rencontre et le partage d'activités communes dans le but de créer du lien.

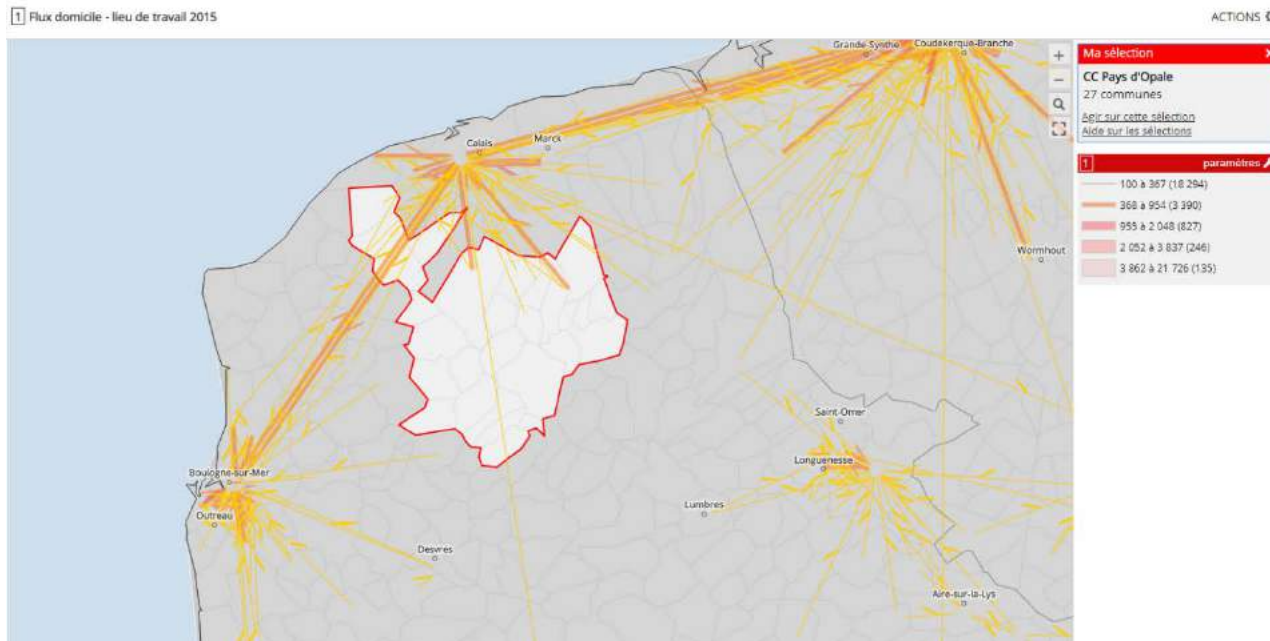
La **Communauté de Communes Pays d'Opale** est majoritairement sous influence calaisienne en ce qui concerne les entreprises et les emplois, mais reste aussi liée à Boulogne sur Mer et à St Omer. La crise industrielle de 1973 a touché durement Calais et les communes de proximité. La dentelle et le textile en général ont ainsi fortement décliné, alors qu'ils représentaient un secteur fortement utilisateur de main d'œuvre, tout comme le secteur de la mécanique ou de la chimie.

Dans le domaine agro-alimentaire il reste peu d'entreprises, ainsi il faut rappeler la disparition de l'usine Lu de Calais en 2003, ou de la sucrerie de Pont d'Ardres en 2004. Le secteur agroalimentaire est actuellement sous représenté à l'échelle du Pays.

Une part importante des activités se concentre sur les communes de Calais et de Coquelles, tout comme l'emploi, constituant ainsi un formidable « aspirateur » pour la main d'œuvre dans les communautés de communes voisines, dont la Communauté de Communes Pays d'Opale.



La majorité des actifs ont un emploi en dehors de l'intercommunalité. Ainsi en 2008, selon le recensement de l'INSEE, seuls 42,2 % des actifs travaillent au sein de la Communauté de Communes des Trois Pays. Cette situation est la conséquence directe des activités économiques qui se sont concentrées dans les villes formant le « quadrilatère » autour de ce territoire.



2.1. Les différents secteurs d'activités et l'emploi

Il y a certes eu des activités industrielles, par exemple une verrerie et une exploitation charbonnière à Hardingham, mais elles sont restées éphémères (le puit de mines d'Hardingham a fermé en 1901).

On peut faire le même constat pour la commune de Guînes qui a connu un dynamisme économique dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, grâce à son canal. En effet, le développement de la batellerie a favorisé le voiturage et l'installation d'entreprises sur la commune, dans le domaine du textile : les fabriques de tulles, de dentelle, de blanchisserie, mais aussi dans l'activité métallurgique.

La création de la ligne littorale dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle va provoquer un coup d'arrêt définitif à cette forte expansion économique. Dès lors, l'économie locale va dépendre de Calais, où le fort développement de la dentelle dès la Restauration, offrira aux ruraux la possibilité d'avoir un emploi et souvent un meilleur salaire en ville qu'à la campagne.

Depuis le XIX^{ème} siècle, ce territoire n'a donc jamais connu d'activités industrielles majeures, permettant d'occuper toute la population active, l'agriculture étant l'activité économique dominante. Le Pays de Licques en est l'illustration la plus représentative.

La répartition des entreprises selon les communes démontre la place qu'occupent les quatre principales communes de la Communauté de Communes (Ardres, Guînes, Hardingham, Licques) avec plus des 2/3 des entreprises répertoriées. Ces communes ont historiquement toujours regroupé plus d'activités économiques de par leur fonction de bourgs ou de communes-centre ; par ailleurs, leur taille démographique assure un potentiel de consommateurs suffisant pour permettre l'installation de commerces.

En 2015, l'INSEE recense sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale (territoire au 1^{er} janvier 2017) 5 325 emplois.

EMP T5 - Emploi et activité

	2015
Nombre d'emplois dans la zone	5 325
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	10 852
Indicateur de concentration d'emploi	49,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Le taux de concentration d'emploi de la Communauté de Communes est de l'ordre de 49.1%.

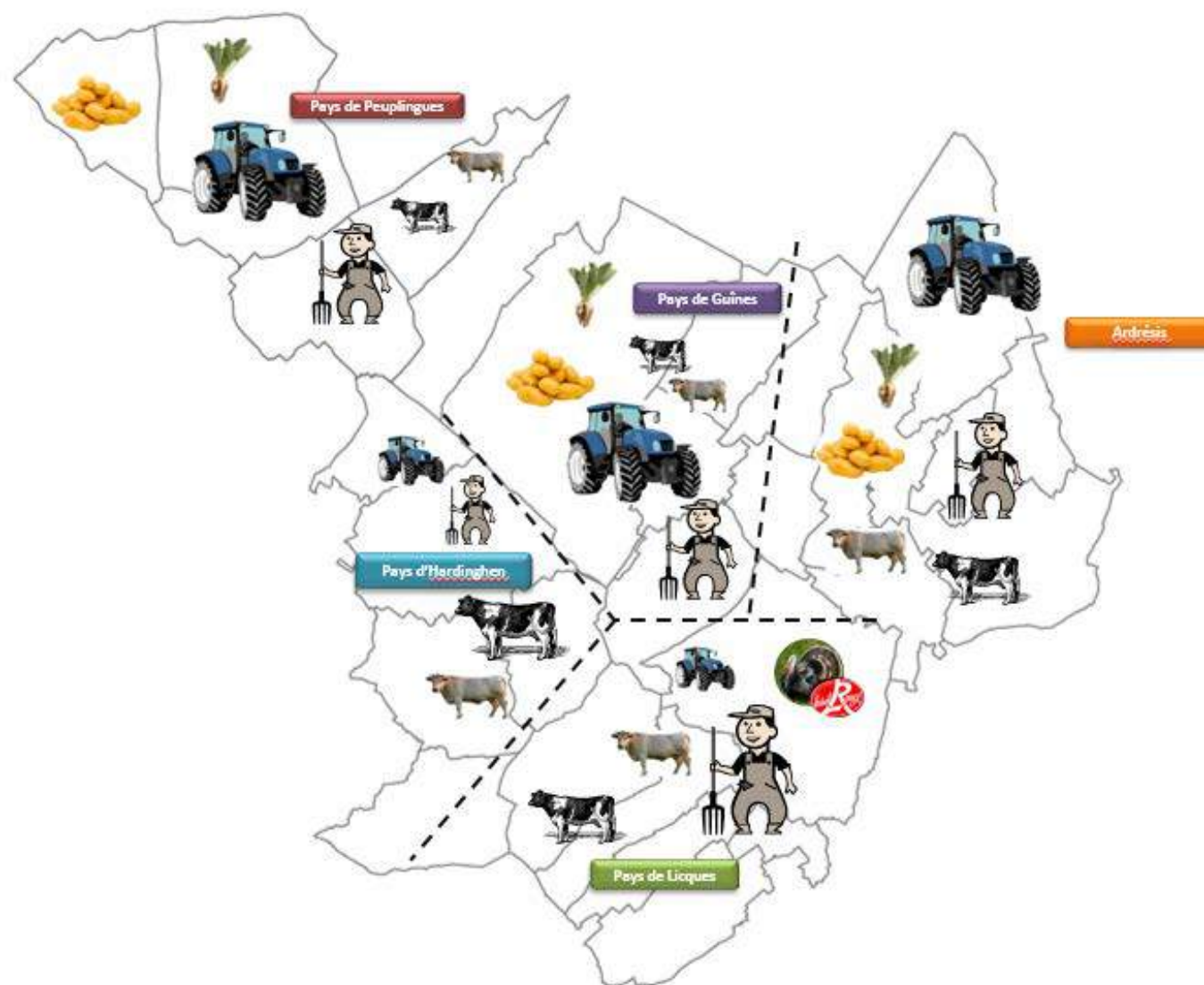
Ces données confirment ici le phénomène de péri urbanisation largement constaté des dernières années.

L'activité économique en termes de production physique de la Communauté de Communes Pays d'Opale, repose principalement sur son activité agricole et les activités associées.

Certes l'artisanat et le commerce sont aussi très développés, mais leur dynamisme repose sur le développement démographique du territoire, et des communes des territoires voisins.

2.2. L'activité agricole (Cf. 01.Partie 3)

L'ensemble des thématiques traitées par le diagnostic agricole, ainsi que les enjeux de l'agriculture et de la ruralité sur le territoire sont repris au volume 03. Du rapport de présentation. Ce diagnostic peut être synthétisé grâce à la figure suivante et permet de dresser des différences entre les territoires. Ces différences sont avant tout un atout pour le territoire, atout à conserver afin de conserver les particularités de chacune des entités.



2.3. Le tourisme

La Communauté de Communes Pays d'Opale, tout comme le Calaisis n'ont pas d'équipements majeurs en termes de fréquentation touristique au regard des retombées économiques. En effet, ceux-ci sont tous situés en dehors du territoire. On peut citer en premier lieu Nausicaa à Boulogne sur Mer, les deux sites de Berck (Bagatelle et Agora) ou encore l'Aqualud du Touquet. Il est donc plus difficile de capter et d'ancrer la clientèle touristique sur l'ensemble du Pays, alors qu'il est un lieu de passage des touristes. Par contre, **le territoire offre de remarquables sites naturels, propices à un tourisme vert.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT du Pays du Calaisis de mars 2010 vise à « Valoriser une économie basée sur les ressources du Pays », dont les ressources naturelles.

L'objectif est de créer des emplois, ceux-ci font cruellement défaut dans un contexte où le chômage avec presque 13 % dépasse de 2 points la moyenne régionale. Pour cela, le PADD dans son objectif 4 vise à « **capter durablement le potentiel touristique** » qui pour l'instant est principalement en transit. Ainsi pour la Communauté de Communes, c'est un **tourisme axé sur la découverte de l'arrière-pays**, avec la recherche d'une offre de qualité, notamment pour l'hébergement, permettant de compenser une faible taille du territoire qui nuit à sa visibilité.

Le slogan « le Vert, le Vrai, la Vie » doit être l'expression de cette différenciation : les paysages caractéristiques des coteaux du Calaisis et du Pays de Licques, le marais de Guînes etc. L'authenticité du territoire peut être développée au travers d'un accueil spécifique, en lien avec une agriculture qui peut à la fois garantir l'essentiel des caractéristiques propres à la Communauté de Communes, répondre aux besoins des filières agro-alimentaires et au développement touristique. Enfin, de par sa position, elle est bien placée par rapport à des sites touristiques majeurs, tout en jouant sur ses propres équipements : **la Tour de l'horloge, le Camp du drap d'or, Saint Joseph Village, et ses remarquables sentiers de randonnées.**

Avant les extensions vers l'Ardrésis ou à proximité de la côte, la Communauté de Communes disposait déjà de cet atout touristique, en jouant sur ses paysages et sa ruralité. En effet, le territoire disposait d'un important réseau de campings (dont un avec 5 étoiles), ou de gîtes et de chambre d'hôtes (l'hôtellerie classique étant fort limitée). Ce tourisme s'appuie sur les randonnées, et pour cela la Communauté de Communes a créé un maillage de sentiers accessibles aux marcheurs et aux cavaliers.

Tableau 1 : Nombre d'hébergements touristiques de la CCPO

Capacités d'hébergement par commune et par pays au sein de la CCPO				
Communes/pays	campings en places	Gîtes/chambres d'hôtes en personnes	nombre de campings	Nombre de gîtes/chambres d'hôtes
Ardres	437	50	7	9
Autingues	84	9	1	2
Balinghem	94	4	2	1
Brêmes	83	2	1	1
Landrethun les Ardres	88	18	1	3
Louches				
Nielles les Ardres		22		4
Rodelinghen		9		2
Total Ardrésis	786	114	12	22
Bonningues les Calais		38		5
Pihen les guînes		50		5
Peuplingues	96	31	1	4
Saint Tricat		20		4
Total pays de Peuplingues	96	139	1	18
totaux	882	253	13	40

L'intégration de l'Ardrésis a encore renforcé cette dimension, avec notamment de nombreux campings. Le tableau n°3 ci-après montre clairement que la commune d'Ardres a su valoriser ses zones humides propices à ce type d'installations, avec près de 60 % des campings du pays. On constate le même phénomène pour les gîtes et les chambres d'hôtes, où Ardres regroupe près de 40 % du total, et 44 % en termes de personnes hébergées.

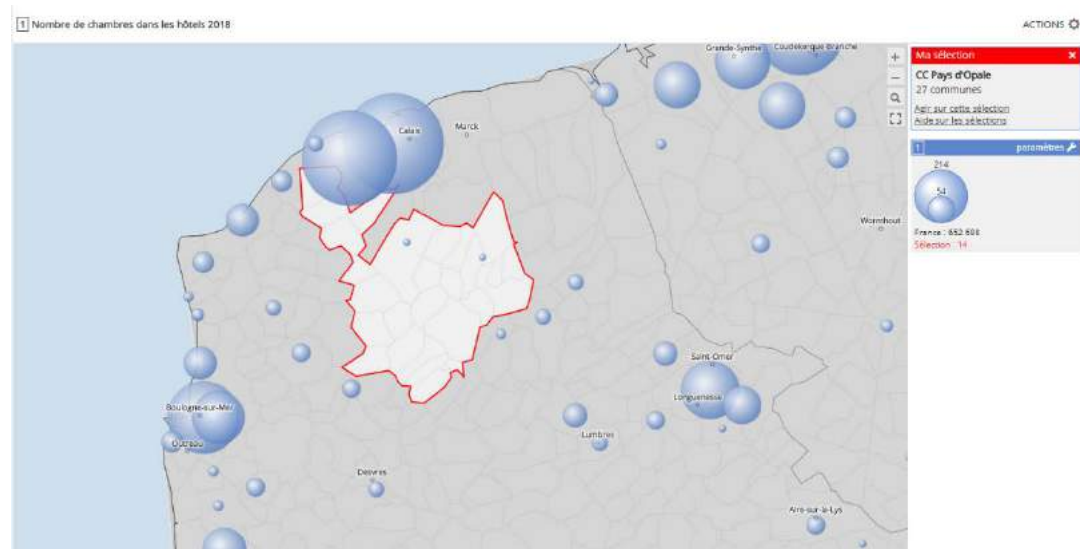
Le pays de Peuplingues est aussi engagé dans la démarche, mais avec une orientation plus forte pour les gîtes et chambres d'hôtes. Les capacités en nombre de personnes dépassant celles de l'Ardrésis qui compte deux fois plus de communes. La proximité du littoral, de sites remarquables avec les 2 caps, un boisement plus limité, le positionnement des communes sur une zone de plateau expliquent probablement la présence d'un seul camping. C'est une autre forme d'accueil qui est pratiqué, avec un tourisme à taille humaine, moins « massifié », et qui répond à une clientèle qui recherche le calme, le lien avec le territoire et ses habitants.

Des agriculteurs sont présents dans cette activité, on compte sur l'Ardrésis et le Pays de Peuplingues, au moins 7 exploitations qui proposent la formule gîte/chambre d'hôte. Il faut noter qu'il est parfois difficile pour certains sièges d'avoir la certitude que ce sont bien les exploitants en activité qui s'occupent de l'accueil Ou les parents retraités. Outre un revenu complémentaire dégagé qui permet parfois l'installation de l'épouse ou d'un enfant, c'est aussi la possibilité de valoriser des anciens bâtiments (qui présentent un intérêt évidemment) notamment dédiés à l'élevage qui est en recul. Ce dernier aspect explique aussi la place prise par l'accueil sur le pays de Peuplingues avec des exploitations qui se sont concentrées sur les productions végétales.

Les structures d'hébergements

Les communes-centres ont tendance à concentrer les structures d'accueil. L'offre est assez peu diversifiée, l'hôtellerie classique est très peu représentée, puisqu'il n'existe que 3 hôtels de faible capacité sur Guînes et Ardres (

C'est l'hébergement de plein air le plus représenté sur le territoire.



TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2018

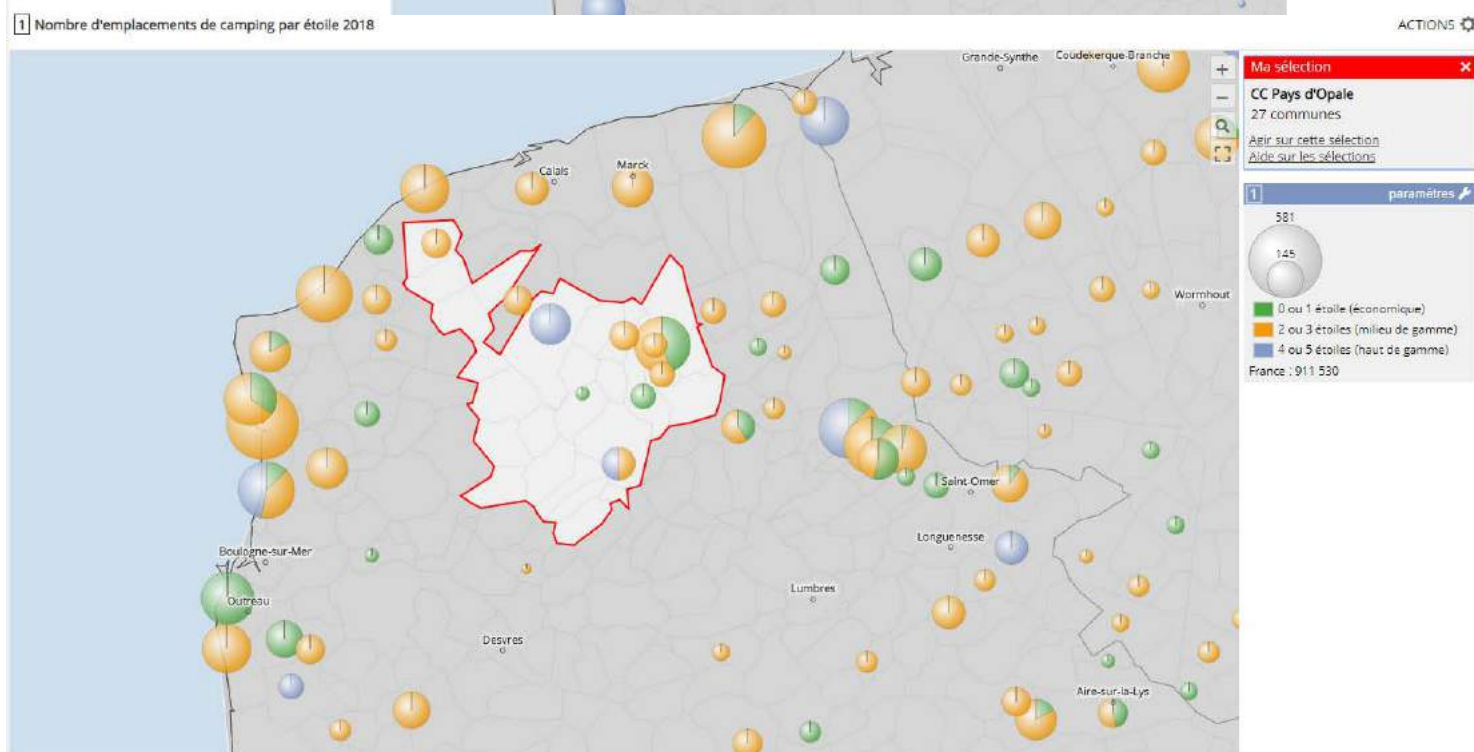
	Hôtels	Chambres
Ensemble	3	58
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	2	51
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	7

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2018

	Terrains	Emplacements
Ensemble	18	1 287
1 étoile	0	0
2 étoiles	8	472
3 étoiles	2	151
4 étoiles	1	61
5 étoiles	1	200
Non classé	6	403

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2017.



2. 4. Répartition globale des activités

2.4.1. Le dynamisme des villages

Il a été choisi d'analyser le dynamisme des villages en prenant en compte des facteurs qui n'étaient pas seulement liées aux commerces de proximité. Ainsi, le dynamisme des villages est évalué grâce à la présence de commerces de proximité mais aussi de services et d'équipements publics et autres services (certaines associations...).

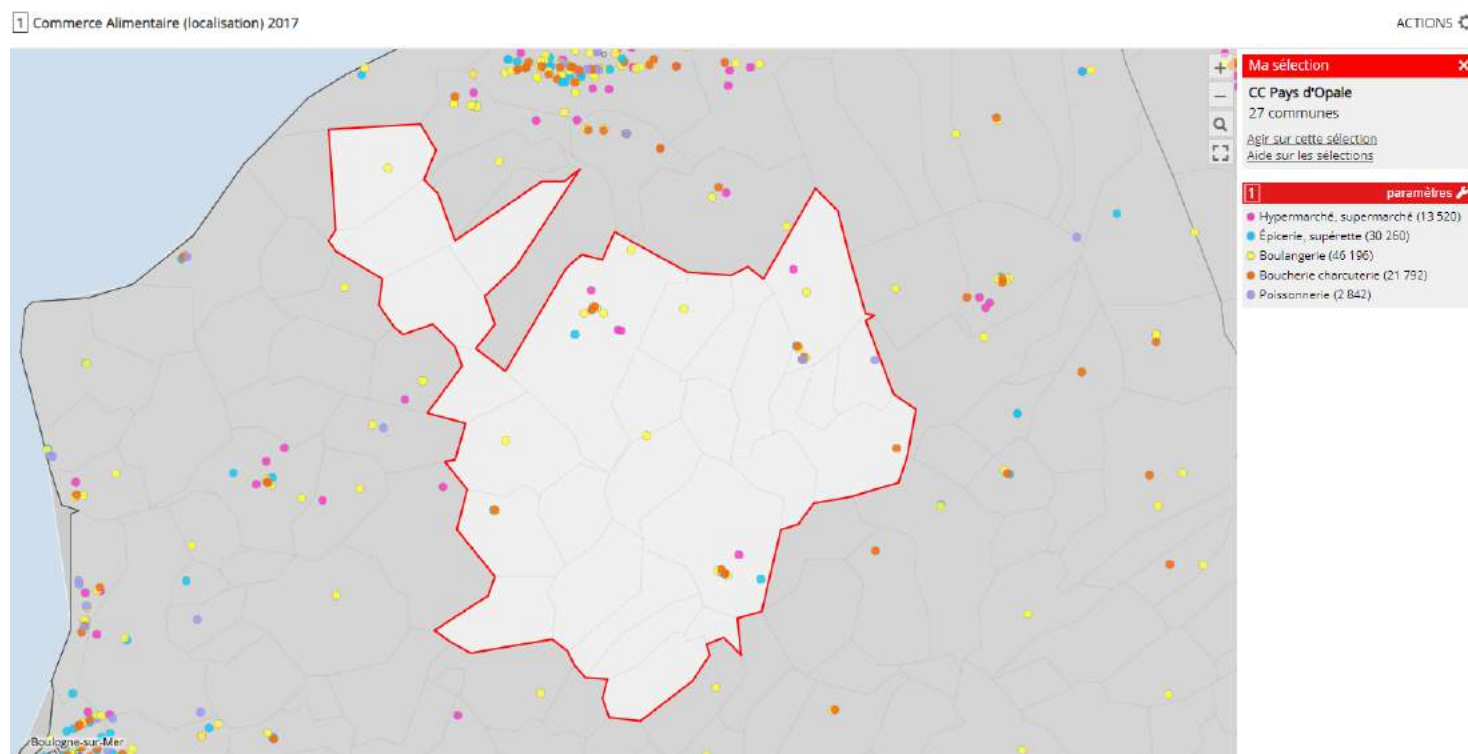
Le commerce et services de proximité

Les villes de Guînes, Ardres et Licques constituent les pôles commerciaux pour les villages voisins. La plupart des commerces et services sont répartis entre centre bourg (notamment pour Ardres) et zone d'activités (en sortie de commune). On compte plusieurs supermarchés de rayonnement intercommunal sur Guînes, Ardres et Licques.

Répartition des commerces alimentaires sur le territoire de la Communauté de Communes

Sont comptabilisés :

Hypermarché,	Supermarché,
superette,	Épicerie,
Boulangerie,	Boucherie,
charcuterie,	Poissonnerie



Les services, la santé et les emplois administratifs

En 2015, selon les données INSEE, on recense en **2 487 emplois** regroupant :

- ceux des services publics : poste, gendarmerie, centre des impôts,...
- ceux relatifs à l'enseignement : lycées, collèges, écoles
- ceux relatifs à la santé : maisons de retraite, professions médicales,...

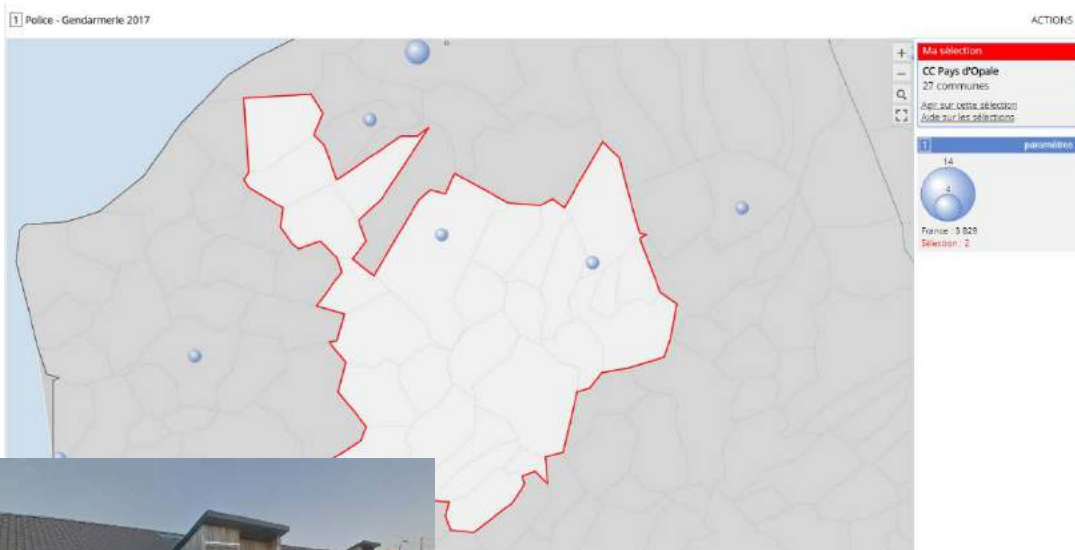
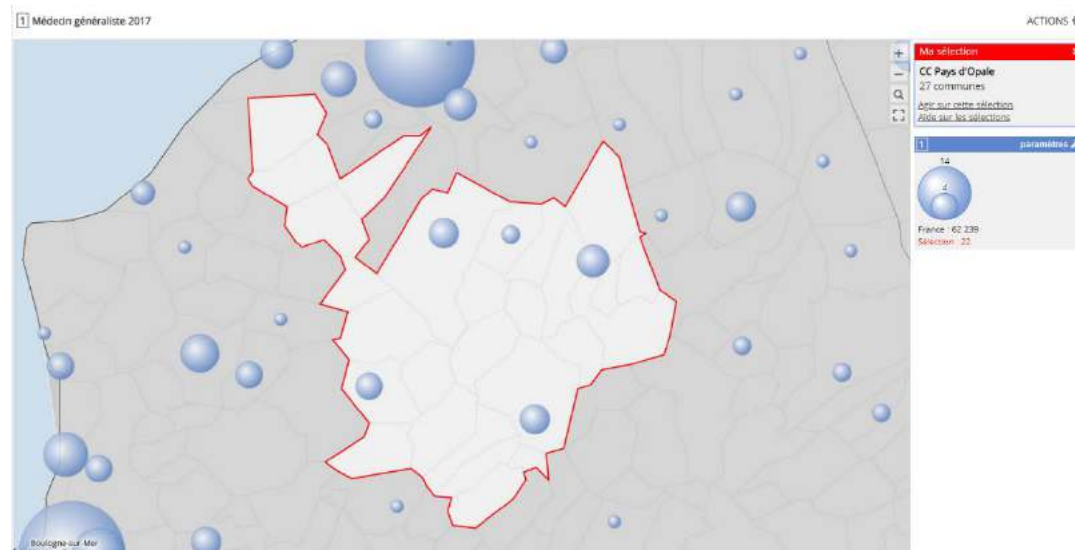
Soit près de 46% des emplois du secteur.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2015			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	5 417	100,0	54,0	83,4
Agriculture	323	6,0	19,6	30,2
Industrie	364	6,7	30,2	90,8
Construction	388	7,2	6,2	71,8
Commerce, transports, services divers	1 855	34,2	52,1	78,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 487	45,9	70,8	95,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017)
exploitations complémentaires lieu de travail.

Ce sont les villes centre qui concentrent la plupart des services. Licques et Hardinghen jouent leur rôle de villes relais avec quelques services présents



2.4.2. Les zones d'activités de la Communauté de Communes

Le potentiel économique permet d'évaluer les emplois du tertiaire et/ou du secondaire qui s'insèrent différemment dans le tissu urbain et dans les paysages. Ces activités sont en général disséminées dans le tissu urbain ou dans sur des zones à vocation économique. Ainsi, ce secteur, a été analysé afin d'être traité dans le projet.

Hierarchisation des pôles économiques eon le ScoT du Pays du Calaisis

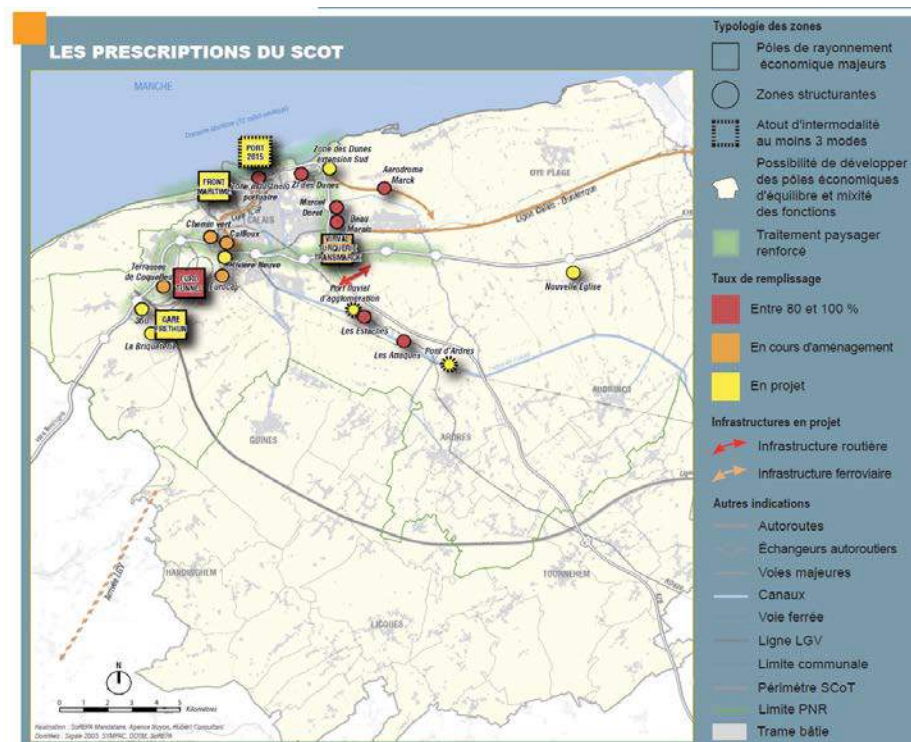
- Les pôles économiques majeurs: dimension nationale et internationale du territoire
- Les pôles structurants : activité complémentaire aux pôles majeurs pour l'implantation d'activités structurantes
- Les pôles d'équilibre : économie de proximité au sein des bassins de vie

Les pôles économiques majeurs identifiés : Site de Pont d'Ardres

Acquisition de cette zone (ancienne sucrerie) par la Nordiste de l'environnement, filiale du groupe Ramery: centre de traitement des déchets

Une partie du site est exploitée par RAMERY

Les silos sont exploités par TEREOS.

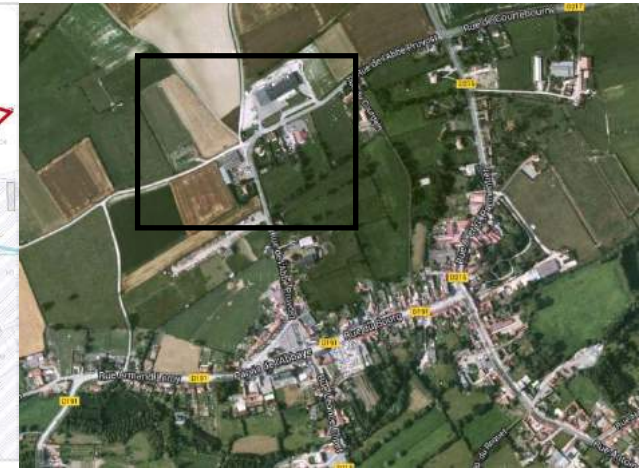
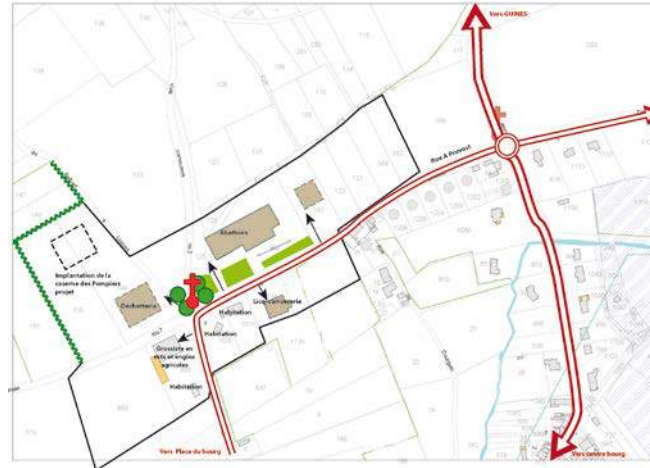


Les pôles d'équilibre identifiés :

1. Zone de Licques
2. Zone du Pont sans Pareil
3. Zone du Plat d'Or

Licques

- Zone d'activités : 7.6 Ha
- Taux de remplissage : 60 %
- Superficie disponible : 5 Ha dont 1.5 HA réservé pour l'implantation de la caserne des pompiers
- **Construction en cours d'une chaîne de production agroalimentaire « Volailles de Licques »**
- Vocation de la zone : mixte (artisanat, services et commerces)
- Desserte à l'écart des voies structurantes RD 191 et 215
- Implantation au point bas / peu perceptible depuis les points de vues paysagers

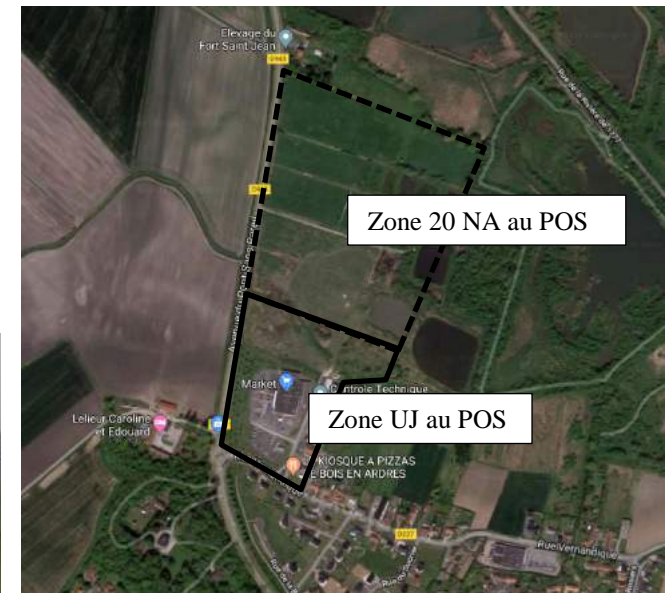


Ardres : zone du Pont sans Pareil

- Zone d'activités : 5.9 Ha
- Taux de remplissage : 60 % / espaces arrières marécageux
- Superficie déclassée (zone 20NA) : 12.5 Ha gérés par ENrx / zones de marécages

Entrée Nord de la ville d'Ardres

L'accès de la zone se fait depuis la rue Vernandique. La zone bénéficie d'une large façade sur la RD 943. Une voie de desserte interne permet la desserte de la surface commerciale et des commerces et services implantés sur le site.



Autingues : zone communautaire du Plat d'Or

- Zone d'activités : 2.6 Ha
- Taux de remplissage : 100 %

Entrée Sud du Pays de l'ARdrésis

L'accès de la zone se fait depuis la RD 227. La zone bénéficie d'une façade sur la RD 943 mais pas d'accès directs. Une voie de desserte interne permet la desserte des activités et services implantés sur le site.



On identifie une activité isolée sur Balinghem : l'imprimerie Cache dont le site n'est pas identifié au SCoT.



2.4.3. Les zones commerciales de la Communauté de Communes

Structuration des zones à vocation commerciale « ZACOM » / SCoT du Pays du Calaisis

Guînes : zone communautaire du Moulin à Huiles

- Zone actuelle : 12 Ha
 - Taux de remplissage : 79 %
 - Superficie disponible au document d'urbanisme en vigueur : 12 Ha (UE)
- + reserve de 5 Ha en zone 1 AUe (PLUI v1) / en cours d'acquisition
- Vocation de la zone : mixte (artisanat, services et commerces)
 - Desserte depuis la RD 231 (voie classée à grande circulation)



« Porte d'entrée ouest de Guînes »



Licques : zone de Courtebourne

- Zone actuelle : 1,2 Ha
- Superficie disponible au document d'urbanisme en vigueur : 0.5 Ha pour extension du commerce en place



Autingues : zone communautaire du Moulin

- Zone actuelle : 8,6 Ha (zone Ua de la carte communale d'Autingues)
- Taux de remplissage : 60 % (100% de la zone aménagée)
- Vocation de la zone : mixte (artisanat, services et commerces)
- Desserte depuis la RD 231 (voie classée à grande circulation)



2.4.4. Quelques entreprises emblématiques de la Communauté de Communes

Sans négliger les entreprises de commerce liées à la grande distribution ou le dynamisme de l'artisanat, il est important de mettre en avant d'autres entreprises ou structures qui ont une dimension économique et sociale importante. Du côté des entreprises, trois structures ressortent :

- la SCORA à Caffiers,
- la Coopérative la Flandre installée à Guînes,
- Volailles de Licques dans la commune éponyme.

L'entreprise SCORA

L'entreprise SCORA conçoit et fabrique des produits performants, basés sur une connaissance approfondie de la chimie du calcium et du magnésium. Cette entreprise est installée depuis 1931 sur son site actuel, en raison de la proximité de dolomites permettant la production de carbonate de calcium et d'oxyde de magnésium. Les premières applications ont été mises en œuvre dans le domaine agricole avec les engrais. Celles-ci se diversifient avec la sidérurgie (site d'Isbergues), ou encore l'industrie des pneumatiques. Les propriétés remarquables des deux produits font que les applications sont assez larges, et trouvent progressivement des utilisations dans les domaines de l'agro-alimentaire et de la pharmacie (sel, biscuit, lait, compléments alimentaires – nutraceutique- avec la lutte contre l'ostéoporose etc.).

Si ceux-ci représentaient 12 % du chiffre d'affaires en 1996, ils atteignent aujourd'hui près de 50 %, et ils constituent une forte source de développement pour les années qui viennent. Comptant actuellement 75 salariés, cet effectif est appelé à croître. Cette entreprise, discrète et finalement peu connue, a paradoxalement un ancrage agricole ancien, ainsi qu'agro-alimentaire et agro-industriel récent qui vient renforcer le poids de ces secteurs sur la Communauté de Communes.

Usine SCORA de Caffiers: zone privée

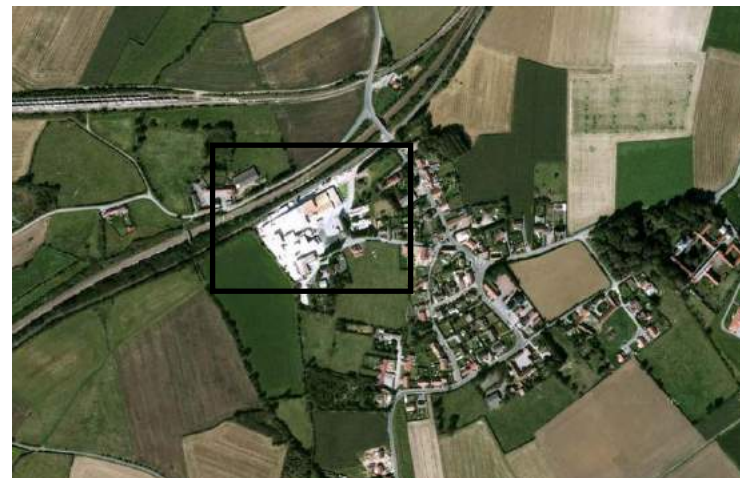
- Zone actuelle : 7.5 Ha
- Superficie occupée : 3.3 Ha soit 44 %
- Superficie disponible au document d'urbanisme en vigueur : 4.2 Ha
- Vocation de la zone : industrielle



Vue sur l'usine depuis le bas du hameau du Vertu - Simulation d'implantation de l'extension de la Scora



Vue sur l'usine depuis le plateau de Landrethun, à proximité du hameau du Vertu - Simulation d'implantation de l'extension de la Scora



La coopérative La Flandre

Cette coopérative, créée en 1933, n'assurait initialement que du négoce sans capacité de stockage. Le premier silo date de 1949, et la mise en place du marché commun va accélérer la construction et le rachat d'autres structures disposant de capacités de stockage (par exemple avec le site de la Coopérative de Guînes absorbée en 1985). Les années 2000 restent marquées par le dynamisme de la Flandre, avec la poursuite de la création et de la modernisation de différents sites, et l'acquisition de négoce qui aboutira la création du Groupe Flandre filiale de la coopérative regroupant 3 d'entre eux. L'entreprise compte 89 salariés pour 200 000 Tonnes de stockage. Sur la Communauté de Communes Pays d'Opale, 60 à 70 agriculteurs travaillent avec elle, le site de Guînes dispose de trois salariés permanents. La Flandre occupe une position stratégique, notamment pour les exportations de céréales grâce au port de Dunkerque qui est à proximité. Pour renforcer sa compétitivité et ses performances, la coopérative a pour projet de regrouper 4 silos dont celui de Guînes, actuellement mal situé au regard des problèmes d'accès et de nuisances. La capacité de stockage serait alors multipliée par 5 ou 10.

Hormis les questions d'aménagements et d'urbanisme, ce projet démontre le bon positionnement de la Communauté de Communes (le Vert, le Vrai) par la performance en productions céréalières du Pays de Guînes, et la création d'emplois (la Vie).



L'entreprise « Licques-Volailles »

L'entreprise Licques-Volailles quant à elle, appuie son développement sur un héritage historique, en effet ce sont les moines prémontrés de l'abbaye de Licques qui ont lancé la production de dindes au cours du XVIIème siècle.

On peut parler de naissance de l'entreprise lorsque deux éleveurs vont s'associer pour produire de la dinde en 1960. Un label rouge pour la dinde est obtenu en 1978. La production se diversifie ensuite sur du poulet, la coopérative étant créée en 1985. L'entreprise assure au démarrage l'abattage et la découpe des volailles, et à partir du début des années 90, elle va se développer sur des produits plus élaborés, allant jusqu'aux plats cuisinés. Une société anonyme a été créée pour assurer la commercialisation. Avec 48 salariés, l'entreprise abat 1 million de poulets par an, plus 70 000 volailles spécifiques au moment de Noël. L'entreprise compte 70 producteurs-fournisseurs, dont à peine 20 % sont situés sur la Communauté de Communes des Trois-Pays, et compte tenu du marché cela ne suffit pas à répondre à la demande (150 producteurs seraient nécessaires). La coopérative est fortement impliquée dans la vie de son territoire, notamment par :

- l'existence d'une vente directe sur le site de l'usine (ou dans les exploitations fournisseuses, mais dans la limite de 2 %) concourt, mais de façon limitée, à sa notoriété.
- une forte participation à la dimension touristique, comme la Balade gourmande (en lien avec l'Office du Tourisme) ou la Fête de la dinde.

Licques-Volaille dispose donc d'un bon potentiel de croissance de la production, qui ne peut être que profitable à l'agriculture et au territoire.



3.1. Poursuivre le développement des équipements sans déséquilibrer le territoire

Adapter les équipements scolaires et services aux évolutions notables des effectifs sur certaines communes :

- *Diminution des effectifs programmés (fermetures de classes pressenties)*
- *Localiser et essayer de maîtriser l'évolution des populations / équipements proposés*

Développer les équipements favorisant l'équité :

- *Equipements socioculturels*
- *Maison de Pays de l'Ardrésis (en cours de construction)*
- *Maison de Pays de Licques (en programmation)*

3.2. Poursuivre le développement économique du territoire

Permettre le développement des activités afin d'accueillir les emplois pour le dynamisme du territoire :

- *Permettre l'extension des zones d'activités communautaire pour assurer l'accueil d'activités artisanales et commerciales*
- *Soutenir la vocation mixte des zones urbaines afin d'accueillir commerces et services au sein de l'ensemble des villes et villages : mixité des fonctions urbaines et sauvegarde des linéaires commerçants*
- *Permettre le développement industriel de l'entreprise de la SCORA à l'ouest du territoire*
- *Permettre le développement des activités isolées recensées*

Développer une stratégie touristique propre au territoire :

- *Soutenir l'investissement de bâtiments isolés pour l'économie touristique (nuitées et/ou équipements touristiques)*
- *Favoriser le développement des hébergements touristiques*
- *Intégrer le changement de destination des bâtiments agricoles pour le développement des hébergements touristiques*

Préserver et soutenir les activités liées à l'agriculture avant tout, identité du territoire :

- *Extension du périmètre de PPAENP à l'échelle du territoire : protection de l'espace agricole et naturel et plan d'actions*
- *Préserver l'ensemble des exploitations et du foncier agricole*

LES RESEAUX ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION (NTIC)

D

1. 1. Le réseau d'eau potable

Le territoire communautaire est divisé en matière d'eau potable en 4 grandes structures et 2 communes indépendantes.

Sont présent sur le territoire :

- **Le Syndicat intercommunal de la région de Bonningues (SIRB)** réparti sur 3 EPCI distinctes : GCTM, CCPO et CCT2C
Compétences : Production, transfert et distribution d'eau potable
Mode de gestion : Régie directe

Nombre de communes sur la CCPO : 4 communes

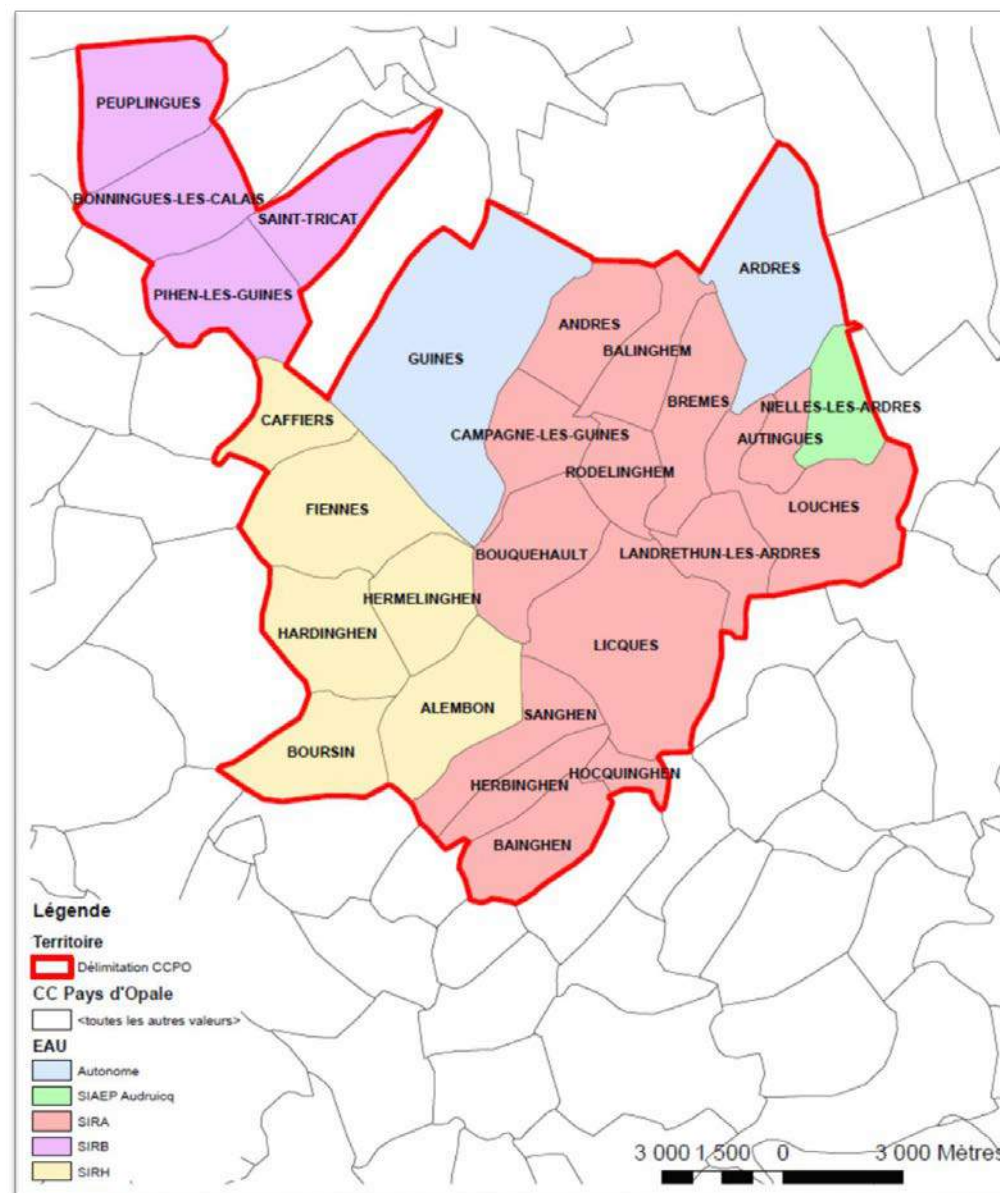
- **Le SIAEP de la Région d'Audruicq (SI d'Audruicq)** réparti sur 2 EPCI distinctes : CCRA et CCPO
Compétences : Production, transfert et distribution d'eau potable
Mode de gestion : Régie directe

Nombre de communes sur la CCPO : 1 commune

- **Le Syndicat Intercommunal de la Région d'Hardinghen (SIRH)** réparti sur 2 EPCI distinctes : CCT2C et CCPO
Compétences : Production, transfert et distribution d'eau potable
Mode de gestion : Délégation de service publique
Nombre de communes sur la CCPO : 6 communes

- **Le Syndicat de la Région d'Andres (SIRA)** réparti sur 4 EPCI distinctes : CCRA, GCTM, CCPO et la CC Pays de Lumbres.¹
Compétences : Production, transfert et distribution d'eau potable
Mode de gestion : Régie directe

Nombre de communes sur la CCPO : 14 communes



- **La ville d'Ardres**

Compétences : Production, transfert et distribution d'eau potable

Mode de gestion : Délégation de service publique

- **La ville de Guînes**

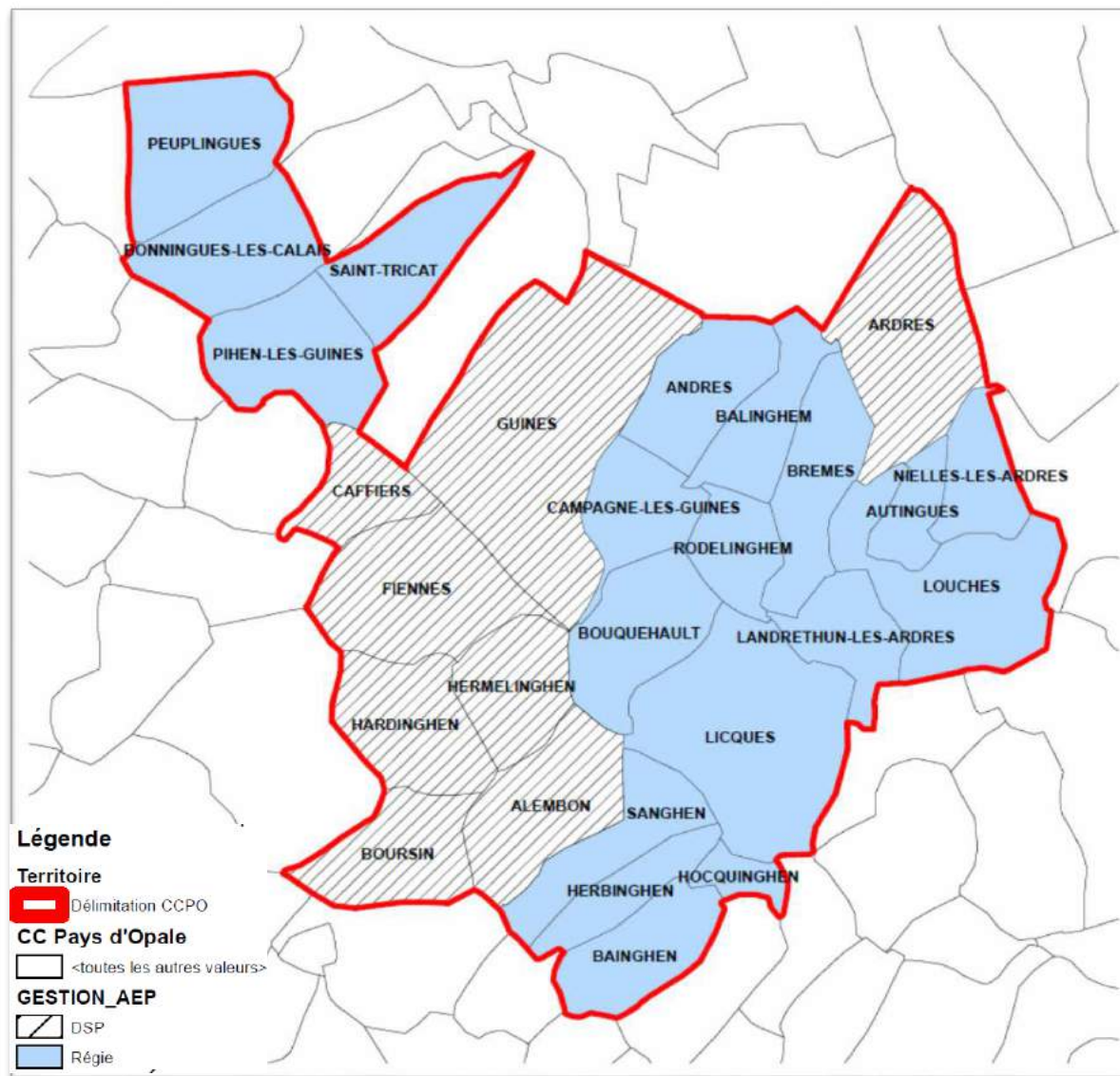
Compétences : Distribution d'eau potable

Mode de gestion : Délégation de service publique

Les modes de gestion sur le territoire sont les suivants :

On remarque une forte présence syndicale sur le territoire et tous les syndicats sont répartis sur plusieurs EPCI. En l'état de la loi NOTRe, ces syndicats sont amenés à être conservés car dépassant tous des limites de la communauté de communes.

Aucun mode de gestion ne prédomine sur le secteur du Pays d'Opale. On remarquera l'absence de régie en prestation de service sur la Communauté de Communes Pays d'Opale.



1. 2. L'assainissement des eaux usées et eaux pluviales

Gestion des eaux usées / Assainissement collectif

La CCPO est composé de 7 structures compétentes dont 4 communes indépendantes et 2 syndicats intercommunaux.

Sont présent sur le territoire :

- **Le Syndicat intercommunal de la région de Bonningues (SIRB)** réparti sur 3 EPCI distinctes : GCTM, CCPO et CCT2C

Compétences : Collecte, Transfert et Traitement des effluents

Mode de gestion : Régie directe

Nombre de communes ayant l'AC : 4 communes

- **Le Syndicat Intercommunal de la Région d'Hardinghen (SIRH)** réparti sur 2 EPCI distinctes : CCT2C et CCPO

Compétences : Le syndicat ne dispose que de la compétence Etude

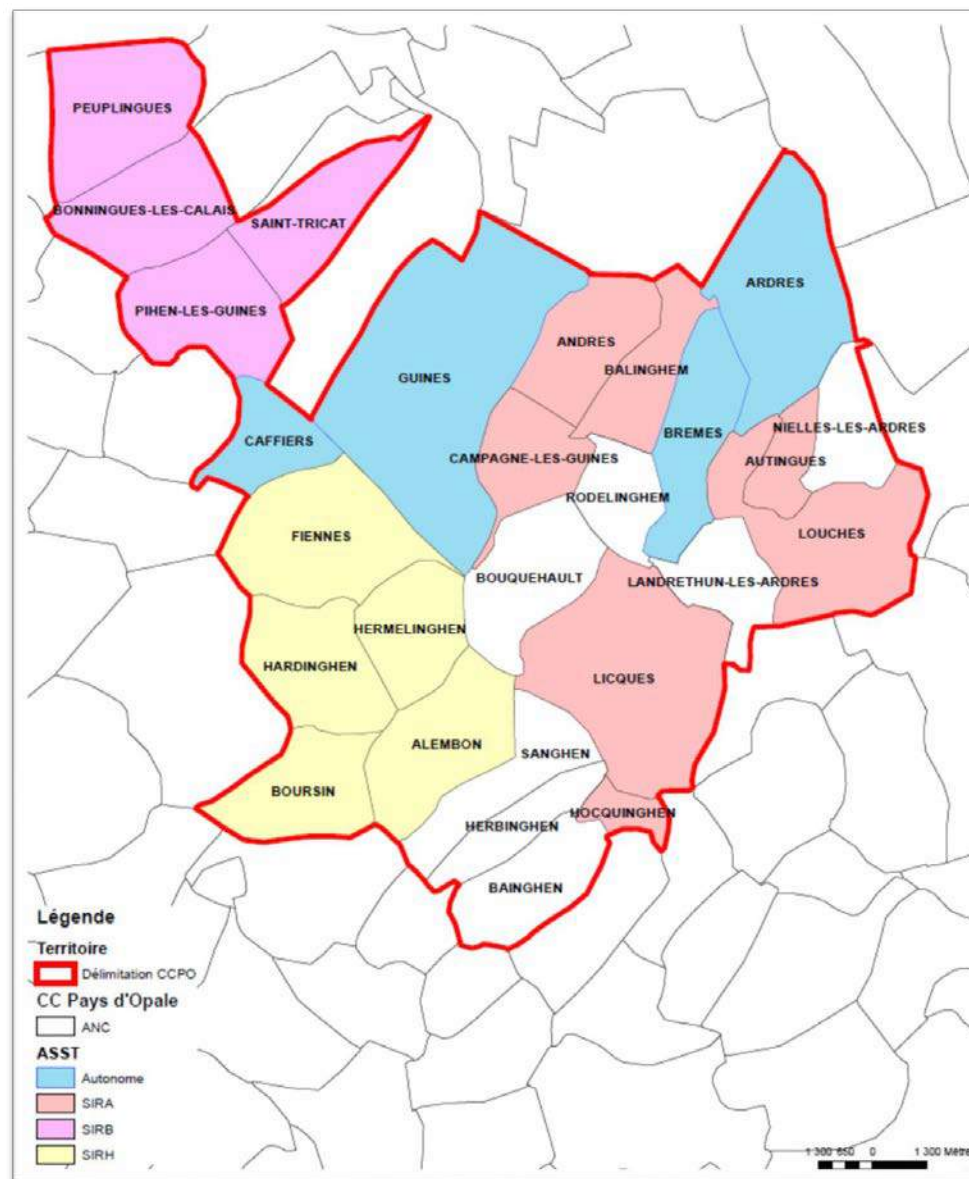
Mode de gestion : Délégation de service publique
Nombre de communes ayant l'AC : 1 commune

- **Le Syndicat de la Région d'Andres (SIRA)** réparti sur 4 EPCI distinctes : CCRA, GCTM et CCPO, CCPL (Pays de Lumbres)

Compétences : Collecte, Transfert et Traitement des effluents

Mode de gestion : Régie directe

Nombre de communes ayant l'AC : 7 communes



- **La ville d'Ardres**

Compétences : Collecte, Transfert et Traitement des effluents

Mode de gestion : Délégation de service publique

- **La ville de Guînes**

Compétences : Collecte, Transfert et Traitement des effluents

Mode de gestion : Délégation de service publique

- **La ville de Caffiers**

Compétences : Collecte, Transfert et Traitement des effluents

Mode de gestion : Régie avec prestation de service

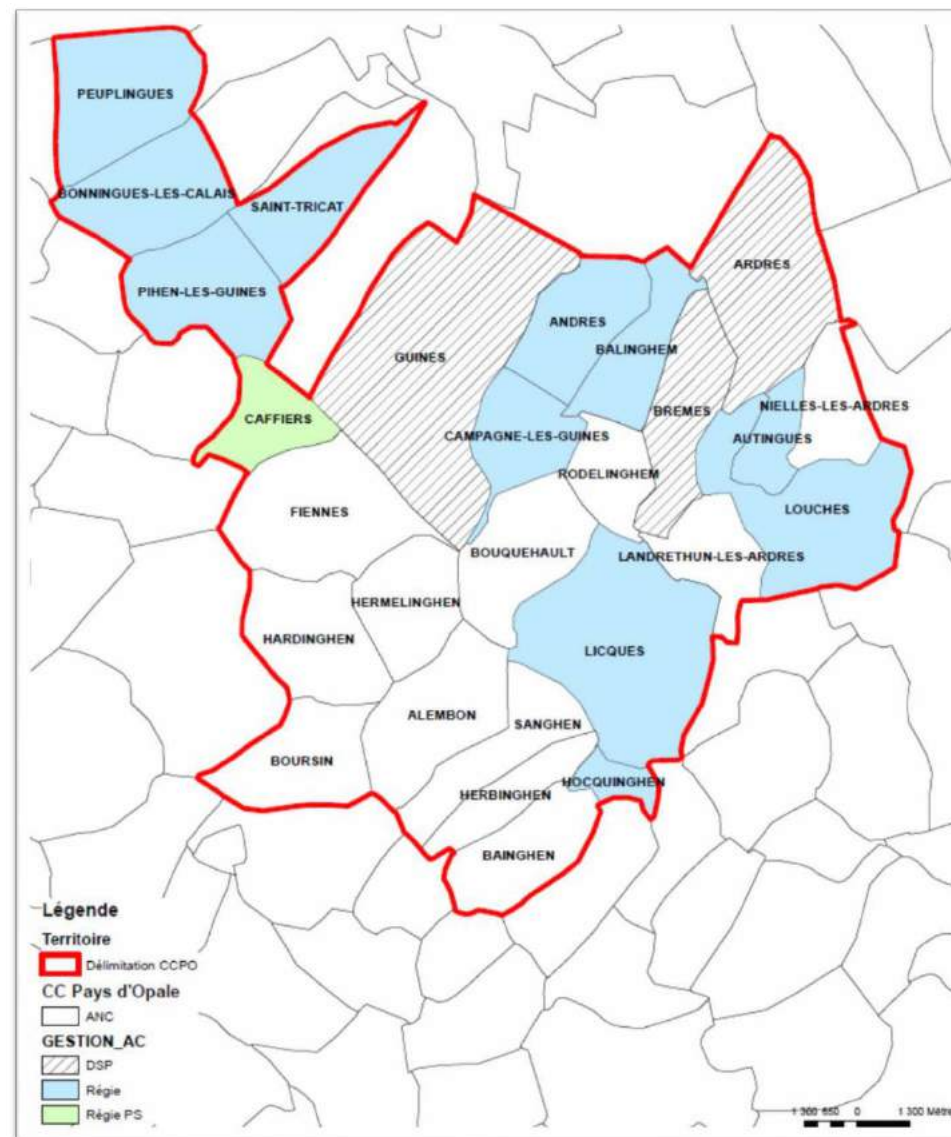
- **La ville de Brêmes**

Compétences : Collecte, Transfert des effluents

Mode de gestion : Délégation de service publique

Les modes de gestion sont les suivants :

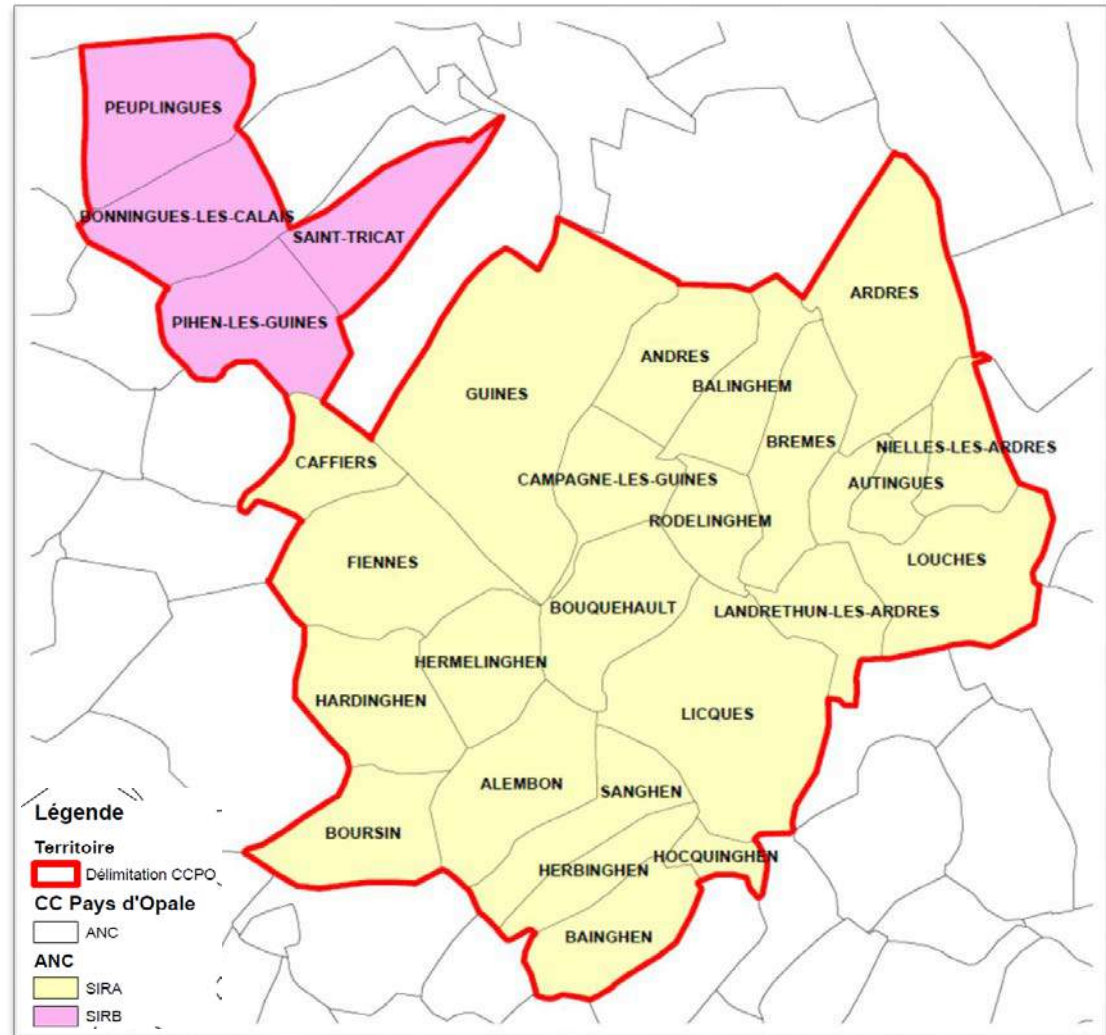
Aucun mode de gestion ne prédomine le territoire de la CC de Pays d'Opale. Seule la commune de Caffiers a adopté la régie avec prestation de service pour la gestion de ses installations.



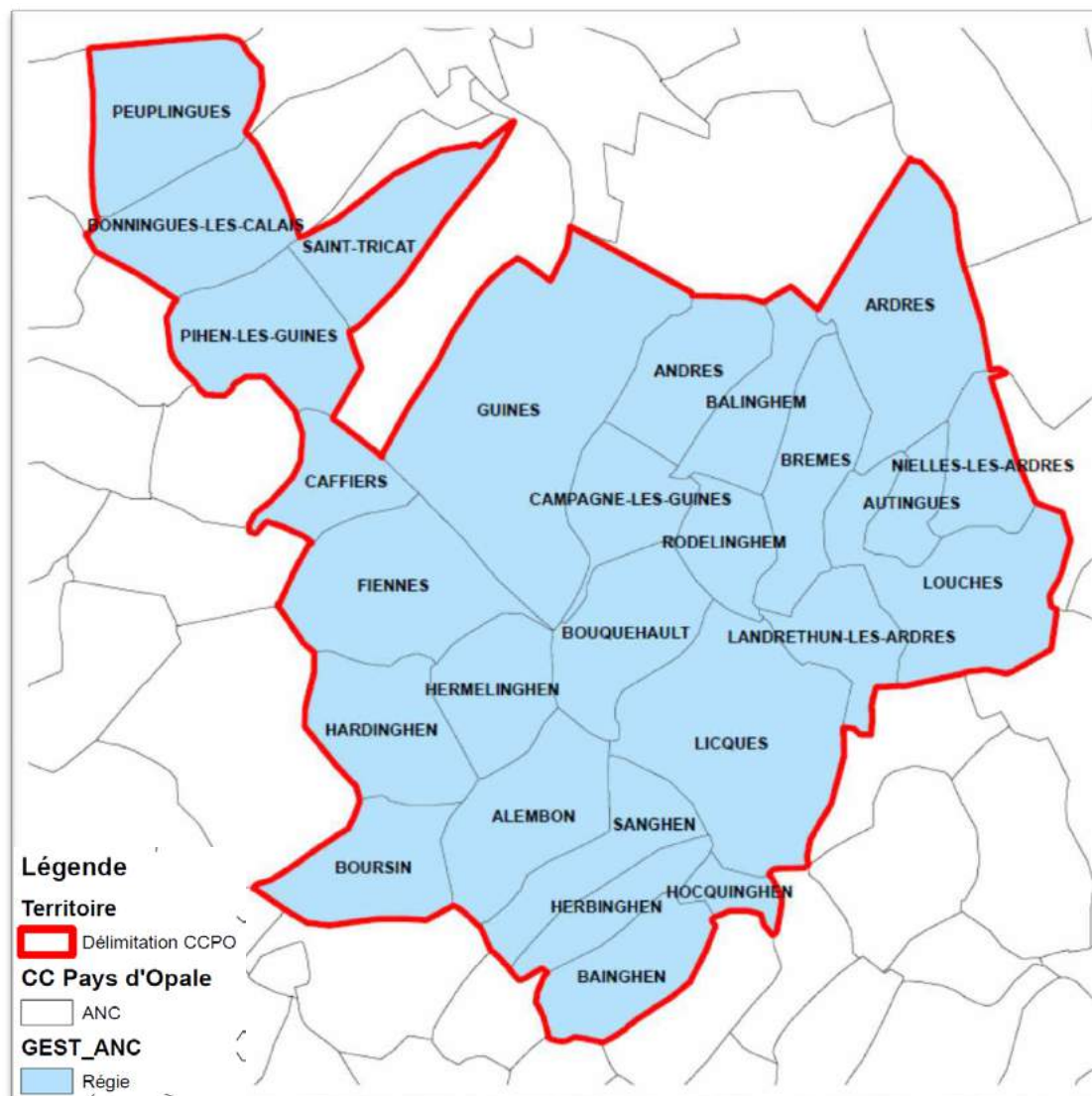
Gestion des eaux usées / Assainissement non collectif

La compétence ANC est partagée par deux entités : le SIRB et le SIRA selon la répartition suivante :

La Communauté de Communes de Pays d'Opale a adhéré au SIRA et donc délégué sa compétence ANC au SIRA sur le territoire non couvert par le SIRB.



Les modes de gestion de ces 2 entités sont similaires aux autres compétences à savoir la régie directe :



Gestion des eaux pluviales

Le patrimoine pluvial des communes du territoire est difficilement quantifiable par l'absence d'inventaire ou même de plans réseaux. On peut néanmoins estimer le linéaire de réseaux à au moins **47 km de réseaux**.

Dans le cadre de l'étude en cours de réalisation sur le territoire de la Communauté de Communes, un questionnaire a été envoyé à chacune des communes. Ci-joint synthèse des ouvrages existants sur le territoire.

Communes	Mode de gestion	Linéaire	Plan du réseau	Ouvrages	Politique de curage	Etude sur le service
Alembon	Communal	0	NON	Fossé	OUI	NON
Andres	Communal	1,193 km	NC	NC	OUI	OUI
Ardres	Forfait délégataire	13.79 km	NON		OUI	OUI
Autingues	Communal	Env 3.5 km	NON	1 bassin de rétention		
Bainghen	Communal					
Balinghen	Communal		OUI	1 bassin de rétention (RD231)	OUI	NON
Bonningues les Calais	Communal	Env 4.8 km		4 bassins de rétention	OUI	NON
Bouquehault	Communal	Env. 1 km	OUI	3 bassins d'infiltration communiquant	NON	OUI
Boursin	Communal	Env, 1,3 km	OUI	-	OUI	OUI
Brêmes	Forfait délégataire	2.982 km	NON		OUI	
Caffiers	Communal	Env 4 km		2 bassins tampon		
Campagne les Guînes	Communal					
Fiennes	Communal	Env 0,4 km	NON	1 bassin d'infiltration	NON	NON
Guînes	Forfait délégataire		OUI	X bassins	OUI	NON
Hardinghen	Communal					
Herbinghen	Communal					
Hermelinghen	Communal					
Hocquinghen	Communal					
Landrethun les Ardres	Communal	Env. 0,4 km	NON	1 bassin de tamponnement 1 bassin d'infiltration	OUI	NON
Licques	Communal					

Louches	Communal			1 bassin de rétention		
Nielles les Ardres	Communal			1 bassin de rétention		
Peuplingues	Communal	3.5 km	OUI	1 bassin de rétention – camping 1 bassin enterré à l'académie 1 séparateur hydrocarbures à l'académie	OUI + ITV	NON
Pihen les Guines	Communal	Env 2 km	NON	3 bassins de rétention/infiltration	NON	NON
Rodelinghen	Communal	Env 3.6 km	NON	1 200 ml de fossés	NON	NON
Saint Tricat	Communal		OUI		NON	NON
Sanghen	Communal	5.5 km	NON		NON	NON

1. 3. Le réseau de défense incendie

La compétence défense incendie concerne l'assurance de garantir l'ensemble des bâtiments d'habitation et d'activités contre le risque d'incendie, et donc de garantir à la fois le bon fonctionnement et l'accessibilité des hydrants, ainsi que leur proximité dans un rayon de couverture satisfaisant.

Cela implique que la structure compétente est tenue d'effectuer les réparations et remplacements d'hydrants défectueux ainsi que de garantir leur parfaite signalisation et accessibilité aux équipes de secours.

Ceci implique aussi que le maître d'ouvrage du réseau d'alimentation d'eau potable assure l'état et le dimensionnement de son réseau pour que les poteaux et bouche d'incendie garantissent un débit, ainsi qu'une pression statique et dynamique suffisantes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale, toutes les communes ont la compétence incendie.

Chacune est liée par un contrat de délégation de compétence à l'exploitant du réseau de distribution d'eau potable (donc soit le S.I.R.A., soit les Eaux de Calais – Lyonnaise des Eaux Suez), pour la part entretien et remplacement des hydrants.

Tests des hydrants de la défense incendie

Afin de s'assurer de la conformité du réseau de défense incendie avec la réglementation applicable, des tests des bornes incendie sont effectuées régulièrement.

A signaler que ces grilles de résultats d'analyses manquent pour la commune d'Hocquinghen et de Boursin.

Les résultats produits par le SDIS sont variables d'une année sur l'autre, surtout quand des questions de pression ou de débit sont en jeu : l'alimentation en eau potable joue parfois un rôle important sur le fonctionnement des hydrants.

Les résultats 2010, 2011 et 2012 font état de défense incendies globalement bonnes, les taux de conformité et de disponibilité des hydrants dépassant 85 %. A signaler, une insuffisance de débit sur certains hydrants à Bouquehault et à Herbinghem en 2010.

Schémas directeurs de défense incendie

A l'initiative conjointe du SDIS et des syndicats des eaux, la plupart des communes ont réalisé des études diagnostiques et des schémas directeurs de renforcement de défense incendie.

Voici un état récapitulatif des pièces qui ont pu être collectées dans ce sens :

	Etude diagnostique ou Schéma Directeur, et date	Rien ou inconnu
Alembon	Janvier 2013	
Andres	Mai 2012	
Ardres		
Autingues		
Bainghen	Septembre 2011	
Balinghen		
Bonningues		
Bouquehault	(inconnu)	
Boursin		(1)
Brêmes		
Caffiers		rien
Campagne-les-Guînes	Avril 2012	
Fiennes		rien
Guînes	Septembre 2013	
Hardinghen	Mai 2012	
Herbinghem	Août 2012	
Hermelinghen		rien
Hocquinghen	Août 2011	
Landrethun-lez-Ardres		
Licques	Avril 2012	
Louches		
Nielles les Ardres		
Peuplingues		
Pihen-les-Guînes		
Rodelinghen		
Saint-Tricat		
Sanghen	Septembre 2011	

(1) dans l'attente des pièces demandées à la mairie

2.1. Contexte général

Au regard de l'appropriation généralisée des nouvelles technologies par les particuliers et les professionnels, les communications électroniques (télévision, téléphonie, internet fixe ou mobile) constituent aujourd'hui un service de base dont l'accès est attendu au même titre que l'eau ou l'électricité.

La présence des réseaux et services numériques constitue ainsi de véritables enjeux d'aménagement du territoire, d'attractivité et de développement économique, d'accessibilité de services au public.

Le volet « Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) » du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a ainsi pour objectif d'identifier les besoins à venir en termes d'aménagement et de développement numérique.

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique

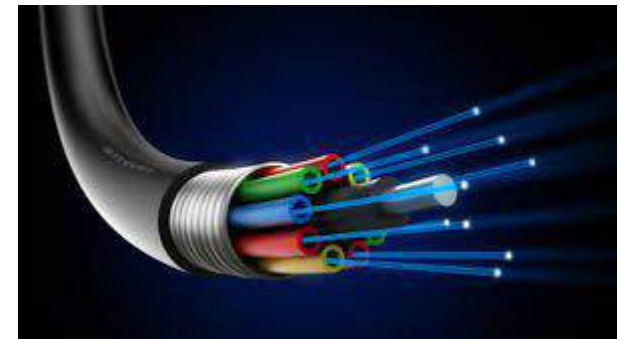
C'est en vue de limiter le risque d'une fracture numérique entre les citoyens et les entreprises qui seront ou non raccordés en très haut débit que la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 prévoit l'élaboration de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique et la mise en place d'un fonds de péréquation soutenant le développement de la fibre optique, vecteur de très haut débit encore marginalement déployé dans notre pays.

A l'objectif de prévenir une nouvelle fracture numérique auquel s'attache ce texte, il convient d'ajouter un autre objectif prioritaire pour le développement harmonieux de l'économie et des territoires, celui de réduire la fracture numérique existante. La transition vers la télévision numérique terrestre (TNT), la montée en débit des réseaux existants ou encore la mise à niveau des équipements et services outre-mer constituent à cet égard des sujets d'une particulière importance.

La loi s'attache d'une part à résorber les inégalités d'accès aux technologies numériques existantes, et d'autre part à préparer la transition vers le très haut débit, y compris dans les territoires les plus reculés.

2.2. Déploiement de la FIBRE sur le territoire

Convaincus de la nécessité de garantir l'aménagement numérique du territoire, le Conseil régional «Hauts de France et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de déploiement du Très Haut Débit (THD) par la fibre optique dans toutes les zones de la région non couvertes par les opérateurs (c'est le cas de la totalité de notre territoire).



A cet effet, début 2013, un Schéma Directeur régional d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire a été adopté à l'unanimité par chacune de ces trois collectivités.

Comme de nombreuses intercommunalités, la Communauté de Communes Pays d'Opale a accueilli favorablement le projet et s'est immédiatement engagée dans la démarche en participant à la création du Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62 en charge de l'opération.

Depuis mai 2016, les négociations permettant le choix du délégataire chargé du déploiement, se sont accélérées et les objectifs ont été optimisés : il s'agit ainsi d'apporter la fibre optique dans toutes les habitations et entreprises de la zone publique régionale en 6 ans au lieu de 10 initialement envisagés, donc à fin 2022. Le délégataire a été choisi en fin d'année 2016.

Quel calendrier pour la Communauté de Communes ?

Pour notre territoire, le déploiement et la mise en service de la fibre optique se feront en 2019 et 2020 (sauf pour une petite partie du territoire actuellement très bien desservie en ADSL où le déploiement aura lieu en 2021 - voir la carte ci-après) ; l'une des règles de priorité garantissant un ordre de déploiement juste à l'échelle régionale est en effet de privilégier les territoires ayant un mauvais ADSL.

